

TUNISIE

DOCUMENT DE STRATÉGIE

PAYS 2024-2029



AFRICAN DEVELOPMENT BANK GROUP
GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE
DE DEVELOPPEMENT

Mai 2024



GRUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT TUNISIE - DOCUMENT DE STRATEGIE PAYS 2024-2029

Mai 2024

<p>Équipe de rédaction :</p>	<p>Equipe de Conception :</p> <p>Rachidi KOTCHONI, Economiste Principal, ECCE Olivier BRETECHE, Chargé principal de portefeuille pays, RDGN</p> <p>Membres de l'équipe :</p> <p>Fatma BEN ABDA, Chargée principale de co-financement et coordinatrice Co-financement avec l'Union Européenne, FIST. Mamoudou BA, Consultant Expert chargé de la fragilité et de la résilience, RDTS. Oussama BEN ABDELKARIM, Spécialiste principal en éducation, RDGN. Belgacem BENSASSI, Ingénieur en chef eau et assainissement, AHWS. Julien B. A. BOUILHOL, Gestionnaire principal des opérations, RDRI. Loubna BOURKANE, Spécialiste principale de l'emploi des jeunes, AHHD. Malick FALL, Coordonnateur régional en chef des acquisitions, RDGN. Fulbert EGNILE, Chargé principal des décaissements, FIFC. Selima GHARBI, Assistante aux décaissements, FIFC. Ammar KESSAB, Spécialiste principal en gouvernance, ECGF. Ahmed S. KHAN, Spécialiste en chef de la pêche, AHAI. Mehdi KHOALI, Chargé des opérations du secteur de l'énergie, PESD. Kossi LAKPO DOUMEGNO, Spécialiste supérieur en sauvegarde et conformité environnementale et sociale, SNSC. Ismail MAHAMOUD HOUSSEIN, Chargé du développement du secteur financier Principal, RDGN. Rafaa MAROUKI, Agro-économiste en Chef, RDGN. Linguère M. MBAYE, Spécialiste principal de fragilité et résilience, RDTS. Hisseine Mahamat M'BODOU SEID, Consultant Expert en société civile, AHGC. Ali KIES, Consultant Expert en transports, RDGN. Alain NNA EBONO, Coordonnateur régional en chef de la gestion financière, RDGN. Jacqueline ODULA-LYAKURWA, Responsable de l'analyse du secteur privé, PINS. Balgis OSMAN-ELASHA, Spécialiste en chef en croissance verte et changement climatique, PEGG. Fernando RODRIGUES, Spécialiste en Chef des Opérations Non Souveraines, PISD. Egidia RUKUNDO, Spécialiste supérieur en genre, AHGC. Sofiane Hicham SEKIOUA, Spécialiste en chef chargé du Développement du secteur financier, PIFD. Slaheddine SAIDI, Statisticien, ECST. Moumine SISSAO, Spécialiste principal en économie de l'éducation, AHHD. Olivier STOULLIG, Spécialiste principal en politique industrielle PTD1. Hadja TALL, Spécialiste en charge de la fragilité et de la résilience, RDTS. Diego Fernandez DE VELASCO, Consultant Expert en changement climatique et croissance verte, RDGN. Mohamed El Abass WADE, Ingénieur principal des transports, PICU. Maxime WEIGERT, Spécialiste en développement industriel, PTD. Ezana H. WOLDEGEORGISE, Spécialiste principale en infrastructure, PICU.</p>
<p>Superviseur :</p>	<p>Audrey VERDIER-CHOUCHANE, Economiste régionale Afrique du Nord & Cheffe de Division par intérim, ECCE.1</p>
<p>Directeurs :</p>	<p>Mohamed EL AZIZI, Directeur Général (DG), RDGN Désiré VENCATACHELLUM, Directeur Principal, ECCE Malinne BLOMBERG, Représentante-pays Tunisie et DG Adjointe, RDGN</p>
<p>Pairs-évaluateurs :</p>	<p>Toussaint HOUENINVO, Economiste-pays en chef, ECCE Ibrahim SAWADOGO, Economiste-pays principal, Mauritanie, RDGN Rim TRABELSI, Chargé de portefeuille pays, Comores/Djibouti, RDGE</p>



LISTE DES FIGURES	iv
LISTE DES ENCADRÉS	iv
LISTE DES ANNEXES	iv
SIGLES ET ABRÉVIATIONS	v
CARTE DE LA TUNISIE	viii
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	xi
01 I- INTRODUCTION	2
03 II- CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVES	4
2.1 Contexte politique et perspectives	4
2.2 Contexte économique et perspectives	4
2.3 Contexte sectoriel	8
2.4 Contexte social et thèmes transversaux	11
2.5 Cadre stratégique du pays	13
2.6 Coordination de l'aide, positionnement de la Banque et avantage comparatif	14
2.7 Atouts, opportunités, faiblesses et défis de l'économie tunisienne	14
15 III- REVUE DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE	16
3.1 Caractéristiques du portefeuille du Groupe de la Banque	16
3.2 Qualité et performance du portefeuille du Groupe de la Banque en Tunisie	17
19 IV- ENSEIGNEMENTS TIRÉS	20
4.1 Au niveau stratégique	20
4.2 Au niveau opérationnel	20
20 V- STRATÉGIE 2024-2029 DE LA BANQUE EN TUNISIE	22
5.1 Justification, sélectivité, objectif et domaines prioritaires du nouveau DSP	22
5.2 Stratégie proposée pour 2024-2029 et résultats attendus	23
5.3 Programme indicatif de prêts/hors prêt	25
5.4 Dialogue pays et réformes politiques	26
5.5 Financement de la stratégie	26
5.6 Suivi, évaluation et modalités d'exécution	27
5.7 Risques et mesures d'atténuation	27
27 VI- CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS	28

Liste des Figures

Figure 1	Composition sectorielle du PIB et de l'emploi
Figure 2	Source de la croissance – décomposition de la croissance potentielle du PIB
Figure 3	Evolution récente des recettes fiscales et dépenses de la Tunisie
Figure 4	Répartition du portefeuille par secteur

Liste des encadrés

Encadré 1	Atouts, opportunités, faiblesses et défis de la Tunisie
Encadré 2	Risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre du DSP et mesures d'atténuation

Liste des Annexes

Annexe 1	Cadre de mesure des résultats du DSP 2024-2029 de la Tunisie
Annexe 2	Programme indicatif des opérations et contribution aux High 5
Annexe 3	Principales leçons tirées dans le Rapport d'achèvement du précédent DSP
Annexe 4	Observations de CODE sur le Rapport d'achèvement du DSP 20218-2022
Annexe 5	Conclusions des consultations avec les parties prenantes
Annexe 6	Revue de la performance du portefeuille
Annexe 7	Cartographie des bailleurs de fonds
Annexe 8	Indicateurs socio-économiques comparatifs
Annexe 9	Principaux indicateurs macroéconomiques de la Tunisie
Annexe 10	Vulnérabilités de la Tunisie et mesures de résilience
Annexe 11	Evaluation du Risque Fiduciaire Pays - Tunisie
Annexe 12	Paramètres de financement de la Tunisie
Annexe 13	Egalité des genres et autonomisation économique des femmes en Tunisie



SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEFPF	Facilité Africaine de Production Alimentaire d'Urgence
AEP	Alimentation en Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AGTF	Fonds « <i>Africa Growing Together</i> »
ARP	Assemblée des Représentants du Peuple
AT	Assistance Technique
BAD	Banque Africaine de Développement
BCT	Banque Centrale de Tunisie
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BERD	Banque Européenne de Reconstruction et de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
CEP	Cellule d'Exécution de Projets
CGF	Contrôle Général des Finances
CIF	Fonds d'Investissement Climatique
CODE	Comité des Opérations pour l'Efficacité du Développement
DSP	Document de Stratégie Pays
EES	Etude Économique et Sectorielle
EInA	Entrepreneurship Innovations and Advice for North Africa
EP	Entreprise Publique
EPIP	Evaluation des Politiques et des Institutions des Pays
E&S	Environnemental et Social
ETAP	Entreprise Tunisienne d'Activités Pétrolières
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
FAPA	Fonds d'Assistance au secteur Privé Africain
FAT-PRI	Fonds d'Assistance Technique des Pays à Revenu Intermédiaire
FIDAC	Fonds d'Indemnisation des Dégâts Agricoles causés par les Catastrophes Naturelles
FMI	Fonds Monétaire International
GIZ	Agence de Coopération Internationale Allemande
HAICOP	Haute Instance de la Commande Publique
IACE	Institut Arabe des Chefs d'Entreprise
IDE	Investissements Directs Étrangers



IFC	International Finance Corporation
IGPPP	Instance Générale des Partenariats Publics Privés
INS	Institut Nationale de la Statistique
IPR	Rapport sur les Progrès et les Résultats de la mise en œuvre
JICA	Agence Japonaise de Coopération Internationale
KfW	Établissement de Crédit pour la Reconstruction (institution allemande)
Km	Kilomètres
KOAFEC	Coopération Économique entre la Corée du Sud et l’Afrique
MEP	Ministère de l’Economie et de la Planification
MDPR	Matrice de Dialogue Politique sur les Réformes
MUC	Millions d’Unités de Compte
ONS	Opération non Souveraine
OS	Opération Souveraine
PADIDFIC	Projet d’Appui au Développement Inclusif et Durable de la Filière Céréalière en Tunisie
PAEPR	Programme d’Approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural
PAPP	Plan d’Amélioration de la Performance du Portefeuille
PAQEE	Projet d’Amélioration de la Qualité des Eaux Épurées
PAREIS	Programme d’Appui à la Relance Économique et l’Insertion Sociale
PARISE	Programme d’Appui à la Réponse au COVID-19 par l’Inclusion Sociale et l’Emploi
PAUSAT	Projet d’Appui d’Urgence à la Sécurité Alimentaire
PBO	Appui Budgétaire
PEFA	Public Expenditure and Financial Accountability (Dépenses publiques et responsabilité financière)
PGES	Plan de Gestion
PIB	Produit Intérieur Brut
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMIR	Projet de Modernisation des Infrastructures Routières
PNS	Plan National Stratégique
PPP	Partenariat Public Privé
PROPARCO	Promotion et Participation pour la Coopération Économique
PSD	Plan Stratégique de Développement
PST	Plan Solaire Tunisien
PTF	Productivité Totale des Facteurs



RBF	Cadre Basé sur les Résultats
RDGN	Bureau Régional de Développement et de Prestation de Services pour l'Afrique du Nord
RNB	Revenu National Brut
RPPP	Revue de la Performance du Portefeuille pays
RWSSI	Fond d'Affectation Spécial pour l'Initiative d'Approvisionnement en Eau et d'Assainissement en Milieu Rural
STEG	Société Tunisienne d'Électricité et de Gaz
TND	Dinar Tunisien
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TFT	Fonds Fiduciaire multi-donateurs pour les Pays en Transition en Afrique du Nord
TPE	Très Petites Entreprises
TPME	Très Petites, Petites et Moyennes Entreprises
UC	Unité de Compte
UE	Union Européenne
UGP	Unité de Gestion de Projet
UMDF	Fond de Développement des Municipalités Urbaines
ZLECAf	Zone de Libre-Échange Continental Africaine





Equivalences monétaires : Taux valables en mars 2024

Unité monétaire de la Tunisie : Dinar Tunisien (TND)

	TND	EUR	USD
1 Unité de compte (UC)	4,14331	1,22627	1,32756

Exercice budgétaire du gouvernement

1^{er} janvier – 31 décembre

Poids et mesures : Système métrique

1 tonne métrique = 2204 livres	1 millimètre (mm) = 0,03937 pouce	1 kilomètre (km) = 0,62 mile
1 kilogramme (kg) = 2,200 livres	1 mètre (m) = 3,28 pieds	1 hectare (ha) = 2,471 acres





RÉSUMÉ ANALYTIQUE

1. Le Document de stratégie pays (DSP) du Groupe de la Banque africaine de développement (ci-après, « la Banque ») pour la Tunisie sur la période 2024-2029 présente les développements récents et perspectives dans différents secteurs, la revue de la performance du portefeuille, les enseignements tirés et la stratégie qui guidera l'appui de la Banque à la Tunisie pour les 5 prochaines années. Le DSP a été préparé selon un processus consultatif impliquant le gouvernement, le secteur privé, la société civile et les autres partenaires au développement actifs en Tunisie.

2. La préparation du DSP 2024-2029 de la Tunisie s'est appuyé sur les orientations stratégiques du Rapport d'achèvement du DSP 2017-2023 entériné par le Comité des Opérations et de l'Efficacité du Développement (CODE) le 25 septembre 2023. À l'issue du dialogue avec les autorités, l'objectif principal proposé pour le DSP 2024-2029 dans le Rapport d'achèvement du DSP 2017-2023 a été confirmé, avec la reformulation d'un des domaines prioritaires et un des secteurs pour mieux les aligner sur les priorités nationales de développement (Annexe 5). Le nouveau DSP s'appuie également sur les études économiques et sectorielles disponibles sur la Tunisie, en particulier, la Note de Diagnostic Pays préparée par la Banque en mars 2023. Le DSP 2024-2029 est aligné sur la Stratégie décennale 2024-2033 et la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque. Il est également alignée sur le Plan de développement 2023-2025 de la Tunisie et la Vision Tunisie 2035 qui reposent sur six piliers : (i) une économie compétitive et diversifiée qui favorise l'initiative privée ; (ii) l'économie du savoir, moteur d'innovation et de la créativité ; (iii) le capital humain, base du développement durable inclusif ; (iv) un développement régional équitable et développement territorial inclusif ; (v) la justice sociale et la cohésion sociale ; et (vi) une économie verte et résiliente aux changements climatiques.

3. Le contexte politique tunisien s'est stabilisé au cours de la période récente. Le pays a traversé une situation politique d'exception entre juillet 2021 et janvier 2023, à la suite de la dissolution de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) par le Président de la République. Le pays a adopté une nouvelle Constitution en juillet 2022, et élu et installé une nouvelle ARP en mars 2023.

4. La croissance du PIB tunisien a baissé de 2,5 % en 2022 à 0,4 % en 2023, essentiellement en raison de la sécheresse qui a impacté le PIB agricole. L'inflation a poursuivi sa hausse, à 9,3 % en 2023, alimentée par le renchérissement des hydrocarbures, des intrants agricoles et des produits alimentaires. Le déficit budgétaire est resté presque constant malgré les efforts de mobilisation des ressources domestiques et de rationalisation des dépenses, soit 6,9 % du PIB en 2022 et 6,8 % en 2023. La masse salariale, les subventions et le service de la dette pèsent lourd sur le budget de l'Etat, totalisant plus des deux tiers des dépenses. Le déficit du compte courant est en net repli, de 8,9 % du PIB en 2022 à 2,8 % en 2023 en raison d'une maîtrise de la balance commerciale, la hausse des recettes touristique et la bonne tenue des transferts de fonds des Tunisiens résident à l'étranger. La croissance devrait rester timide à moyen terme, soit 2,1 % en 2024 et 2,9 % en 2025. La reprise pourrait être ralentie par le risque élevé de surendettement qui limite l'accès au financement extérieur, un ralentissement de la croissance mondiale ou encore un resserrement des conditions d'emprunts en raison de la hausse des taux d'intérêts dans les pays développés.

5. La dette publique tunisienne, estimée à 80,2 % du PIB dans la Loi de finance rectificative 2023 et dominée par la dette extérieure, nécessite un suivi rapproché de la part des autorités. Le pays a fait face à des dégradations de sa notation souveraine depuis 2021, ce qui limite son accès aux marchés financiers inter-



nationaux. En octobre 2022, les autorités tunisiennes étaient parvenues à un accord préliminaire avec le Fonds monétaire international (FMI) à la suite de discussions sur un lot de réformes visant à rétablir la soutenabilité des finances publiques. Ces discussions techniques n'ont toujours pas débouché sur la mise en place d'un programme, ce qui rend difficile la mobilisation de ressources externes. Néanmoins, la Tunisie a jusqu'ici réussi à mobiliser les ressources nécessaires pour honorer les échéances sur sa dette extérieure.

6. Le portefeuille actif de la Banque en Tunisie à fin décembre 2023 est composé de 39 opérations pour des engagements nets d'environ 1,35 milliard d'UC, soit 1,89 milliard d'euros. Le portefeuille couvre sept secteurs : transports (32,2 %), secteur financier (19,9 %), eau et assainissement (13,3 %), énergie (12,5 %), agriculture (11,8 %), industriel/numérique (4,9 %), social (4,8 %) et multi-secteur (0,6 %). Les prêts (souverains ou non) totalisent 1,78 milliard d'euros (98,3 % des engagements), soit 23 opérations d'un montant moyen de 66,3 millions d'UC. Le portefeuille inclut 16 opérations d'assistances techniques dont 9 opérations sur financement du Fonds d'assistance technique des pays à revenu intermédiaire (FAT-PRI) (4,6 millions d'UC). Après une tendance à la baisse des indicateurs de performance du portefeuille entre 2022 et début 2023, une amélioration s'est amorcée au dernier trimestre de 2023. Ainsi, l'âge moyen des opérations a baissé de 5,9 ans à 5,5 ans entre mai et décembre 2023. Le taux de décaissement global du portefeuille est de 43 % à fin décembre 2023. La mise en œuvre du Plan d'amélioration de la performance du portefeuille (PAPP) à fin 2023 demeure moyennement satisfaisante, 9 mesures sur 16 ayant été réalisées. Cependant, les délais de réalisation des conditions préalables au 1er décaissement, de l'effectivité dudit décaissement et de transmission des rapports d'audit restent longs.

7. Le principal objectif de développement de la Tunisie, tel qu'il ressort de la Note de diagnostic pays et de l'étude sur la « Contribution de la Banque africaine de développement à la stratégie de développement de la Tunisie », est de réaliser la transformation structurelle nécessaire à une croissance forte et durable et à la création d'emplois. L'atteinte de cet objectif nécessite de lever plusieurs contraintes, notamment (i) des lenteurs dans la mise en œuvre des réformes prioritaires ; (ii) des barrières persistantes au développement du secteur privé, en particulier pour les très petites, petites et moyennes entreprises (TPME) ; (iii) un déficit de capital humain qui se manifeste par l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins des entreprises ; (iv) des défis environnementaux et climatiques importants ; et (v) un déficit énergétique chronique. Le pays peut compter sur plusieurs atouts et opportunités, comme (i) son secteur touristique qui pourrait être davantage diversifié ; (ii) sa capacité industrielle relativement diversifiée en Afrique ; (iii) son système éducatif qui repose sur de bonnes bases et sur lequel on peut construire les métiers du futur (iv) sa situation géographique stratégique entre l'Europe, le Moyen-Orient et l'Afrique que le pays peut exploiter pour se positionner comme un important hub industriel ; ou encore (v) son potentiel élevé de génération d'énergie solaire et éolienne.

8. En concordance avec ces défis et opportunités, le DSP 2024-2029 se donne comme objectif principal de « Renforcer la résilience et la compétitivité de l'économie pour une croissance inclusive et verte ». Pour atteindre cet objectif, le nouveau DSP s'appuiera sur les deux domaines prioritaires d'intervention suivants : (I) *Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques, et (II) Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires.* Quatre secteurs d'interventions prioritaires sont retenus pour le DSP, soit (i) l'eau et l'assainissement, et (ii) l'agriculture et les chaînes de valeur agricoles dans le domaine prioritaire I ; et (iii) les transports et (iv) le développement des compétences dans le domaine prioritaire II. Le DSP 2024-2029 mettra l'accent sur trois thèmes transversaux : (i) la croissance verte et la transition énergétique, (ii) l'économie numérique et la digitalisation, et (iii) la réduction des inégalités liées au genre. Enfin, la Banque s'engage à mobiliser davantage de cofinancement à travers des instruments innovants afin d'étendre l'échelle de ses interventions, et renforcer son soutien au secteur privé afin d'impacter davantage la compétitivité et la création d'emploi. A l'issue de la mise en œuvre du DSP 2024-2029, la Banque ambitionne de contribuer à : (i) augmenter le taux de réutilisation des eaux usées traitées ;



(ii) augmenter les stocks stratégiques de céréales ; (iii) augmenter le nombre de personnes bénéficiant d'un meilleur accès au transport ; (iv) améliorer l'adéquation des compétences disponibles aux exigences des entreprises ; et (v) faire adopter une stratégie de formalisation du secteur informel.

9. La stratégie de la Banque en Tunisie pour la période 2024-2029 sera principalement financée par le guichet « BAD », les fonds fiduciaires internes et externes, et le budget administratif de la Banque. Le programme indicatif de prêts pour la période 2024-2026 est indiqué en Annexe 2. Six (06) Etudes économiques et sectorielles (EES) et douze (12) Assistances techniques (AT) sont envisagées en Tunisie durant la période 2024-2026.

10. Les Conseils d'administration sont invités à examiner et approuver le présent Document de stratégie pays (DSP) 2024-2029 de la Banque pour la Tunisie, combiné à la Revue de la performance du portefeuille pays 2023.







I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport constitue le Document de stratégie pays (DSP) du Groupe de la Banque africaine de développement (ci-après, « BAD » ou « la Banque ») pour la Tunisie sur la période 2024-2029. Il présente les développements récents et perspectives dans différents secteurs, la revue de la performance du portefeuille, les enseignements tirés et la stratégie qui guidera l'appui de la Banque à la Tunisie jusqu'à fin-2029. Le Comité des Opérations et de l'Efficacité du Développement (CODE) a entériné le 25 septembre 2023 le Rapport d'achèvement du DSP 2017-2021 étendu à fin 2023 de la Tunisie qui décline les orientations stratégiques du DSP 2024-2029. Malgré quelques modifications introduites à la suite de concertations avec les autorités tunisiennes (voir Annexe 5), le positionnement stratégique du présent DSP reste conforme aux orientations du Rapport d'achèvement. En particulier, l'objectif principal du DSP tel que

formulé dans le Rapport d'achèvement est resté inchangé. Le DSP 2024-2029 reste aligné sur le Plan de développement 2023-2025 de la Tunisie, la Vision Tunisie 2035, la stratégie décennale 2024-2033 de la Banque, et la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque dont les trois piliers sont : (i) améliorer le climat des affaires et des investissements ; (ii) renforcer les infrastructures socio-économiques ; et (iii) promouvoir le développement des entreprises.

2. Le présent document est structuré en six parties. A la suite de l'introduction, la Section 2 décrit le contexte du pays ; la Section 3 présente la revue de la performance du portefeuille pays ; la Section 4 présente les enseignements tirés ; la Section 5 présente la stratégie d'intervention de la Banque en Tunisie pour la période 2024-2029 ; et la Section 6 présente la conclusion.





II. CONTEXTE DU PAYS ET PERSPECTIVESⁱ

2.1 Contexte politique et perspectives

3. Le contexte politique tunisien s'est relativement stabilisé au cours de la période récente. Le pays a connu huit gouvernements entre 2011 et 2021 contre seulement deux au cours de la décennie précédente. Cette instabilité entretient un contexte institutionnel peu propice aux réformes prioritaires dont le pays a besoin pour relancer son économie. La Tunisie a traversé une situation politique d'exception entre juillet 2021 et janvier 2023, à la suite d'une crise qui a entraîné la dissolution de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) par le Président de la République. Des remaniements ministériels sont intervenus en 2023, dont la nomination d'un nouveau Chef de Gouvernement par le Président de la République le 1^{er} août 2023. Le pays a adopté une nouvelle Constitution en 2022 et mis en place une nouvelle Assemblée des représentants du peuple en mars 2023. Les prochaines élections présidentielles sont prévues pour octobre 2024.

4. La Tunisie a réalisé des avancées notables en matière de gouvernance et de développement humain au cours des dernières décennies. L'indice de développement humain (IDH) a progressé de 0,57 en 1990 à 0,73 en 2021 (dernier chiffre disponible), la positionnant au 97^{ème} rang sur 191 pays dans le monde. Selon l'Indice Ibrahim de la Gouvernance Africaine publié en 2022, le pays est classé 3^e sur 54 pays africains en 2021 avec un score de 70,9, soit une progression de 3,1 points sur la période 2012-2021 mais un recul de 2 points par rapport à l'année 2020. Selon l'Indice de perception de la corruption 2022 de « *Transparency International* », la Tunisie occupe le 85^e rang sur 180 pays, tandis qu'elle était en 76^e sur 168 pays en 2015. Avec un score global de 3,5/5 pour l'Évaluation des Politiques et Institutions des Pays (EPIP) 2021, la Tunisie se classe à la 30^{ème} place sur 54 pays africains, dans la moyenne africaine mais en recul par rapport à 2011 (4,4/5).

2.2 Contexte économique et perspectives

5. Avec un produit intérieur brut estimé à 3709,8 USD par habitant en 2023, la Tunisie se classe parmi les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Le pays a très tôt misé sur l'industrie et les services (notamment, le tourisme) pour son développement. Cette orientation a permis à la Tunisie de se positionner comme un des pays les plus industrialisés en Afrique. Néanmoins, l'économie tunisienne reste dominée par les services (notamment, le tourisme) qui représente aujourd'hui près des deux tiers du PIB (Annexes 8 et 9ⁱⁱⁱ).

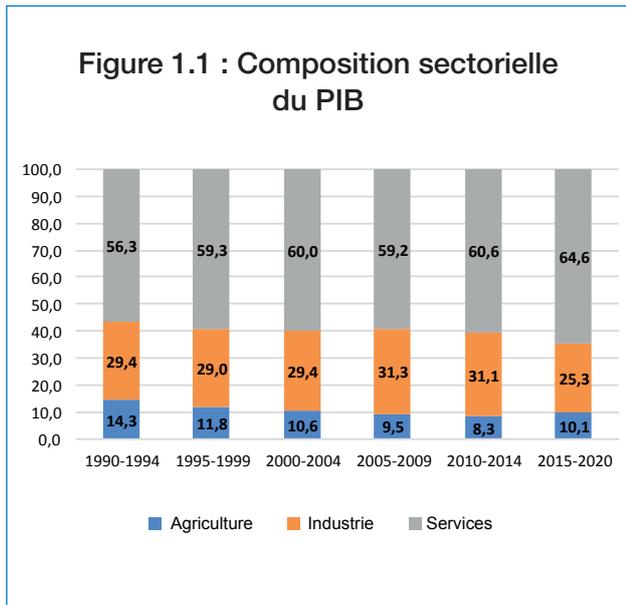
6. La transformation structurelle de l'économie tunisienne s'effectue au profit du secteur des services et non de l'industrie (Figure 1.1). La période allant de 1970 à 1990 a vu la valeur ajoutée industrielle augmenter de 20 % du PIB à près de 29 % et la part des industries manufacturière passer de 9,5 % du PIB à plus de 18 %. Par la suite, la contribution du secteur industriel au PIB a stagné pendant deux décennies avant de décliner à une moyenne de 25,3 % durant la période 2015-2020 au profit des services. Parallèlement, la contribution moyenne du secteur primaire au PIB a baissé de 14,3 % sur la période 1990-1994 à 10,1 % durant 2015-2020, tandis que celle des services a augmenté de 56,3 % sur la période 1990-1994 à 64,6 % durant 2015-2020. Le tissu industriel tunisien s'est initialement développé en tirant parti des faibles coûts du travail et d'un régime fiscal avantageux pour les entreprises offshores. Si cette spécialisation a conduit à l'essor d'industries intensives en main d'œuvre peu qualifiée, la transition vers des activités à forte valeur ajoutée ne s'est réalisée que partiellement, traduisant des contraintes à une montée en gamme technologique. Par ailleurs, le pays enregistre une baisse continue de sa productivité industrielle depuis une décennie en raison d'un contexte politique et institutionnel instable. L'absence de réformes favorables à



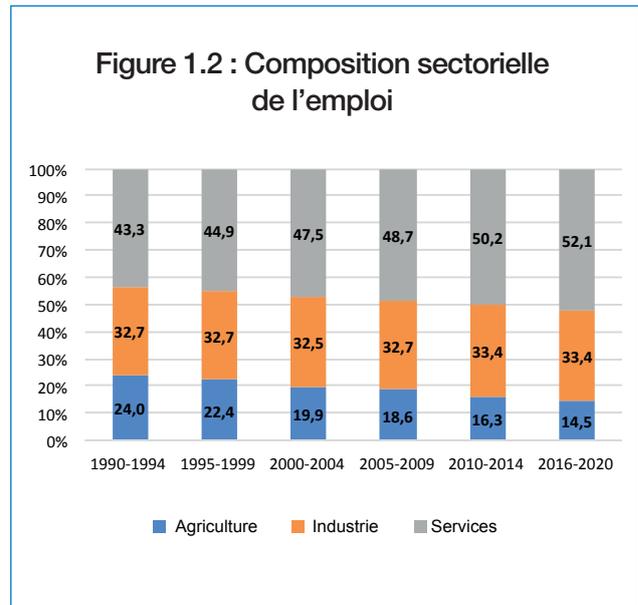
l'investissement privé et l'innovation fragilise le tissu industriel et retarde la mutation du secteur. La pandémie de COVID-19 a davantage alourdi ces tendances, faisant chuter en 2020 l'indice de production manufacturière en deçà de son

niveau de 2010. Bien qu'en 2022 la production industrielle ait retrouvé son niveau pré-COVID, la dynamique demeure insuffisante pour enclencher une véritable transformation structurelle orientée vers l'industrialisation.

Figure 1 : Composition sectorielle du PIB et de l'emploi

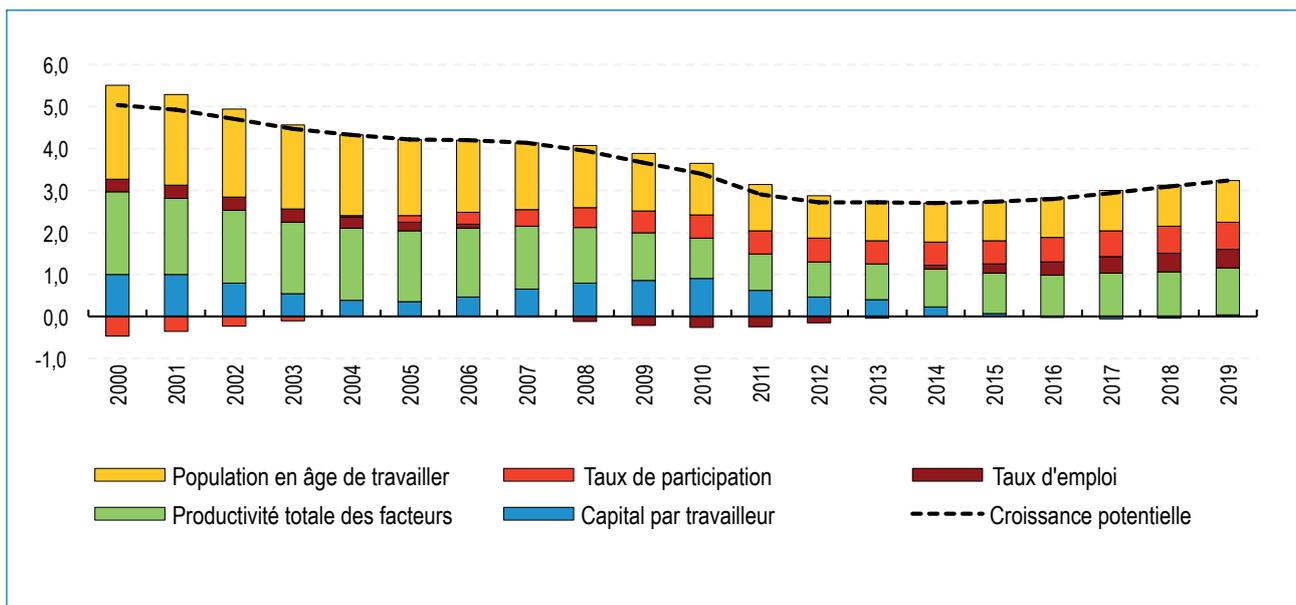


Source : Banque Africaine de Développement



Source : WDI, Banque mondiale (2022)

Figure 2 : Source de la croissance – décomposition de la croissance potentielle du PIB



Source : Études économiques de l'OCDE : Tunisie 2018



7. La part du secteur agricole dans l'emploi se réduit progressivement au profit du secteur des services tandis que celle du secteur industriel reste stable (Figure 1.2).

Entre 1990 et 2020, la part de l'emploi du secteur agricole a baissé de 24 % à 14,5 %. Cette baisse a exclusivement profité au secteur des services qui demeure le véritable réservoir d'emplois en Tunisie, avec une contribution passant de 43 % de la main d'œuvre totale en 1990 à près de 52 % en 2020. Malgré la baisse de la contribution du secteur industriel au PIB (Figure 1.1), la part de ce secteur dans l'emploi est restée stable à environ 33 % depuis trois décennies (Figure 1.2), ce qui indique un ralentissement de la productivité dans ce secteur.

8. La productivité totale des facteurs (PTF) a baissé sur les deux dernières décennies en Tunisie (Figure 2).

Les contributions du capital par travailleur et de la PTF sont passées respectivement de 0,7 et 1,6 point de croissance sur la période 2000-2010 à 0,2 et 1 respectivement sur la période 2011-2019. Quant à la contribution de la productivité apparente du travail, elle est passée de 2,0 points de croissance à 1,7 sur les mêmes périodes. Si les différents chocs ayant affecté l'économie depuis le printemps arabe (attentats terroristes, instabilité gouvernementale, COVID-19, etc.) ne sont pas étrangers à cette baisse de productivité, la faiblesse de l'innovation en est le responsable principal. En effet, la Tunisie est classée en 73^{ème} position sur 132 pays en 2022 selon l'Indice globale d'innovation.

9. Les performances économiques récentes de la Tunisie se sont détériorées, avec une croissance annuelle moyenne du PIB de 1,3 % entre 2011 et 2017 et 0,4 % entre 2018 et 2022, contre 4,6 % sur la décennie précédente. Signe d'un environnement des affaires perfectible, l'investissement intérieur brut a chuté de 25,6 % du PIB en 2010 à 18,1 % en 2022. La pandémie de COVID-19 a causé une contraction de 8,8 % du PIB en 2020, et l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹ en 2022 a provoqué la hausse des prix alimentaires et de l'énergie. La croissance du PIB a baissé de 2,5 % en 2022 à 0,4 % en 2023, en raison de la sécheresse qui a

négalement impacté le PIB agricole et du ralentissement économique en Europe.

10. L'inflation a poursuivi sa hausse, passant de 8,3 % en 2022 à 9,3 % en 2023, alimentée par le renchérissement des hydrocarbures, des intrants agricoles et des produits alimentaires. L'inflation actuelle a également pu être partiellement alimentée par la politique monétaire accommodante mise en œuvre en 2020 et 2021 pour contrer les effets néfastes de la pandémie de COVID-19. Cependant, la politique monétaire est devenue plus restrictive depuis 2022. Ainsi, le taux directeur de la Banque centrale de Tunisie (BCT) est passé de 6,25 % en avril 2022 à 7 % en mai 2022, 7,25 % en octobre 2022 et à 8 % depuis janvier 2023. L'ARP a adopté, le mardi 6 février 2024, une loi autorisant la BCT à accorder de façon exceptionnelle, des facilités de financement d'un montant de 7 milliards TND au trésor public sans intérêts, remboursable sur 10 ans avec une période de grâce de 3 ans. Ce montant représente environ 4 % du PIB et 14,5 % des recettes propres de l'Etat. Si ces ratios semblent raisonnables selon les bonnes pratiques internationales, les vulnérabilités économiques actuelles font craindre le risque d'une perte de confiance des investisseurs, une hyperinflation et une dépréciation du dinar tunisien, avec des conséquences néfastes pour la stabilité financière et la paix sociale. Une politique monétaire prudente, une préservation de l'indépendance de la BCT, le respect du caractère exceptionnel de la mesure et une communication adéquate de la part du gouvernement permettront d'atténuer ces risques.

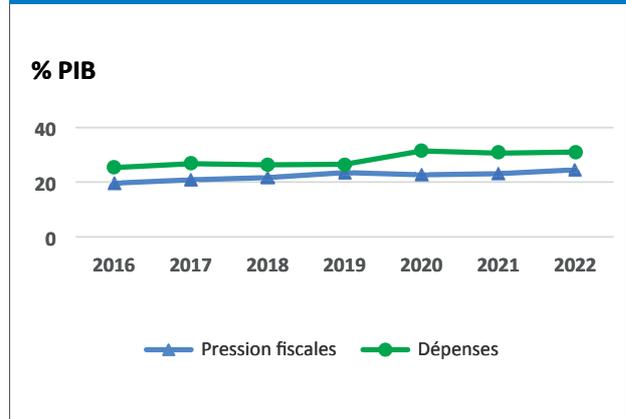
11. Malgré une capacité relativement bonne de mobilisation des ressources domestiques, la Tunisie est confrontée à un déséquilibre chronique de ses finances publiques (Figure 3). La pression fiscale qui était de 19,6 % du PIB en 2016 s'est progressivement améliorée pour s'établir à 24,5 % en 2022. La pression fiscale en Tunisie se situe au-dessus de la moyenne africaine (16,6 %), mais largement en dessous de celle des pays développés (33,4 %). Parallèlement, les dépenses totales ont augmenté de 25,3 % du PIB en 2016 à 31,5 % en 2020 avant de reculer légèrement à

¹ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». Cependant, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont formulé une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

31,1 % en 2022. La masse salariale, les subventions et le service de la dette totalisent environ deux tiers des dépenses. Le déficit budgétaire qui s'était refermé de 5,7 % du PIB en 2016 à 3,1 % en 2019 s'est fortement détérioré à 9,1 % en 2020 en raison de la pandémie de COVID-19 qui a simultanément provoqué une hausse soudaine des dépenses et un fléchissement des recettes. Malgré l'amélioration constante de la performance de mobilisation des ressources domestiques et le freinage de l'expansion de la masse salariale convenu en 2022 entre le gouvernement et les principaux syndicats des travailleurs, le déficit budgétaire s'est établi à 6,8 % du PIB en 2023, presque au même niveau qu'en 2022 (6,9 % du PIB). La Tunisie pourrait mobiliser davantage de ressources domestique afin d'améliorer son solde budgétaire : (i) en améliorant l'équité fiscale (réduire la concentration de l'impôt sur quelques catégories de contribuables) ; (ii) en formalisant le secteur informel afin d'élargir la base taxable ; (iii) en simplifiant le système d'exemption et de dérogation en vue d'en améliorer la transparence et réduire les possibilités de fraude ; et (iv) en modernisant et en décentralisant l'administration fiscale. Conscientes de ces enjeux, les autorités tunisiennes ont entrepris depuis 2012 un ambitieux chantier de réformes fiscales qui se poursuit encore à ce jour, mais à un rythme ralenti par les chocs politiques et économiques qui ont affecté le paysⁱⁱⁱ.

12. La dette publique tunisienne, estimée à 80,2 % du PIB à fin 2023 (Loi de finance rectificative) et dominée par la dette extérieure, nécessite un suivi rapproché^{iv}. La Loi de finance 2024 évalue le besoin de financement de la Tunisie à environ 9,14 milliards USD (20,2 % du PIB), en augmentation par rapport à 2023 (18,6 % du PIB). Il est prévu que plus de la moitié (environ 57 %) de ce besoin de financement soit levé via de la dette extérieure. Cependant, la Tunisie fait face à un accès restreint aux marchés financiers internationaux en raison de dégradations de sa notation souveraine depuis 2021. En octobre 2022, les autorités tunisiennes étaient parvenues à un accord préliminaire avec le Fonds monétaire international (FMI) sur un lot de réformes visant à rétablir la soutenabilité des finances publiques, assorti d'un prêt de 1,9 milliard USD sur 48 mois. Cet accord préliminaire n'a toujours pas débouché sur la mise en place d'un programme, ce qui alimente des difficultés à mobiliser des ressources. Néanmoins, la Tunisie a jusqu'ici réussi à honorer les échéances sur sa dette extérieure en exploitant des sources alternatives et en usant de diverses stratégies.

Figure 3 : Evolution récente des recettes fiscales et dépenses de la Tunisie



13. L'évaluation « Public Expenditure and Financial Accountability » (PEFA) 2015 (la dernière disponible) indique que les dépenses réalisées depuis 2011 sont assez proches de celles prévues dans le budget. Le PEFA note que la composition administrative du budget a tendance à se modifier entre la Loi de finances initiale et son exécution en raison d'augmentations de salaire, de variations du taux de change et des cours des commodités (notamment, le pétrole). Néanmoins, l'évaluation « Country Risk and Fiduciary Assessment » de la Banque indique que le risque fiduciaire global (gestion financière et passation de marchés) de la Tunisie est « modéré ». Les axes d'amélioration prioritaires identifiés par la Banque concernent : (i) la rationalisation des organes de contrôle interne caractérisés par une grande fragmentation ; (ii) la modernisation du système comptable et sa convergence vers les normes internationales ; (iii) l'amélioration des délais de reddition des comptes ; et (iv) le renforcement du contrôle externe juridictionnel (voir Annexe 11). Pour remettre ses finances publiques sur une trajectoire soutenable, la Tunisie doit mettre en œuvre des réformes qui amélioreront l'efficacité de ses dépenses parallèlement aux objectifs de mobilisation de ressources. Parmi ces réformes, citons : (i) le contrôle de l'expansion de la masse salariale et un meilleur ciblage des subventions ; (ii) la limitation du recours au marché financier domestique pour l'endettement souverain afin de réduire les paiements d'intérêts ; ou encore (iii) l'amélioration de la gouvernance des EP afin d'en restaurer la rentabilité financière.

14. Le déficit du compte courant est en net repli, passant de 8,9 % du PIB en 2022 à 2,8 % en 2023 en raison de la baisse des importations et de la hausse des exportations



manufacturières et minières qui ont permis une bonne maîtrise de la balance commerciale, mais aussi de la hausse des recettes touristiques et la bonne tenue des transferts de fonds des Tunisiens résidents à l'étranger. Le déficit commercial s'est en effet établi à 5,5 milliards USD en 2023, une réduction de 32 % par rapport à 2022. Les transferts de fonds des tunisiens de l'étranger se sont élevés à 2,43 milliards USD en 2023, en hausse de 2 % par rapport à 2022, et constituent désormais la deuxième source de devises après les recettes des exportations. En novembre 2023, les réserves de change de la Tunisie couvraient 112 jours d'importation, contre 113 jours un an plus tôt. La maîtrise du déficit du compte courant a permis de renforcer les réserves de changes à 8,5 milliards USD en décembre 2023 (environ 120 jours d'importations) et de rembourser des échéances de dette extérieure, ce qui a entraîné le relèvement par Moody's de la notation souveraine de la Tunisie de « Caa2 négative » à « Caa2 stable ».

15. La croissance devrait rester timide à moyen terme, à 2,1 % en 2024 et 2,9 % en 2025, tirée par le secteur manufacturier et les services. L'inflation devrait baisser à 7,1 % en 2024 et 6,7 % en 2025 sous l'hypothèse d'une politique monétaire prudente et d'un apaisement des tensions inflationnistes mondiales. Les projections à moyen terme suggèrent un rétrécissement du déficit budgétaire (6,5 % en 2024 et 6,0 % en 2025), et un élargissement du compte courant (3,3 % en 2024 et 4,0% en 2025). Le risque élevé de surendettement limite l'accès au financement extérieur et pèse sur la solidité du cadre macroéconomique. La reprise pourrait également être ralentie par une dégradation de l'environnement des affaires qui pèserait négativement sur l'investissement privé, un ralentissement de la croissance mondiale ou encore un resserrement des conditions d'emprunts en raison de la hausse des taux d'intérêt dans les économies développées.

2.3 Contexte sectoriel

16. Agriculture. Le secteur agricole occupe une place prépondérante dans l'économie de la Tunisie par son rôle dans la dynamique de croissance, la sécurité alimentaire, l'équilibre de la balance commerciale et ses effets d'entraînement sur les autres secteurs d'activités. Il contribue en moyenne à environ 10 % du PIB, 20 % de l'emploi et 12 % des recettes d'exportations. Cependant, les performances du secteur agricole restent insuffisantes au regard de ses

potentialités. En effet, la faible productivité et la variabilité interannuelle de la production liée aux aléas pluviométriques handicapent la stabilité de l'offre. Le secteur agricole reste encore particulièrement vulnérable au changement climatique. Selon le Rapport national sur le climat et le développement en Tunisie, les pénuries d'eau pourraient causer une chute de la valeur ajoutée agricole de 15 % d'ici 2030 et de 29 % d'ici 2050 en l'absence de politiques transformatrices. Par ailleurs, l'investissement dans le secteur agricole n'a représenté que 7,4 % de l'investissement total en 2015, contre 12,7 % en 2000. On note également une baisse du revenu des agriculteurs, ce qui rend le secteur moins attractif notamment pour les jeunes alors que 43 % des exploitants agricoles ont plus de 60 ans. En outre, la Tunisie dispose de 1600 km de côtes maritimes qui font vivre plus 8 millions de personnes et de 130000 km² de territoires marins qui pourraient constituer un puissant levier pour l'économie bleue. L'industrie de la pêche représente 8 % de la valeur de la production agricole et 1,1 % du produit national brut, et génère au moins 100 000 emplois. En volume, les exportations des produits de la mer arrivent en seconde place des exportations agricoles et agro-alimentaires après l'huile d'olive. Environ 98 % du commerce extérieur transite par la mer via les huit ports du pays. Enfin, le tourisme qui contribue à environ 14 % du PIB et 13 % de l'emploi est à plus de 90 % balnéaire.

17. Capital naturel. Le capital naturel de la Tunisie est estimé à environ 52 milliards USD en 2018⁴. Ceci inclut les forêts et écosystèmes (4,1 milliards USD) ; les ressources minérales (2,8 milliards USD), les ressources énergétiques incluant pétrole et le gaz naturel (14,8 milliards USD), mais non le potentiel solaire et éolien. En effet, la Tunisie couvre une superficie de 163 610 km² dont près de 35 % est dans le désert du Sahara, ce qui confère au pays un très fort potentiel de production d'énergie solaire et éolienne. Le pays dispose d'importants gisements de phosphate et d'hydrocarbures largement sous-exploités. Toutefois, les rentes tirées des ressources naturelles sont en baisse depuis une décennie, passant de 5,8 % du PIB en 2010 à 1,4 % en 2020. L'essentiel de ces rentes provient du pétrole qui pesait 4 % du PIB en 2010 et 1 % en 2020. Les rentes tirées des ressources minérales diminuent également, passant de 1,2 % du PIB en 2010 à 0,3 % en 2020. Ces rentes devraient augmenter dans les années à venir avec la relance de la production et exportation de phosphate. A ce titre, l'amélioration de la gouvernance de la gestion du capital naturel tunisien est



cruciale pour mobiliser davantage de revenus qui serviront à financer une croissance durable et verte⁴.

18. Industrie. La Tunisie est l'un des pays les plus industrialisés d'Afrique. L'industrie manufacturière occupe une place significative dans l'économie, représentant 14 % du PIB et 18,3 % de l'emploi total en 2021, et la valeur ajoutée manufacturière (VAM) par habitant, de 512 dollars EU en 2021, est l'une des plus élevées du continent. Cependant, le développement du secteur tend à stagner depuis 2011 en raison d'un ralentissement des investissements, la faiblesse de l'innovation, et une concentration des activités d'export vers le marché européen qui a conduit à négliger les opportunités de développement des marchés intérieurs et régionaux. En outre, la pandémie de COVID-19 a fragilisé le tissu industriel tunisien et entravé une dynamique de développement déjà en berne. Bien que certains secteurs comme les TIC et les composants automobiles aient continué d'attirer des IDE depuis 2011, les objectifs d'attractivité renforcée et de diversification de l'économie vers des secteurs à plus haute valeur technologique demeurent inachevés. La performance environnementale du secteur manufacturier, facteur de plus en plus déterminant de compétitivité à l'export, accuse un retard par rapport à certains pays de la région. Face à ces défis, la Tunisie a lancé avec l'appui de la Banque en 2022 une nouvelle « Politique industrielle et d'innovation à l'horizon 2035 » qui redéfinit la trajectoire de développement industriel idéale pour la Tunisie, en mettant l'accent sur l'amélioration du climat des affaires, l'innovation, la transition numérique, et l'internationalisation des entreprises. Cette stratégie, qui ambitionne de créer 840 000 emplois industriels à l'horizon 2030, mettra l'accent sur la diversification des produits exportés et des partenaires commerciaux afin d'améliorer la résilience aux chocs extérieurs, ainsi que sur la transition écologique afin d'améliorer la performance environnementale de l'industrie tunisienne.

19. Eau et Assainissement. La Tunisie a un volume d'eau disponible estimé à 440 m³/an/habitant, largement inférieur au seuil de stress hydrique fixé à 1000 m³/an/habitant. Le pays a développé depuis les années 1950 des stratégies de mobilisation des eaux de surface pour satisfaire l'essentiel de la demande en eau. Aujourd'hui, la Tunisie a mobilisé plus de 95 % des ressources en eaux de surface, ce qui traduit une marge de manœuvre devenue très limitée sur ce plan. D'autre

part, les eaux souterraines sont assez fortement sollicitées et les prélèvements se sont nettement accélérés depuis 2010 en raison essentiellement des forages illicites. Selon le Rapport national sur le climat et le développement en Tunisie produit par la Banque Mondiale à l'occasion de la COP28, 71 % des pertes de PIB liées au climat d'ici 2050 en Tunisie seront dues aux pénuries d'eau. Pour répondre à ces défis majeurs qui s'accroissent au fil des années en raison des changements climatiques et qui risquent à terme d'entraver le développement économique et social du pays, le gouvernement a élaboré la Vision et Stratégie « EAU 2050 », cofinancée par la Banque, l'Établissement allemand de crédit pour la reconstruction (KfW) et l'Agence allemande de coopération internationale (GIZ). Les principales recommandations issues de la Stratégie « EAU 2050 » sont : (i) la diminution des pertes dans les réseaux; (ii) utilisation des eaux non conventionnelles (eau de pluie, eaux usées épurées, etc.); (iii) la réduction des gaspillages et une meilleure valorisation de l'eau ; (iv) la maximisation de la balance commerciale « eau » (l'eau virtuelle contenue dans les produits échangés) ; (v) l'alignement des prix aux coûts et la sensibilisation des usagers à la rareté de la ressource ; et (vi) le développement des nouvelles technologies et des énergies renouvelables pour la gestion des ressources en eau.

20. Transports. Les transports jouent un rôle important dans l'économie tunisienne, contribuant à hauteur d'environ 5 % au PIB et générant environ 160 000 emplois directs. Les infrastructures de transport sont relativement bien développées en Tunisie : environ 20 000 km de routes classées dont 750 km d'autoroutes ; un réseau ferroviaire d'environ 2 000 km dont une ligne reliée au réseau algérien ; huit ports dont trois proches de Tunis ; ainsi que six aéroports. Malgré ces atouts, les performances logistiques de la Tunisie souffrent de retards dans la maintenance et la mise à niveau des infrastructures. Le rapport de 2019 du Forum Économique Mondial classe la Tunisie au 101^e rang sur un total de 143 pays du point de vue de la performance des infrastructures de transports. À titre de comparaison, l'Égypte est classée 44^e tandis que le Maroc est 53^e. Par ailleurs, les infrastructures de transport urbain subissent la pression d'une croissance démographique rapide. Le renforcement de la compétitivité et du développement économique équilibré (entre les régions) de la Tunisie nécessite un meilleur système de transport qui doit relever les défis (i) d'un meilleur



équilibre régional, (ii) de modernisation de la logistique qui s'est fortement dégradée, (iii) d'amélioration de la gouvernance des EP du secteur, et (iv) de la réduction de son empreinte carbone.

21. *Energie.* La Tunisie a réalisé l'accès universel à l'électricité depuis plusieurs années avec un taux d'électrification estimé à 99,8 % au niveau national. Cependant, le pays fait encore face à des défis majeurs au nombre desquels : (i) la forte dépendance au gaz importé de l'Algérie ; (ii) la faible diversification du mix énergétique (les combustibles fossiles assurent 97 % de la production d'énergie électrique) ; (iii) le poids des subventions à la consommation d'énergie dans le budget de l'Etat ; (iv) l'attraction insuffisante des investissements privés dans le secteur ; et (v) la faible efficacité dans le secteur de l'électricité avec des pertes techniques et commerciales croissantes qui atteignent 21 % en 2022. Afin de faire face à ces défis, la Tunisie s'est engagée sur la voie de la transition énergétique, avec le lancement du Plan Solaire Tunisien (PST) qui vise à développer les énergies renouvelables. En prenant 2010 comme année de référence, le PST prévoit d'atteindre une capacité installée d'énergies renouvelables en 2030 de l'ordre de 3 815 MW, soit environ 30 à 35 % de la capacité électrique totale, avec pour objectif affiché la réduction des émissions de gaz à effets de serre et la diminution de l'intensité carbone. A fin novembre 2023, la puissance totale installée d'énergies renouvelables dans le pays atteint 580 MW. Toutefois, le secteur de l'énergie rencontre des défis majeurs dont les difficultés financières de la Société Tunisienne d'Electricité et Gaz (STEG) en raison d'impayés, une forte dépendance aux énergies fossiles ; et l'absence d'un régulateur indépendant pour le secteur.

22. *Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).* La Tunisie vise à devenir une destination numérique internationale, à créer des emplois à travers la digitalisation de tous les secteurs d'activité, et à faire de ce secteur la première source de recettes fiscales pour l'Etat à terme. Pour ce faire, le Gouvernement a mis en place l'ambitieux Plan National Stratégique (PNS) « Tunisie Digitale 2020 » afin de renforcer la performance, la transparence et la qualité de l'administration publique. Ce plan s'articule autour de quatre axes : (i) « *Infrastructure* », afin de généraliser l'accès à l'internet haut débit et au savoir ; (ii) « *eGov* », afin de transformer l'administration par l'usage et l'adoption du Numérique pour une meilleure efficacité et transparence

orientées Citoyen et Entreprise ; (iii) « *e-Business* » afin de transformer les entreprises et l'entrepreneuriat par l'usage du numérique en soutien à la compétitivité, la productivité et l'innovation ; et (iv) « *Smart Tunisia* » qui vise à placer la Tunisie dans le Top 3 de l'Offshoring digital dans la région Afrique - Moyen Orient.

23. *Développement du secteur privé.* Le secteur privé a contribué à hauteur de 75 % au PIB et généré 2,97 millions d'emplois en Tunisie en 2019^{vii}, dont 1,96 million dans le secteur informel. Les entreprises tunisiennes sont généralement familiales et de petite taille, 96 % d'entre elles étant des microentreprises^{viii}. Environ 88 % d'entre elles sont sans salariés ; 10,3 % emploient entre 1 et 5 personnes et 1,7 % emploient plus de 10 personnes. Seules 0,2 % des entreprises tunisiennes emploient plus de 100 personnes. Par ailleurs, près de 90 % des PME sont installées dans les régions côtières, ce qui traduit des déséquilibres régionaux importants. Le climat des affaires en Tunisie souffre d'un environnement macroéconomique fragile, de l'inadéquation des compétences disponibles aux besoins des entreprises, et de difficultés d'accès au financement pour les PME^x. La Tunisie est la 53^e économie la plus complexe au monde^x et la 2^e en Afrique derrière l'Afrique du Sud. Le pays est la 87^e économie la plus compétitive sur 140 pays dans le monde (classement 2019 du « *Global Competitiveness Report* » du Forum économique mondial). L'étude « *Profil Secteur Privé* » (BAD, 2022) identifie des moyens pour soutenir la compétitivité et développement du secteur privé en Tunisie, dont : (i) l'amélioration de l'accès au financement pour les MPME ; (ii) la mobilisation d'investissements publics pour catalyser les investissements privés ; (iii) la mise en place d'un système judiciaire adapté qui protège les investisseurs ; (iv) l'allègement des procédures administratives ; (v) la mise en place de dispositifs financiers et non financiers stimulant la créativité et l'innovation ; et (vi) l'investissement dans le capital humain. Dans le cadre de Vision Tunisie 2035, la Tunisie s'est dotée en 2023 d'une Stratégie nationale pour l'amélioration du climat des affaires (2023-2025), structurée en 34 axes, 94 objectifs et 229 mesures. A ce titre, le Conseil des ministres a approuvé en décembre 2022 des mesures pilotes incluant : (i) la mise en place d'une Infrastructure Nationale des Informations Foncières (NLSI) ; (ii) la digitalisation du processus de raccordements aux utilités publiques et la création d'un portail commun des services publics ; (iii) la mise en place d'un système d'information intégré relatif à la commande



publique. Par ailleurs, un nouveau Code des changes visant à faciliter l'accès des entreprises et des investisseurs aux devises étrangères a été approuvé par le Conseil des ministres en mars 2024. Il est désormais examiné par la Présidence avant ratification parlementaire.

24. Secteur financier. Le paysage bancaire tunisien est constitué d'un nombre relativement élevé d'institutions (environ 23 en 2023) qui évoluent dans un environnement peu concurrentiel. Malgré une part du crédit au secteur privé relativement élevée (83,8 % du total de crédit en 2022^{xii}), les entreprises tunisiennes continuent de désigner l'accès au financement comme une contrainte majeure à leur expansion. Les banques tunisiennes font face à un déficit chronique de liquidités. Le taux de couverture des créances classées par les provisions est revenu à 55,9 % en 2022 contre 57,2 % à fin 2021. La BCT a renforcé ses exigences en matière de provisions collectives afin d'assurer une couverture adéquate des risques latents. Le recours croissant de l'Etat à l'endettement domestique exerce une pression sur la liquidité bancaire, augmente les risques d'éviction de l'investissement privé et ainsi que l'exposition du secteur bancaire domestique au risque souverain. Des progrès restent à accomplir en matière d'inclusion financière en Tunisie. Les personnes déclarant posséder un compte dans une institution financière représentent seulement 42,7 % de la population adulte. Par ailleurs, la collecte de l'épargne par le système bancaire demeure faible. En effet, 18 % des personnes interrogées utilisent un compte dans une institution financière pour leur épargne (Findex, 2021).

25. Intégration régionale et commerce. La Tunisie entretient historiquement d'importantes relations avec les pays méditerranéens de l'Europe et du Moyen Orient. Malgré l'existence de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) regroupant l'Algérie, la Mauritanie, le Maroc, la Libye et la Tunisie, l'intégration régionale en Afrique du Nord accuse un retard. Des initiatives visant à développer des infrastructures régionales et à connecter les secteurs privés de la région pourrait offrir des solutions à cette problématique^{xiii}. Bien qu'un rapprochement économique récent progresse entre les pays d'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, la part du reste de l'Afrique dans le commerce extérieur tunisien demeure très faible. Entre 2012 et 2021, la part du Maghreb dans les importations de la Tunisie est de 6,54 % tandis que celle de l'Afrique subsaharienne n'est que de 0,44 %. De

même, la part du Maghreb dans les exportations de la Tunisie est de 8,28 % tandis que celle de l'Afrique subsaharienne n'est que de 2,54 %. L'intensification des échanges avec l'Afrique subsaharienne permettrait de diversifier les partenaires commerciaux et de développer de nouvelles chaînes de valeurs industrielles^{xiii}. Les principaux produits d'exportations de la Tunisie en 2021 sont les fils isolés (2,63 milliards USD), le pétrole brut (754 millions USD), les costumes (735 millions USD) et l'huile d'olive vierge (690 millions USD). Les principaux produits d'importations sont le pétrole raffiné (1,94 milliard USD), le gaz (941 millions USD), les voitures (655 millions USD), les équipements de protection basse tension (542 millions USD) et le blé (529 millions de dollars)^{xiv}. Ces produits ont été échangés principalement avec les Etats-Unis, la Chine, l'Allemagne, le Japon, la France, le Royaume-Unis, les Pays-Bas, l'Inde et l'Italie.

2.4 Contexte social et thèmes transversaux

26. Pauvreté, inclusivité et développement humain. Selon l'Institut Nationale de la Statistique (INS, 2020), le taux de pauvreté est estimé à 15,3 %. La pauvreté sévit davantage en milieu rural (26 %) que dans les centres urbains (6,3 %). Alors que l'accès à l'éducation, à la santé et aux infrastructures ont augmenté à l'échelle nationale, certaines régions de l'intérieur n'en ont bénéficié que partiellement. Par ailleurs, 10 % de la population est dépourvue de toute couverture sociale et une part importante de la population reste exclue d'un accès aux soins de santé à un coût abordable. Néanmoins, la Tunisie déploie des efforts importants en matière de protection sociale et de transferts sociaux, et offre un système de soins gratuits pour les catégories vulnérables. Dans l'ensemble, la Tunisie a réalisé des progrès en matière de concrétisation des 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030. Ainsi, l'indice de développement humain du PNUD pour la Tunisie a progressé de 0,57 en 1990 à 0,73 en 2021 (dernière valeur disponible), la positionnant au 97^{ème} rang sur 191 pays dans le monde. Toutefois, la Tunisie affiche un indice du capital humain de la Banque mondiale de 0,52, inférieur à la moyenne mondiale (0,57) et à celle de l'Afrique du Nord (0,57).

27. Compétences et Emploi. La Tunisie a perdu 143 200 emplois entre les premiers trimestres 2020 et 2023. Le chômage qui avait atteint 18,4 % au troisième trimestre 2021 s'est établi à 15,8 % au troisième trimestre 2023 et touche



davantage les femmes (21,7 %), les jeunes de 15-24 ans (39,1 %), les diplômés du supérieur (24,6 %) et les régions de l'intérieur. L'absence d'opportunités économiques alimente la migration illégale vers l'Europe^{xv}. Paradoxalement, environ 33 % des emplois proposés en 2019 sont restés non pourvus en raison du manque de compétences, selon une étude de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). Ce constat qui concerne surtout les emplois d'ouvriers qualifiés et de techniciens supérieurs est confirmé par plusieurs études^{xvi}. Par ailleurs, on note une dégradation de la perception des entreprises sur la qualité des ressources humaines en 2022. Une autre contrainte pour la création d'emplois est le manque de perspectives de croissance pour les TPME qui génèrent actuellement près de 70 % des emplois en Tunisie. Ces TPME évoluent généralement dans des niches à faible productivité dans les secteurs des services (54 %) et de l'agriculture (12 %), le plus souvent dans l'informel. Des estimations suggèrent qu'entre 1/3 et 2/3 des 105 000 nouveaux emplois nécessaires annuellement pour réduire le chômage de moitié d'ici l'année 2034 devront être créés par les TPME. La Tunisie s'est dotée d'un plan stratégique pour la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique (2015-2025) en vue d'améliorer l'employabilité des diplômés et doper la recherche et l'innovation. Dans son plan d'action 2023-2025, le ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle (MEFP) vise la création d'emplois durables et l'inclusion économique des jeunes à travers la formation professionnelle. L'Initiative « *Entrepreneurship innovations and Advice for North Africa* » (EInA)^{xvii} de la Banque a démarré les travaux d'une enquête nationale qui permettra d'identifier en 2024, les caractéristiques, les contraintes et les besoins des entrepreneurs et des TPME en Tunisie en vue d'alimenter des réformes du cadre réglementaire concernant des TPME.

28. Environnement, changements climatiques et croissance verte. La Tunisie est l'un des pays méditerranéens les plus exposés au changement climatique^{xviii}. Les risques auxquels le pays est exposé incluent l'augmentation des températures, la réduction des précipitations, la montée des eaux marines et la recrudescence des phénomènes météorologiques extrêmes (inondations et sécheresses). La vulnérabilité de la Tunisie aux changements climatiques s'illustre déjà par la raréfaction des ressources en eau, la perte de la biodiversité, la dégradation des côtes, la désertification et la volatilité de

la production agricole^{xix}. Plus de 3 000 hectares de zones côtières urbaines sont menacés de submersion en cas de montée du niveau de la mer. De même, le secteur agricole pourrait perdre environ 37 000 emplois et 15 % de son PIB à l'horizon 2030 en raison des changements climatiques. Le secteur touristique pourrait également perdre 1 000 emplois par an et un capital productif de l'ordre de 3,6 milliards TND (environ 1,2 milliards d'EUR). La Contribution Déterminée au niveau National^{xx} (CDN, 2021) actualisée de la Tunisie relève les ambitions du pays en matière d'atténuation des gaz à effet de serre, conformément à Article 4.3 de l'Accord de Paris, avec un objectif de réduction de l'intensité carbone de 45 % d'ici 2030 par rapport à 2010. Les besoins de financement climatiques pour atteindre ces objectifs pourraient s'élever à plus de 4,4 Milliard USD pour la période 2021-2030. Pour mettre en œuvre sa CDN, la Tunisie va devoir mobiliser davantage de ressources auprès des fonds climatiques et du secteur privé. Des initiatives en cours à l'Agence nationale pour la maîtrise de l'énergie (ANME) visent à doter la Tunisie d'instruments basés sur les mécanismes de marchés (e.g., obligations vertes) pour lutter contre les changements climatiques. Les secteurs du ciment et de l'énergie sont propices pour l'expérimentation de tels instruments. En matière de décarbonation de l'industrie, l'ANME a mis en place un programme d'accompagnement de 15 entreprises pour établir le bilan carbone et en lien avec la taxe carbone de l'UE^{xxi}.

29. Inégalités liées au genre. La Tunisie a réalisé des progrès considérables en matière d'égalité des genres au cours des dernières décennies. Le pays est classé 128^e sur 146 dans le « *Global Gender Gap Report 2023* » du « *World Economic Forum* », un recul de 8 places par rapport à 2022 qui préserve néanmoins sa place de leader en Afrique du Nord. La participation des femmes au marché du travail et leur accès aux opportunités économiques constituent encore des défis importants pour la Tunisie (Annexe 13)^{xxii}. Par exemple, seulement 15 % des entreprises sont dirigées par les femmes. Les femmes s'engagent moins dans l'entrepreneuriat en raison de contraintes d'accès au financement. Par ailleurs, le parlement issu des dernières élections législatives ne compte que 25 femmes sur 154 sièges. La Banque continuera à inclure des mesures spécifiques dans chacune de ses opérations en vue de corriger les inégalités liées au genre en matière d'accès aux opportunités économiques en Tunisie.



30. Engagement avec la société civile. Depuis la révolution 2011, la société civile tunisienne a connu de profondes mutations qui ont conduit à une refonte juridique des textes régissant les associations. L'adoption du décret-loi de 2011 a octroyé de nouveaux droits et libertés aux organisations de la société civile (OSC), leur permettant de mener une large gamme d'activités, de faire du plaidoyer, de s'exprimer publiquement. Ce cadre juridique a contribué à l'émergence de nouvelles OSC. Cependant, les capacités organisationnelles de ces OSC restent limitée, en particulier pour les petites structures situées en dehors de la capitale. Malgré leur rôle essentiel dans l'aide aux plus vulnérables et la consolidation de l'État de droit, les OSC tunisiennes font face à des défis importants : faiblesse des capacités techniques et de gouvernance, manque de financements et d'accès à ceux-ci, notamment publics pour les petites structures, et collaboration insuffisante entre elles^{xxiii}. Le dialogue avec la société civile tunisienne durant la mission préparatoire du DSP a permis d'identifier des besoins qui sont résumés dans l'Annexe 5.

31. Vulnérabilités et résilience. La Tunisie fait face à des vulnérabilités économiques, sociales, climatiques et énergétiques qui contraignent le développement et rendent le pays vulnérable aux chocs globaux (Annexes 10). Ces vulnérabilités se manifestent par une concentration des débouchés d'exportations vers quelques pays développés, des barrières au développement du secteur privé, une forte dépendance aux énergies fossiles importées, et un stress hydrique récurrent qui menace la productivité agricole et la sécurité alimentaire. Sur le plan social spécifiquement, on note des disparités d'accès aux opportunités économiques et un chômage relativement élevé au niveau des femmes et des jeunes. Dans ce contexte, les priorités de développement de la Tunisie doivent prendre en compte le renforcement de la résilience^{xxiv} à travers une meilleure gestion des ressources en eaux et énergétiques, la modernisation du secteur agricole, et l'accélération de la transformation structurelle nécessaire à la création de richesse et d'emplois.

32. Sauvegarde environnementale et sociale (E&S). La gestion des sauvegardes E&S des opérations financées par la Banque en Tunisie a connu une performance moyenne jusqu'en 2022. Cette performance est liée (i) au manque de compétence E&S dans les Unités de gestion des projets (UGP) ; (ii) aux difficultés de financement ; et (iii) aux longs délais d'application des mesures de Réinstallation. Pour

renforcer son cadre de sauvegarde E&S, la Tunisie se dote de nouveaux instruments avec la vision d'y intégrer les meilleures pratiques internationales. Cette vision est portée, entre autres, par le Décret-loi n° 2022-65 du 19 octobre 2022 modifiant et complétant la loi n° 2016-53 du 11 juillet 2016 relative à l'expropriation pour cause d'utilité publique, et le projet de nouveau Code de l'Environnement en Tunisie. La gouvernance E&S repose sur le développement d'une Stratégie de Transition Ecologique qui intègre les stratégies sectorielles et dont le but est d'opérer un changement de modes de production, de consommation et de comportement. Il est attendu que ce chantier apporte un renforcement de la législation E&S de la Tunisie et contribue à une meilleure évaluation et prise en charge des risques et impacts E&S dans les projets. La Banque pourrait accompagner ce chantier à travers : (i) des Assistanes Techniques (AT) pour la mise en œuvre de la Stratégie de Transition Ecologique et du Code de l'Environnement, (ii) le renforcement des capacités en gestion E&S au profit des UGP et des Maîtres d'Ouvrages ; (iii) la priorisation du financement des indemnités liées aux réinstallations sur les fonds des projets octroyés par la Banque, et (iv) la priorisation du financement des projets à haute valeur écologique dans les secteurs (Eau, Energie, Industrie, Agriculture, etc.).

2.5 Cadre stratégique du pays

33. Le « Plan de développement 2023-2025 » vise à réduire les écarts de développement entre les différentes régions du pays, renforcer la compétitivité de l'économie, créer des emplois, et améliorer le bien-être social. Ce plan triennal s'insère dans une vision de long terme (« Vision Tunisie 2035 ») axé sur l'innovation, l'inclusion et la durabilité et déclinée en six piliers : (i) une économie compétitive et diversifiée qui favorise l'initiative privée ; (ii) une économie du savoir, moteur d'innovation et de la créativité ; (iii) le capital humain, base du développement durable inclusif ; (iv) un développement régional équitable et développement territorial inclusif ; (v) la justice sociale et la cohésion sociale ; et (vi) une économie verte et résiliente aux changements climatiques. Les investissements publics nécessaires à la mise en œuvre du Plan de développement 2023-2025 s'élèvent à 38,2 milliards TND (12,3 milliards USD), dont 70 % sur le budget de l'État et le reste via les EP. A l'issue de la mise en œuvre du plan triennal, il est attendu que le taux de croissance du PIB se situe à une moyenne de 2,1 % pour la période 2023-2025.



2.6 Coordination de l'aide, positionnement de la Banque et avantage comparatif

34. En l'absence d'un mécanisme formel de coordination de l'aide en Tunisie, les bailleurs déploient un effort considérable de concertation. A travers des consultations périodiques, des réunions thématiques et des groupes de travail sectoriels, la Banque maintient un dialogue avec les autres bailleurs dans plusieurs domaines dont l'appui aux réformes, l'eau et l'assainissement, la sécurité alimentaire, l'énergie et les changements climatiques. Ainsi, la Banque est co-responsable du groupe de travail « Eau », avec l'Etablissement (allemand) de crédit pour la reconstruction (KfW). En octobre 2020, la Banque a rejoint l'AFD, la Banque mondiale, l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et la KfW dans une initiative de matrice conjointe de réformes en vue favoriser la synergie des interventions. Avec l'appui de la GIZ et de la Banque, le ministère de l'Économie et de la planification (MEP) travaille à la mise en place d'une unité de gestion et d'un système d'information en vue d'une meilleure coordination de l'aide au développement et du suivi des projets financés par les ressources extérieures. Cette plateforme sera accessible à l'ensemble des partenaires au développement ainsi qu'aux agences d'exécution des projets.

35. La Banque peut se prévaloir de plusieurs avantages comparatifs par rapport aux autres bailleurs actifs en Tunisie, notamment dans l'agriculture, l'eau et l'assainissement, et les infrastructures (transport, énergie, etc.). Ces avantages comparatifs se basent sur l'ancienneté et l'importance des engagements de la Banque dans les secteurs agricole et des infrastructures, son expérience continentale des enjeux climatiques et la qualité de son dialogue avec les autorités tunisiennes. Un aspect important de l'avantage comparatif de la Banque réside également

dans la flexibilité de sa réponse aux situations urgentes (pandémie, crise alimentaire, etc.). Les interventions de la Banque dans le secteur de l'eau et de l'assainissement se caractérisent par un partenariat durable avec l'ONAS dans le renforcement de ses capacités et l'extension de ses réseaux. La Banque participe activement au dialogue sur la problématique de l'eau, comme l'illustre la finalisation avec la KfW et la GIZ de l'Étude de référence sur la stratégie de l'eau à 2050 en Tunisie. Le secteur des transports représente plus du tiers du portefeuille actif de la Banque en Tunisie, et certaines de ses opérations dans ce secteur sont co-financées avec la JICA et la BEI. La Banque s'est positionnée dans l'appui aux initiatives entrepreneuriales innovantes (Souk Atanmia, plateforme régionale ElnA), aux côtés d'autres bailleurs comme la Banque Mondiale, l'AFD et la BERD. La Banque reste également engagée dans l'appui à l'employabilité des jeunes et dans le dialogue continu sur l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes.

2.7 Atouts, opportunités, faiblesses et défis de l'économie tunisienne

36. Le principal objectif de développement de la Tunisie, tel qu'identifié dans la Note de diagnostic pays de la Tunisie et dans l'étude intitulée « Contribution de la Banque africaine de développement à la stratégie de développement de la Tunisie », est de réaliser la transformation structurelle nécessaire à une croissance forte et durable et à la création d'emplois. Pour relever ce défi (ainsi que les défis sous-jacents détaillés dans l'Encadré 1), la Tunisie peut s'appuyer sur ses nombreux atouts (voir Encadré 1) pour innover et accélérer la montée en gamme de son industrie et augmenter la productivité de son économie. Ceci passera par l'amélioration du climat des affaires, l'inclusivité de la croissance et la résilience aux changements climatiques.



Encadré 1 : Atouts, opportunités, faiblesses et défis de la Tunisie

Faiblesses : (i) Des lenteurs dans la mise en œuvre des réformes prioritaires, (ii) Des barrières persistantes au développement du secteur privé, (iii) déficit de capital humain, (iv) des défis environnementaux et climatiques importants ; (v) Déficit énergétique chronique ; (vi) Chômage élevé des femmes et des jeunes et disparités régionales importantes ; et (vii) Dépendance du commerce extérieur à quelques marchés européens.

Atouts (i) Un secteur touristique qui pourrait être davantage développé et diversifié ; (ii) Un savoir-faire technologique et une capacité industrielle relativement diversifiée en Afrique ; (iii) Des chaînes de valeurs locales dans l'agro-industrie pouvant être davantage développées ; (iv) Un système éducatif qui repose sur de bonnes bases et sur lequel on peut bâtir les métiers du futur.

Défis (i) Déséquilibre chronique des finances publiques ; (ii) Baisse constante de l'investissement privé depuis une décennie ; (iii) Inadéquation du capital humain aux besoins des entreprises et faiblesse de l'innovation ; (iv) Vulnérabilités croissantes au changement climatique ; (v) Forte dépendance aux énergies fossiles et lenteur dans la transition énergétique ; (vi) Forte prévalence du chômage et des inégalités ; et (vii) Faiblesse des échanges commerciaux avec le reste de l'Afrique.

Opportunités (i) Situation géographique stratégique entre l'Europe, le Moyen-Orient et le reste de l'Afrique que le pays peut exploiter pour se positionner comme un important hub industriel ; (ii) Gisements de phosphate, de gaz et de pétrole insuffisamment exploités ; (iii) Entrée en vigueur de la Zone de Libre-échange continentale africaine (ZLECAf) qui devrait encourager les échanges avec l'Afrique ; et (iv) potentiel élevé de génération d'énergie solaire et éolienne.



Temple des eaux – Zaghouan



Village Berbère Zriba Olya



Nouvelles plantations oléicoles à Kairouan-
Olivier à huile



Dynamique de transformation - Huile d'Olive



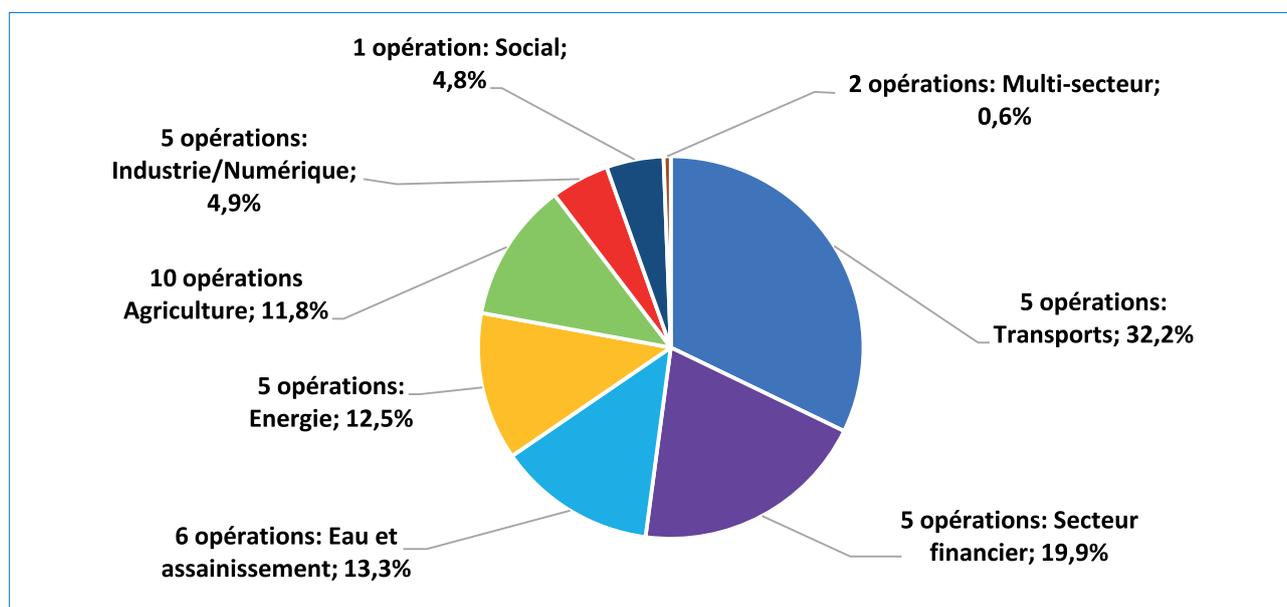
III. REVUE DE LA PERFORMANCE DU PORTEFEUILLE

3.1 Caractéristiques du portefeuille du Groupe de la Banque

37. Le portefeuille actif de la Banque en Tunisie au 31 décembre 2023 est composé de 39 opérations pour des engagements nets d'environ 1,35 milliards d'UC, soit environ 1,89 milliards d'EUR (Annexe 6). Les prêts totalisent 98,3 % des engagements, soit 23 opérations

d'un montant moyen de 66,3 millions UC. Le portefeuille couvre sept secteurs (Figure 4) : transports (32,2 %), secteur financier (19,9 %), eau et assainissement (13,3 %), énergie (12,5 %), agriculture (11,8 %), industriel/numérique (4,9 %), social (4,8 %) et multi-secteur (0,6 %). Le portefeuille reste dominé par les interventions dans les infrastructures (69,8 % des engagements), malgré une augmentation récente des engagements dans le secteur agricole.

Figure 4 : Répartition du portefeuille par secteur



38. Le portefeuille contient 17 opérations souveraines (OS) totalisant 1,02 milliards UC (81,09 % des engagements), et 5 opérations non-souveraines pour un montant d'environ 238 Millions d'UC (18,9 % des engagements). Le portefeuille inclut également 16 opérations d'assistances techniques (AT) : 9 sur financement du Fonds d'AT des pays à revenu intermédiaire (FAT-PRI) (4,6 millions d'UC), 2 opérations

du Fonds de la Coopération économique entre la Corée du Sud et l'Afrique (KOAPEC) (1,5 millions USD), 1 opération dans le cadre de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE –345 millions EUR), 1 opération du Fonds fiduciaire « Rural Water Supply and Sanitation Initiative Trust Fund (RWSSI) » (1 million EUR), un don du « Fund for African Private Sector Assistance (FAPA) » de 0,95 USD million, 1 opération du « Urban



Municipality Development Fund (UMDF) » (500.000 USD) et 1 opération sous financement « Climate Investment Fund (CIF) » (1 million USD).

3.2 Qualité et performance du portefeuille du Groupe de la Banque en Tunisie

39. La performance globale de mise en œuvre du portefeuille s'est améliorée entre juin et décembre 2023.

Ceci est mis en évidence par l'évolution des indicateurs (« Red flags ») du Dashboard^{xxv} de la Banque depuis juin 2023 ainsi que par les conclusions du suivi rapproché du portefeuille Tunisie effectué par le Bureau régional de développement et de prestation de services pour l'Afrique du Nord (RDGN). Le nombre de projets épinglés dans le rapport mensuel « Flagship » de décembre (15 projets, soit 38 % du portefeuille) est en baisse par rapport à juin 2023 (22 projets, soit 54 % du portefeuille). Cette situation traduit les difficultés encore observées dans la mise en œuvre des opérations de la Banque en Tunisie. Le taux de décaissement global du portefeuille est de 43 % à fin décembre 2023.

40. Les progrès réalisés durant le dernier trimestre 2023 résultent pour une large part de la résilience des équipes des agences d'exécution face aux impacts négatifs de la crise sanitaire et de l'invasion de l'Ukraine par la Russie² sur l'économie du pays. Depuis ces crises, le portefeuille a connu un ralentissement des processus d'acquisition (appel d'offres, consultation fournisseurs) entraînant des conséquences sur le rythme des décaissements. De ce fait, la Banque a relevé qu'un montant d'environ 600 millions euros (concernant les secteurs des transports, de l'énergie et de l'eau et de l'assainissement) demeure immobilisé sans décaissements depuis plus de 4 à 5 ans. Il est attendu que ce montant diminue significativement durant le deuxième trimestre 2024 à la suite de la finalisation de contractualisations et d'acquisitions relatives à certains programmes d'investissement.

41. L'âge moyen des opérations a baissé légèrement, de 5,9 ans en mai 2023 à 5,5 ans à fin décembre 2023

(5,4 ans pour les prêts et 5,7 ans pour les dons). Le portefeuille de la Banque en Tunisie comporte 9 opérations âgées selon la définition officielle (au moins 8 ans), dont 4 prêts et 5 assistances techniques. Des prorogations pourraient augmenter l'âge global du portefeuille, y compris 7 opérations d'assistance technique datant de plus de 5 ans, dont 2 auraient dû être clôturées avant fin 2023. Ces prorogations sont nécessaires pour achever des opérations qui ont été retardées pendant la pandémie de COVID-19 et dont la pertinence et l'impact sont jugés très importants par la Banque, compte tenu du contexte actuel du pays.

42. Par ailleurs, le portefeuille comprend cinq projets à risque, incluant une ONS problématique et quatre projets potentiellement problématiques dont le suivi actuel indique qu'ils connaîtront des évolutions favorables à partir du deuxième semestre 2024^{xxvi}.

43. A fin décembre 2023, le taux de décaissement global du portefeuille est de 43 %. Au-delà du ralentissement notable des processus d'acquisitions depuis l'avènement de la pandémie de COVID-19 ainsi que les changements politico-économiques, d'autres événements conjoncturels ont également perturbé les opérations (dépréciation du TND, renchérissement et pénurie d'intrants à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie³, dégradation de la situation financière des EP). En conséquence, plusieurs engagements sont restés bloqués du fait de l'absence de décaissements depuis plusieurs années. Parmi les principales difficultés constatées lors de la Revue de la performance du portefeuille, les plus importantes sont celles relatives aux acquisitions, ainsi que les retards de transmission des rapports d'audit des projets. Malgré la promulgation du décret-loi 68 qui met théoriquement fin aux lenteurs provoquées par la procédure de double validation (nationale et celle de la Banque) en matière d'acquisition, certaines agences d'exécution ont constitué des comités internes d'évaluation qui remplacent la Haute Autorité de la Commande Publique (HAICOP) et retardent le processus des acquisitions. De même, la mobilisation du Contrôle Général des Finances (CGF) pour l'audit des recrutements des administrations publiques décidé en novembre 2023 pourrait

² La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». Cependant, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont formulé une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

³ Idem



constituer un risque de retards supplémentaires pour la transmission des rapports d'audits des projets financés par la Banque. En conséquence, de nouvelles recommandations génériques adressées à la Banque et au Gouvernement ont été formulées dans le PAPP 2024 (Annexe 6).

44. La mise en œuvre du PAPP de 2023 demeure moyennement satisfaisante, 9 mesures sur 16 (56 %) ayant été réalisées. Les délais de réalisation des conditions préalables au 1er décaissement, de l'effectivité dudit décaissement et de transmission des rapports d'audit, restent longs. Un atelier de cliniques fiduciaires a été organisé du 2 au 4 octobre 2023 par RDGN, spécialement dédié aux dispositions de gestion financière et d'audit des projets préconisés par la Banque, l'assurance qualité et suivi-évaluation des opérations, l'intégration du genre dans les opérations de la Banque, les sauvegardes environnementales

et sociales, les principes de gestion et d'administration des contrats, l'évaluation des offres, et les politiques et méthodes de décaissement.

45. La performance de gestion des sauvegardes E&S des projets de la Banque en Tunisie a connu une amélioration^{xxvii}. Grâce aux missions de supervision, d'audit et de renforcement de capacités des UGP, la proportion de critères ayant la performance « très insatisfaisant » a chuté de 33 % à 5 %. De même, on note une augmentation de 3 % des critères ayant la performance « très satisfaisant », et de 5 % de ceux ayant la performance « satisfaisant ». Le renforcement des missions opérationnelles couplé avec le renforcement de capacités des UGP en ressources humaines spécialisées en Sauvegardes Environnementale et Sociale permettront d'atteindre d'améliorer la qualité de la gestion des sauvegardes E&S des projets en Tunisie.



Forage Zriba Olya



Réservoir d'eau du PPI Ain Essid



Mise en place de station flottante au Barrage de Sidi Sâad



Mise en place des équipements de périmètres irrigués





IV. ENSEIGNEMENTS TIRÉS

4.1 Au niveau stratégique

46. Les orientations stratégiques et opérationnelles du DSP 2017-2023 de la Tunisie convenaient aux défis du moment et ont permis d'atteindre des résultats considérables. Pour rappel, ce DSP s'articulait autour de deux domaines prioritaires : (I) industrialisation et développement des chaînes de valeur locales ; et (II) amélioration de la qualité de vie des populations des régions prioritaires. Dans le domaine prioritaire I, la Banque a atteint des résultats plutôt stratégiques avec la réalisation d'une étude sur l'identification des créneaux porteurs, et la contribution à la conception et au lancement de la nouvelle stratégie industrielle à l'horizon 2035 de la Tunisie. Dans le second domaine prioritaire, les résultats sont davantage concrets avec l'augmentation du taux de réutilisation des eaux usées traitées pour les rendre convenable à l'irrigation agricole, l'amélioration de l'accès à l'eau potable dans les régions défavorisées, la construction ou la réhabilitation d'infrastructures routières, ou encore le renforcement des compétences entrepreneuriales de centaines de jeunes et de femmes.

47. Cependant, les aspects liés à la résilience et à la compétitivité de l'économie devront davantage être pris en compte dans les interventions futures de la Banque en Tunisie. Le stress hydrique accentué par les changements climatiques menace la durabilité du secteur agricole et la sécurité alimentaire. De même, les chocs causés par la pandémie de la COVID-19 et les perturbations des chaînes logistiques mondiales liées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie⁴ ont fragilisé le tissu économique et aggravés les vulnérabilités en Tunisie.

48. De même, le secteur privé devrait être davantage pris en compte dans les orientations stratégiques futures

de la Banque en Tunisie. Ce positionnement stratégique favorisera l'augmentation du volume de ses opérations non souveraines (ONS) en Tunisie afin d'impacter davantage la croissance économique et la création d'emploi. Pour augmenter son impact sur le secteur privé, la Banque pourrait : (i) déployer des lignes de crédit en faveur des filières porteuses et exportatrices ; (ii) explorer les options de financement du commerce pour le secteur privé ; et (iii) explorer les instruments de garantie ; ou encore (iv) explorer le co-financement et des structurations de crédit faisant intervenir le secteur privé.

4.2 Au niveau opérationnel

49. La réactivité et la flexibilité de la Banque ont permis de renforcer l'efficacité des réponses apportées aux urgences économiques et sociales survenues lors de la mise en œuvre du DSP 2017-2023. La mise en place de la « Facilité de réponse rapide à la COVID-19 » a permis d'appuyer les efforts de la Tunisie dans la lutte contre la pandémie et celle de la Facilité africaine de production alimentaire d'urgence (AEFPF) a ouvert la voie à l'instruction d'opérations visant à renforcer la sécurité alimentaire suite à l'invasion de l'Ukraine par la Russie⁵.

50. Pour une bonne mise en œuvre de la stratégie 2024-2029, le gouvernement devrait (i) Prendre des mesures anticipées pour satisfaire les conditions préalables au premier décaissement des nouveaux prêts ; (ii) Initier des actions en vue de remédier à la persistance d'une double procédure de validation des projets financés par la Banque ; (iii) Inviter les agences d'exécution à préparer les états financiers, les rapports d'audit et les rapports périodiques E&S des projets à temps et à les transmettre à la Banque dans les délais ; (iv) Organiser trimestriellement des ateliers sur les opérations non performantes, en coordination avec la Banque ; (v) Participer

⁴ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». Cependant, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont formulé une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

⁵ Idem.



activement au renforcement de la culture de résultats au niveau des projets.

51. Des efforts devront également être consentis au niveau de la Banque. Il s'agira notamment de : (i) poursuivre le renforcement de capacité des responsables des agences d'exécution sur les règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition, de décaissements, d'audit, de gestion de projets axée sur les résultats ainsi que sur les sauvegardes E&S, en particulier en phases de préparation et de lancement des projets ; (ii) conduire deux supervisions par an pour l'ensemble des opérations du portefeuille et publier les rapports de progrès de mise en œuvre et de résultats (« *Implementation Progress and Result* ») des projets dans le système de la Banque ; (iii) Inclure le département de la Banque en charge des questions liées aux changements climatiques dans les missions d'identification et de préparation

des opérations ayant un fort potentiel lié aux changements climatiques et/ou pouvant faire l'objet de « *financement vert* » additionnel ; (iv) Utiliser en cas de risque acceptable, le système national de passation de marchés lors des acquisitions des travaux et biens pour les nouveaux projets ; (v) Veiller à la qualité à l'entrée des opérations, incluant les arrangements institutionnels les plus appropriés et l'organisation des ateliers de lancement avec les parties prenantes ; et (vi) organiser des ateliers de suivi et de renforcement des capacités ciblés pour les projets en difficulté (Annexe 3).

52. Il est important de renforcer l'engagement de la société civile afin d'améliorer l'impact des projets de la Banque. Ceci permettra de renforcer la transparence, assurer la participation citoyenne, atténuer les risques et garantir l'appropriation par les bénéficiaires.



Travaux de mise en place de réservoir d'eau de PI



Travaux finis de mise en place de réservoir d'eau de PI



Installation des équipements d'économie d'eau d'irrigation à la parcelle



Production de produits maraichers – Piments rouges – Produit phare de la région de Kairouan



V. STRATÉGIE 2024-2029 DE LA BANQUE EN TUNISIE

5.1 Justification, sélectivité, objectif et domaines prioritaires du nouveau DSP

53. Justification. Le défi majeur de développement de la Tunisie est de réaliser la transformation structurelle et le rythme d'innovation nécessaires pour sortir de la catégorie des pays à revenus intermédiaires et rejoindre la catégorie des pays à revenus élevés. Pour ce faire, le pays doit relever plusieurs défis sous-jacents qui sont : (i) des lenteurs dans la mise en œuvre des réformes prioritaires ; (ii) des barrières persistantes au développement du secteur privé, en particulier pour les TPME ; (iii) un déficit de capital humain, qui se manifeste notamment par l'inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins des entreprises ; (iv) des défis environnementaux et climatiques importants dans un contexte de raréfaction des ressources en eau ; et (v) un déficit énergétique chronique. Ces défis sont clairement identifiés dans les documents de stratégies nationales, notamment le Plan de développement 2023-2025 et la Vision Tunisie 2035, dans la Note de diagnostic pays et dans l'étude sur la « Contribution de la Banque africaine de développement à la stratégie de développement de la Tunisie ».

54. Sélectivité. La sélectivité a pour but d'assurer une prise en charge efficace des défis et opportunités ciblés par la Banque, de permettre une bonne coordination avec les autres partenaires et de maximiser l'impact sur le développement. Pour assurer un bon ancrage au nouveau DSP, cinq critères de sélectivité sont appliqués : (i) les priorités gouvernementales ; (ii) la continuité avec les interventions passées de la Banque, tenant compte des enseignements tirés et de la Note diagnostique du pays ; (iii) l'avantage comparatif de la Banque ; (iv) les possibilités de partenariat et de co-financement avec d'autres partenaires de développement ; et (v) la possibilité d'intégrer des thèmes transversaux dans l'appui de la Banque. Ces critères de sélectivité assureront la conformité du nouveau DSP 2024-2029 avec le document de la Banque

sur la sélectivité : « *Affiner l'orientation stratégique de la Banque - Une proposition visant à accroître la sélectivité de la Banque* », approuvé par le Conseil en mai 2021.

55. Objectif et domaines prioritaires du nouveau DSP 2024-2029. Tenant compte des différents diagnostics réalisés sur la Tunisie au cours de la période récente, le DSP 2024-2029 se donne comme objectif principal de « *Renforcer la résilience et la compétitivité de l'économie pour une croissance inclusive et verte* ». Pour atteindre cet objectif, le nouveau DSP s'appuierait sur les deux domaines prioritaires suivants : (I) *Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques*, et (II) *Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires*. Les domaines prioritaire I et II soutiennent les quatre axes suivants du Plan de développement 2023-2025 et de la Vision Tunisie 2035 : (i) Une économie compétitive et diversifiée qui favorise l'initiative privée ; (ii) l'économie du savoir, moteur d'innovation et de la créativité ; (iii) le capital humain, base du développement durable inclusif ; et (iv) une économie verte et résiliente aux changements climatiques.

56. Ce que la Banque fera différemment en Tunisie durant la période du DSP 2024-2029. Compte tenu du stress hydrique et de l'urgence de renforcer la sécurité alimentaire, l'optimisation de la gestion des ressources en eaux s'impose comme une problématique prioritaire du DSP 2024-2029. La Banque adoptera une démarche intersectorielle à travers le nexus « agriculture-eau-énergie » en vue d'apporter des solutions innovantes de résilience au changement climatique et à la transition énergétique. Les urgences et les inégalités sociales demeurent importantes en Tunisie et seront prises en compte sous l'angle de la formation des femmes et des jeunes et de leur employabilité, en alignement avec la Stratégie décennal 2024-2033 de la Banque. Le DSP mettra l'accent sur leur préparation aux métiers du futur et en lien avec les besoins du secteur privé, plutôt que sur



l'acquisition de compétences génériques. La question du chômage des jeunes sera également abordée à travers une approche qui combine des prises de participation, des garanties de crédit, et de l'assistance technique. Afin d'impacter davantage la croissance et la création d'emploi, la Banque renforcera son appui au secteur privé à travers des ONS et des PPP visant la décarbonation de l'économie et le développement des chaînes de valeurs vertes (par exemple, l'agroécologie, les transports verts et les énergies vertes), ainsi que le soutien à la compétitivité et à la diversification des filières exportatrices. Afin de soutenir les efforts de cofinancement, la Banque s'impliquera davantage dans la coordination de l'aide et explorera de nouvelles approches programmatiques misant sur : (i) la mobilisation de plusieurs partenaires et de plusieurs types d'instruments (par exemple, une combinaison de prêts, de garanties et de participations du secteur privées) pour la transformation sectorielle dans le domaine des énergies renouvelables, de l'eau ou des chaînes de valeurs agricoles ; et (ii) l'atténuation du risques pour le secteur privé à travers des mécanismes garanties et de structuration de crédit. Durant le DSP 2024-2029, la Banque envisage de mettre en œuvre le premier « Financement axée sur les résultats » en Tunisie. Enfin, le soutien aux réformes sera intégré dans les projets d'investissement et les financements axés sur les résultats, et se fera sur la base des besoins exprimés par le gouvernement durant le DSP 2024-2029.

57. Couverture sectorielle du DSP. Tenant compte des critères de sélectivité, des enseignement tirés de la mise en œuvre du précédent DSP, des avantages comparatifs de la Banque et de la continuité de ses interventions, du dialogue avec les autorités et des nouvelles poches de vulnérabilités identifiées (Annexe 10), les secteurs d'interventions proposés dans le domaine prioritaire I sont : (i) l'eau et l'assainissement, afin d'améliorer la gestion des ressources en eaux et lutter contre le stress hydrique ; et (ii) l'agriculture et les chaînes de valeurs agricoles, afin d'améliorer la résilience et la productivité de ce secteur et renforcer la sécurité alimentaire. Dans le domaine prioritaire II, les secteurs proposés sont (iii) les transports, afin d'améliorer la connectivité entre les régions et les performances logistiques et réduire les coûts de transport aux entreprises ; et (iv) le développement des compétences, en vue de soutenir l'entrepreneuriat, la création d'emploi et l'innovation. En plus d'être en accord avec le « Plan de développement 2023-2025 » de la Tunisie et la « Vision Tunisie

2035 », la stratégie 2024-2029 de la Banque en Tunisie (décrite en détail ci-après) est alignée sur la Stratégie décennale 2024-2033 et la Stratégie de développement du secteur privé de la Banque, et couvre 9 sous priorités sur les 18 liées aux High 5 (Annexe 2).

5.2 Stratégie proposée pour 2024-2029 et résultats attendus

Domaine prioritaire I : Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques

58. Le soutien de la Banque à la Tunisie sous le Domaine prioritaire I aura pour objectif principal l'optimisation de la gestion des ressources en eaux dans un contexte de stress hydrique et le renforcement de la sécurité alimentaires. Ces deux enjeux intimement liés doivent être traités conjointement avec celui de la transition énergétique, d'où le concept de nexus « agriculture- eau-énergie ». A travers des projets d'investissement et d'autres instruments de prêt et hors-prêt, la Banque appuiera l'utilisation des eaux usées épurées pour l'irrigation agricole, le développement de la filière céréalière et la réhabilitation d'infrastructures agricoles.

59. Principal résultat stratégique 1.1 : La gestion des ressources en eaux est renforcée et optimisée. Avec l'accentuation des effets néfastes des changements climatiques, les enjeux liés à l'eau sont devenus vitaux pour la Tunisie. La Banque soutient déjà la mise à niveau de stations d'épuration afin d'augmenter le taux de réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation de terres agricoles. La Banque poursuivra sa contribution aux efforts de la Tunisie dans ce secteur à travers la mobilisation des ressources en eau non conventionnelles répondant aux normes de réutilisation dans divers usages, notamment l'agriculture. La Banque appuiera le gouvernement dans la mise en œuvre des actions prioritaires du plan d'actions de la stratégie « Eau 2050 » qui vient d'être finalisée avec l'appui de la Facilité Africaine de l'Eau (FAE). La Banque appuiera également le pays dans ses efforts de mobilisation des fonds privés pour la réalisation des projets d'eau et d'assainissement en mode PPP. Elle finance actuellement (par un don UMD) l'étude de gestion des déchets solides du Grand Tunis en vue d'aboutir à un PPP, et envisage de financer une étude relative à une station de dessalement d'eau de mer en mode PPP.



60. Résultats spécifiques attendus : (i) Le taux d'accès au service d'eau potable en milieu rural passe de 95 % en 2023 à 97,5 % en 2029 ; (ii) Le nouveau code des eaux est adopté par le parlement ; (iii) Le taux de réutilisation des eaux usées traitées passe de 10 % en 2023 à 20 % en 2029 ; et (iv) le taux de raccordement au réseau public d'assainissement liquide passe de 65 % en 2022 à 75 % en 2029 ; (v) Augmentation du taux d'eaux usées traitées conformes aux normes en vigueur de 72 % en 2024 à 80 % en 2029.

61. Principal résultat stratégique 1.2 : La sécurité alimentaire et les chaînes de valeurs agricoles sont consolidées. La pandémie de COVID-19 et la crise alimentaire issue de l'invasion de l'Ukraine par la Russie⁶ ont démontré le caractère stratégique du secteur agricole et la nécessité de (i) soutenir les chaînes de valeur agricoles (infrastructure de stockage, circuits de distribution, infrastructure de transformation, accès au marché, etc.) ; (ii) protéger et mettre en valeur le capital foncier agricole ; (iii) soutenir la transformation digitale du secteur et promouvoir les start-ups innovantes ; (iv) appuyer la modernisation et le développement inclusif et durable du secteur (innovation, attractivité pour les investissements, compétitivité, et résilience aux changements climatiques, etc.) ; et (v) réduire la dépendance énergétique et le stress hydrique. Les interventions de la Banque en faveur de l'agriculture et les chaînes de valeurs agricoles permettront de soutenir le développement du secteur céréalier et la sécurité alimentaire à long terme. Ces interventions se feront en synergie avec celles dans les secteurs de l'eau et l'assainissement (et éventuellement, de la transition énergétique) en vue de tenir compte de l'interconnexion entre ces problématiques. En ce qui concerne le développement des chaînes de valeurs agricoles, la Banque appuiera les structures de transformation agricole dans des filières porteuses et créatrices emplois.

62. Résultats spécifiques attendus : (i) Le stock stratégique de céréales passe de 2 mois à 4 mois de couverture ; (ii) Les superficies dédiées à la culture de céréales passe de 800.000 à 1.200.000 hectares ; (iii) Le rendement moyen de la culture du blé dur passe de 22 quintaux/hectare à 40 quintaux/hectare ; (iv) Augmentation de la production de

variétés de céréales résilientes au climat de 160000 quintaux en 2024 à 450000 quintaux en 2029 ; (v) Augmentation du taux d'utilisation des semences résilientes de 20 % en 2024 à 30 en 2029.

Domaine prioritaire II : Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires

63. La relance de la croissance économique et de la création d'emploi ainsi que l'élargissement de la base taxable en Tunisie passent nécessairement par le développement du secteur privé. Sous le Domaine prioritaire II, le soutien de la Banque à la Tunisie aura pour objectif principal de réduire les coûts de transports supportés par les entreprises et de renforcer les compétences entrepreneuriales et numériques, notamment des femmes et des jeunes, afin de les rendre aptes aux métiers du futur. En effet, une bonne performance logistique est vitale pour soutenir la compétitivité des entreprises tunisiennes. En réduisant les coûts de transports supportés par les entreprises, les infrastructures de transport de bonne qualité concourent à la compétitivité de l'économie. D'autre part, il s'agira de renforcer la capacité des entreprises, en particulier les TPME, afin d'augmenter leur productivité et leur permettre de s'intégrer favorablement aux chaînes de valeurs agricoles, industrielles, artisanales et technologiques et de créer des emplois.

64. Principal résultat stratégique 2.1 : Les performances logistiques de la Tunisie sont améliorées. Le soutien au secteur des transports vise le désenclavement des régions et l'amélioration de la performance logistique de la Tunisie et de la compétitivité des entreprises tunisiennes. Le soutien de la Banque au secteur des transports se fera à travers divers projets qui viendront renforcer les interventions précédentes, tout en intégrant une dimension multimodale afin de renforcer les synergies entre les différents modes de transport. En concordance avec les thèmes transversaux du DSP, la Banque veillera à ce que ses interventions dans le secteur des transports soient créatrices d'emploi (notamment en faveur des femmes et des jeunes) et intègrent des objectifs de décarbonation de l'économie.

⁶ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». Cependant, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont formulé une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».



65. Résultats spécifiques attendus : (i) Au moins 900 Km de routes sont réhabilités ou renforcés ; (ii) Au moins 3500 Km de routes sont entretenus ; (iii) Au moins 100 Km de routes sont élargis et aménagés en 2x2 ; (iv) Plus de 1,5 millions de km² dans les zones du réseau aménagé et entretenu, dont 50 % de femmes ; (v) Au moins 80 Km de voies ferrées réhabilitées et mises à niveau.

66. Principal résultat stratégique 2.2 : L'offre de compétences répond à la demande du marché du travail et favorise l'entrepreneuriat. La Banque s'attaquera à la question de l'inadéquation des compétences aux besoins du tissu économique et contribuera à préparer les jeunes aux métiers futurs en renforçant leurs compétences entrepreneuriales et numériques ainsi que leurs capacités créatives. La Banque visera dans ses interventions à créer des passerelles entre la formation, l'innovation et le tissu économique et industriel en vue d'une plus grande création d'emplois durables et productifs. La problématique de la formalisation du secteur informel sera également abordée. L'objectif ultime est de renforcer la productivité et la capacité d'innovation des entreprises et la compétitivité de l'économie tout en prêtant attention à la réduction des inégalités de genre et à l'inclusion des femmes et des jeunes. En synergie avec les projets d'investissement et les financements axés sur les résultats, la Banque mettra en œuvre des assistances hors-prêt en vue de promouvoir l'amélioration du climat des affaires et le développement du secteur privé.

67. Résultats spécifiques attendus : (i) Augmentation du nombre de jeunes bénéficiant de formation d'insertion et de reconversion en partenariat avec le secteur privé de 5 000 en 2024 à 15000 en 2029 ; (ii) Augmentation du nombre de start-up et spin-off issus de la valorisation des résultats de recherche scientifique, de 11 en 2024 à 22 en 2029 ; (iii) Augmentation du taux de formations universitaires basées sur les référentiels métiers de 10 % en 2024 à 20 % en 2029 ; (iv) 150 nouvelles conventions de partenariat mis en place avec l'écosystème industriel durant la période du DSP ; (v) 78000 emplois directs et indirects créés dont 50 % pour les femmes.

Thèmes transversaux

68. Croissance verte et transition énergétique. Sous ce thème transversal, la Banque soutiendra des initiatives de

« transport vert », « agriculture verte », « industrie verte », et « énergies vertes ». De même, la Banque maintiendra une synergie dans ses interventions en faveur de l'eau, l'agriculture et la transition énergétique en vue de renforcer la résilience de la Tunisie au changement climatique.

69. Economie numérique et digitalisation. La Banque poursuivra également son soutien à ce domaine qui apparaît depuis l'avènement de la pandémie de COVID-19 comme un outil d'inclusion, de résilience, de productivité et de compétitivité dans toutes les sphères de l'économie.

70. Réduction des inégalités liées au genre. La Banque contribuera à travers ses opérations à la réduction des inégalités liées au genre par le renforcement des compétences professionnelles des femmes, le soutien à l'entrepreneuriat féminin et la création d'emplois pour les femmes (Annexe 13). En matière de développement des chaînes de valeurs agricoles par exemple, l'accent sera mis sur les maillons les plus convoités par des femmes, notamment la transformation. Par ailleurs, les femmes doivent être prises en compte aussi bien en tant que parties prenantes que usagères et bénéficiaires dans toutes les phases des projets d'infrastructure. Le « système de marqueur genre » de la Banque sera systématiquement appliqué à toutes les opérations.

71. Résultats spécifiques attendus sous les domaines transversaux : (i) Augmentation du nombre de centres de formation renforçant les formations digitales de 5 en 2024 à 40 en 2029 ; (ii) Etablissement d'un parcours numérique unique au profit des investisseurs et digitalisation des services relatifs au Guide de l'investisseur ; (iii) Adoption d'une stratégie de formalisation du secteur informel ; (iv) Augmentation de la proportion d'opérations classées en catégorie 1 et 2 selon le « système de marqueur genre » de la Banque de 63 % à 80 % ; (v) Augmentation de la proportion d'opérations ayant des plans d'action sur le genre de 70 à 90 %.

5.3 Programme indicatif de prêts/hors prêt

72. Programme indicatif de prêts. Le programme indicatif de prêts pour la période 2024-2026 est présenté en Annexe 2 et conditionnée à l'enveloppe allouée au pays ainsi qu'à l'évaluation du risque-pays^{xxviii}. La Banque a intensifié ses efforts de prospections d'ONS en Tunisie. Ces efforts seront



maintenus dans le temps, conformément à l'objectif de la Banque d'apporter un soutien plus affirmé au secteur privé en tant que base de création de richesse, de mobilisation de ressources intérieures et de création d'emplois.

73. Programme indicatif hors prêts. Six (06) Etudes économiques et sectorielles et douze (12) Assistances techniques sont envisagées en Tunisie durant la période 2024-2026 (Annexe 2). Chacune de ces opérations débouchera sur un plan d'actions et de réformes qui servira de base pour le dialogue avec le gouvernement. A celles-ci, s'ajouteront chaque année un rapport sur les Perspectives économiques en Afrique (PEA), un rapport sur les Perspectives économiques régionales (PER) en Afrique du Nord et un Rapport pays Tunisie.

5.4 Dialogue pays et réformes politiques

74. La Matrice de dialogue politique sur les réformes (MDPR) met l'accent sur la résilience du secteur agricole, le climat des affaires et des investissements et le développement des compétences (Annexe 1). Les réformes supportées par la MDPR ont pour objectif de (i) renforcer la sécurité alimentaire à travers une meilleure exploitation du potentiel foncier agricole ; (ii) soutenir l'investissement privé et (iii) soutenir la création d'emploi. La Banque est toujours présente dans la matrice multi-bailleur d'appui aux réformes, au côté de la JICA, KfW, Banque Mondiale et AFD.

5.5 Financement de la stratégie

75. Financement propre de la Banque. Sur la période 2024-2029, la stratégie de la Banque en Tunisie sera principalement financée par le guichet « BAD », les fonds fiduciaires internes et le budget administratif de la Banque. Pour l'année 2024, le programme indicatif de prêts se chiffre à 120 millions UC (environ 161 millions d'USD) pour la partie souveraine et 240 millions UC (environ 322 millions d'USD) pour la partie non-souveraine. L'allocation souveraine de 2024 représente environ 1 % des recettes publiques et 10 % des dépenses d'investissement de l'année 2023 la Tunisie. Sur la base des plafonds approuvés au cours des dernières années, et tenant compte de la situation du risque du pays, l'enveloppe totale attendue sur la période du DSP 2024-2029 pourrait atteindre 720 millions UC pour la parte

souveraine et environ le double pour la partie non souveraine. Cependant, la consommation de l'enveloppe non souveraine est davantage tributaire du risque pays et de la qualité des projets présentés à l'approbation de la Banque. Les paramètres de financement en vigueur sont présentés en Annexe 12.

76. Co-financement. La Banque intensifiera la mobilisation de ressources externes additionnelles par le biais d'instruments innovants de cofinancements. Par exemple, la Banque explorera la mobilisation de plusieurs types de partenaires (Union Européenne, BERD, investisseurs privés, etc.) et la combinaison de plusieurs types d'instruments (prêts, garanties, participations privées, subventions) pour encourager les investissements privés dans la transition énergétique, la résilience au changement climatique et la croissance verte. De même, la Banque envisagera de approches d'atténuation de risques pour le secteur privé à travers des mécanismes garanties et de structuration de crédit. Des fonds climatiques tels que le SEFA ("Sustainable Energy Fund for Africa") géré par la Banque qui fournit du financement catalytique en vue de débloquer les investissements du secteur privé dans les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, pourront également être sollicités.

77. Appui au secteur privé. Afin de répondre efficacement aux opportunités pertinentes de soutien au secteur privé, principal moteur du développement et de la création d'emploi en Tunisie, la Banque recherchera de manière proactive la collaboration d'investisseurs potentiels en utilisant des instruments de réduction de risque (notamment, les garanties). Le programme indicatif de prêts non souverains pour la période 2024-2026 prévoit quatre (04) opérations, dont une visant la mise en place de lignes de crédit domiciliés dans des banques commerciales tunisiennes (Annexe 2). Ces lignes de crédit sont destinées à financer le commerce et soutenir les PME et seront conçues en tenant compte des leçons tirées des évaluations de IDEV^{xxix}, notamment en définissant précisément les objectifs de développement attendus, les bénéficiaires ; et les impacts attendus sur le secteur financier. De même, il est important de prévoir un mécanisme de collecte des données nécessaires à l'évaluation de l'efficacité desdites lignes de crédit. D'autres ONS sont activement en cours de prospection dans les secteurs de l'eau et l'assainissement, des énergies renouvelables et des transports.



5.6 Suivi, évaluation et modalités d'exécution

78. Le DSP 2024-2029 sera mis en œuvre conformément à l'approche « One Bank ». Les différentes équipes sectorielles de la Banque sont responsables de la conception et de la supervision des projets ainsi que du suivi de la performance du portefeuille. L'équipe RDGN sera appuyée par des experts basés au siège et veillera à la mise en œuvre des recommandations éventuelles de IDEV en vue d'améliorer l'efficacité de la supervision. Une attention sera accordée au suivi-évaluation orienté vers l'impact. Le ministère de l'Économie et de la planification (MEP) est le principal interlocuteur de la Banque

pour la mise en œuvre du DSP, en collaboration avec les ministères sectoriels. La performance de mise en œuvre du DSP sera évaluée à mi-parcours (fin 2026-début 2027) et à l'achèvement (fin 2029) à l'aune du cadre des résultats (Annexe 1). La MDPR est mise à jour chaque année. Le secteur privé et la société civile seront davantage sollicités dans le processus de suivi et d'évaluation du DSP.

5.7 Risques et mesures d'atténuation

79. L'Encadré 2 présente les risques majeurs qui sont susceptibles d'affecter la mise en œuvre du DSP 2024-2029 et les mesures d'atténuation suggérées.

Encadré 2 : Risques susceptibles d'affecter la mise en œuvre du DSP et mesures d'atténuation

Risques	Mesures d'atténuation
Risque 1. Morosité de la croissance et déséquilibres des finances publiques [Probabilité élevée].	Atténuation 1. Mise en œuvre du Programme national de réformes par le gouvernement.
Risque 2. Risque élevé de surendettement qui pourrait affecter les limites d'approbation des opérations par la Banque [Probabilité élevée].	Atténuation 2. Un dialogue sur la gestion prudente de la dette et un renforcement de la capacité de mobilisation des ressources domestiques permettront d'inverser la tendance et d'envoyer des signaux positifs aux marchés financiers.
Risque 3. Tensions sociales en raison du chômage élevé des jeunes du renchérissement de l'énergie et des produits alimentaires [Probabilité élevée].	Atténuation 3. Des actions en faveur du capital humain et de l'emploi des jeunes sont prévues dans le prochain DSP. De même, le projet PADIDFIC approuvé en 2023 permettra de soutenir la disponibilité (approvisionnement et production) de céréales afin d'éviter les pénuries alimentaires et envisage la promotion des start-ups innovantes.
Risque 4. Risque climatique qui entretient le stress hydrique et fait peser des menaces sur la productivité du secteur agricole et la sécurité alimentaire [Probabilité élevée].	Atténuation 4. La Banque maintiendra une flexibilité d'intervention afin de répondre adéquatement aux urgences éventuelles. Par ailleurs, le projet PAQEE-RCC en cours d'instruction permettra de mobiliser des eaux non conventionnelles pour l'irrigation agricole.



VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

80. Il est proposé que le DSP 2024-2029 se donne comme objectif principal de « Renforcer la résilience et la compétitivité de l'économie pour une croissance inclusive et verte ». Les domaines prioritaires d'intervention proposés pour atteindre cet objectif sont : (I) Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques ; et (II) Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires. Les secteurs retenus pour le DSP sous le premier domaine prioritaire sont : (i) *l'eau et l'assainissement* et (ii) *l'agriculture et les chaînes de valeurs agricoles* ; et sous le

deuxième domaine prioritaire : (iii) *les transports* et (iv) *le développement des compétences*.

81. Les Conseils d'administration sont invités à examiner et approuver le présent Document de stratégie pays (DSP) 2024-2029 de la Banque pour la Tunisie ainsi que les recommandations proposées en vue d'améliorer la qualité et la performance du portefeuille de la Banque dans les années à venir.



Annexes



Annexe 1 : Cadre de mesure des résultats du DSP 2024-2029 de la Tunisie

Annexe 1.1. Matrice d'alignement stratégique

Domaine prioritaire I : Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques

Alignement sur la VISION TUNISIE 2035 et le PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2023-2025

Axe : Économie verte et Changement climatique

- Accélérer la transition énergétique, s'adapter aux changements climatiques et préserver la durabilité environnementale

Politiques institutionnelles de la Banque

- Stratégie décennale 2024-2033
- Hautes priorités stratégiques (Top-5) : (i) Nourrir l'Afrique ; (ii) Industrialiser l'Afrique ; (iii) Eclairer l'Afrique ; (iv) Intégrer l'Afrique ; (v) Améliorer la qualité de vie des africains.
- Priorités transversales : (i) Répondre à – et investir dans le changement climatique ; (ii) Bâtir la résilience aux chocs, aux conflits et à la fragilité ; (iii) Promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion des jeunes ; (iv) Renforcer la gouvernance économique.

Stratégies sectorielles

- Code des Eaux (en cours de révision)
- Code de l'Environnement (en cours de préparation)
- Vision agriculture tunisienne 2035
- Plan sectoriel de développement agricole 2023-2025
- Stratégie et Vision « Eau 2050 »
- Stratégie nationale pour l'agriculture durable.
- Plan national pour le développement de l'agriculture biologique
- Stratégie nationale pour une agriculture intelligente face au climat
- Stratégie nationale de développement de la filière céréalière 2035
- Stratégie nationale de promotion des chaînes de valeur des olives et de l'huile d'olive 2035
- Stratégie nationale de Conservation des eaux et des sols 2035
- Stratégie nationale des forêts 2035
- Stratégie industrielle et de l'innovation à l'horizon 2035
- Stratégie énergétique de la Tunisie à l'horizon 2035
- Stratégie nationale pour la transition énergétique et écologique à l'horizon 2050
- Stratégie Nationale de l'Économie Verte (SNEV)

Stratégie sectorielle de la Banque

- Stratégie de transformation de l'agriculture en Afrique 2016-2025.
- Stratégie pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique 2022-2026 ;
- Stratégie en matière de genre 2021-2025 ;
- Stratégie de gestion du risque climatique et d'adaptation aux changements (CRIMA)
- Plan d'action sur le changement climatique.
- Politique du Groupe de la Banque sur l'Eau – Juillet 2020
- Stratégie de l'Eau du Groupe de la Banque 2021 – 2025 « Vers la sécurité de l'eau en Afrique »
- Document de stratégie d'intégration régionale en Afrique du Nord 2020 – 2026.

Indicateur de développement		Interventions et Ressources planifiées pour la période 2024-2026	
Indicateur	Référence (2024)	Cible (2029)	Instrument
1. Eau et assainissement : La gestion des ressources en eaux est renforcée et optimisée			
Le taux de rendement des réseaux de distribution d'eau potable : Réseaux s'est amélioré	76,3 %	79 %	1. Opérations souveraines
Le taux de rendement des réseaux d'adduction d'eau potable s'est amélioré	87,5 %	90 %	1.1. Eau et assainissement
2. Agriculture et chaînes de valeurs agricoles : La sécurité alimentaire et les chaînes de valeurs agricoles sont consolidées			
L'investissements ciblant les chaînes de valeurs des industries agroalimentaires a augmentés	Variation +0 %	Variation +10 %	Projet de renforcement des infrastructures d'AEP dans les centres urbains
Le taux d'huile d'olive conditionnée destinée à l'exportation (en quantité) a augmenté	9 %	12 %	Programme d'amélioration des performances techniques, épuratoires et énergétiques des STEP – RBF (ONAS)
			1.1. Agriculture et chaînes de valeurs agricoles
			Projet de promotion de l'agroforesterie et de restauration des paysages forestiers dégradés
			Appui aux réformes économiques et à la sécurité alimentaire – Phase I
			Programme de développement des zones montagneuses du nord-ouest
			Appui au développement inclusif et durable des filières agricoles stratégiques
			Appui aux réformes économiques et à la sécurité alimentaire – Phase II
			2. Opérations non souveraines
			Assainissement
			Energie renouvelable
			Montant indicatif (million UC)
			292
			90
			30
			60
			202
			12
			40
			30
			60
			60
			70
			20
			50

Domaine prioritaire II : Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires

Alignement sur la VISION TUNISIE 2035 et le PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2023-2025

- Axe : Une économie compétitive et diversifiée favorable à l'initiative privée**
- Renforcer la résilience de l'économie, améliorer la compétitivité et profiter des avantages différentiels
 - Un climat des affaires propice à l'investissement et un cadre réglementaire et institutionnel harmonieux favorisant la création des opportunités d'emploi à haute valeur ajoutée
- Axe : Capital humain, base du développement inclusif**
- Éducation et Formation de qualité pour tous
 - Recherche Scientifique au service de l'Économie
- Axe : L'économie du savoir, moteur d'innovation et de la créativité**
- Ouvrir des horizons pour les qualifications et les compétences en renforçant les systèmes de recherche, de développement et d'innovation et en soutenant les entreprises émergentes.

Politiques institutionnelles de la Banque

- Stratégie décennale 2024-2033
- Hautes priorités stratégiques (Top-5) : (i) Nourrir l'Afrique ; (ii) Industrialiser l'Afrique ; (iii) Eclairer l'Afrique ; (iv) Intégrer l'Afrique ; (v) Améliorer la qualité de vie des africains.
- Priorités transversales : (i) Répondre à – et investir dans le changement climatique ; (ii) Bâtir la résilience aux chocs, aux conflits et à la fragilité ; (iii) Promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion des jeunes ; (iv) Renforcer la gouvernance économique.



Stratégies sectorielles	Stratégie sectorielle de la Banque																																																					
<ul style="list-style-type: none"> Plan directeur national des transports à l'horizon 2040 Stratégie du secteur routier pour l'année 2030 Stratégie industrielle et de l'innovation à l'horizon 2035 Pactes sectoriels (automobile, cuir et chaussure, industrie pharmaceutique, textile, filière laitière) Stratégie nationale pour l'amélioration du climat des affaires 2023-2025 Stratégie Nationale en Intelligence Artificielle de la Tunisie Le Plan de Développement 2023-2025 du MEFP Plan stratégique de la réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique 2015-2025 Les assises de l'innovation du MEP pour la promotion et l'appui à l'innovation dans la formation professionnelle, l'entrepreneuriat et l'emploi Le programme national d'autonomisation économique. 	<ul style="list-style-type: none"> Stratégie 2016-2025 de la BAD pour industrialiser l'Afrique Stratégie de développement du secteur privé 2021-2025 Stratégie de la BAD en matière de genre 2021-2025 Stratégie du Groupe de la Banque pour l'emploi des jeunes en Afrique 2016-2025 Plan d'action de développement des compétences pour l'employabilité et la productivité en Afrique (SEPA 2022-2025) Stratégie pour la Science, la Technologie et l'Innovation 2015-2024 Document de Stratégie d'Intégration Régionale pour l'Afrique du Nord 2020-2026. 																																																					
Indicateurs de développement	Interventions et Ressources planifiées pour la période 2024-2026																																																					
Alignement sur la VISION TUNISIE 2035 et le PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2023-2025	Politiques institutionnelles de la Banque																																																					
<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="766 853 821 1115">Indicateur</th> <th data-bbox="766 1115 821 1355">Référence (2024)</th> <th data-bbox="766 1355 821 1697">Cible (2029)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="821 853 869 1115">1. Transports : Le coût du transport routier est réduit pour les usagers</td> <td data-bbox="821 1115 869 1355">2,57 (2018)</td> <td data-bbox="821 1355 869 1697">3</td> </tr> <tr> <td data-bbox="869 853 981 1115">L'indice de performance logistique de la Tunisie s'est amélioré</td> <td data-bbox="869 1115 981 1355">Variation +0</td> <td data-bbox="869 1355 981 1697">Variation +150 millions UC</td> </tr> <tr> <td data-bbox="981 853 1029 1115">Les investissements dans la réhabilitation de chemins de fer ont progressé</td> <td data-bbox="981 1115 1029 1355"></td> <td data-bbox="981 1355 1029 1697"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="1029 853 1077 1115">2. Développement des compétences : L'offre de compétence favorise l'entrepreneuriat et la création d'emploi</td> <td data-bbox="1029 1115 1077 1355">7</td> <td data-bbox="1029 1355 1077 1697">10</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1077 853 1141 1115">Le nombre d'universités tunisiennes classées Time Higher Education (THE) a augmenté</td> <td data-bbox="1077 1115 1141 1355">34 %</td> <td data-bbox="1077 1355 1141 1697">60 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1141 853 1209 1115">La proportion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique certifiés ISO 9001-21001 a augmenté</td> <td data-bbox="1141 1115 1209 1355">58 %</td> <td data-bbox="1141 1355 1209 1697">100 %</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1209 853 1257 1115">Le taux d'exécution du programme de développement des services à distance s'est amélioré</td> <td data-bbox="1209 1115 1257 1355"></td> <td data-bbox="1209 1355 1257 1697"></td> </tr> </tbody> </table>	Indicateur	Référence (2024)	Cible (2029)	1. Transports : Le coût du transport routier est réduit pour les usagers	2,57 (2018)	3	L'indice de performance logistique de la Tunisie s'est amélioré	Variation +0	Variation +150 millions UC	Les investissements dans la réhabilitation de chemins de fer ont progressé			2. Développement des compétences : L'offre de compétence favorise l'entrepreneuriat et la création d'emploi	7	10	Le nombre d'universités tunisiennes classées Time Higher Education (THE) a augmenté	34 %	60 %	La proportion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique certifiés ISO 9001-21001 a augmenté	58 %	100 %	Le taux d'exécution du programme de développement des services à distance s'est amélioré			<table border="1"> <thead> <tr> <th data-bbox="766 244 821 421">Instrument</th> <th data-bbox="766 421 821 853">Montant indicatif (million UC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="821 244 869 421">1. Opérations souveraines</td> <td data-bbox="821 421 869 853">310</td> </tr> <tr> <td data-bbox="869 244 917 421">1.1. Transport</td> <td data-bbox="869 421 917 853">141</td> </tr> <tr> <td data-bbox="917 244 981 421">Projet de modernisation des infrastructures routières (PMIR) – Phase III</td> <td data-bbox="917 421 981 853">51</td> </tr> <tr> <td data-bbox="981 244 1029 421">Programme de réhabilitation et de mise à niveau du chemin de fer</td> <td data-bbox="981 421 1029 853">40</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1029 244 1077 421">Mise à niveau de l'autoroute A1 entre Hammamet et Msaken</td> <td data-bbox="1029 421 1077 853">50</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1077 244 1125 421">1.2. Développement des compétences</td> <td data-bbox="1077 421 1125 853">169</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1125 244 1173 421">CAP EMPLOI</td> <td data-bbox="1125 421 1173 853">69</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1173 244 1236 421">Transformation et modernisation de l'enseignement supérieur en soutien à la compétitivité</td> <td data-bbox="1173 421 1236 853">40</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1236 244 1284 421">Investissement, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois</td> <td data-bbox="1236 421 1284 853">30</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1284 244 1332 421">Mécanisme de financement YEIB</td> <td data-bbox="1284 421 1332 853">30</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1332 244 1380 421">2. Opérations non souveraines</td> <td data-bbox="1332 421 1380 853">100</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1380 244 1428 421">Ligne de crédit - Banque commerciale</td> <td data-bbox="1380 421 1428 853">50</td> </tr> <tr> <td data-bbox="1428 244 1476 421">Transport</td> <td data-bbox="1428 421 1476 853">50</td> </tr> </tbody> </table>		Instrument	Montant indicatif (million UC)	1. Opérations souveraines	310	1.1. Transport	141	Projet de modernisation des infrastructures routières (PMIR) – Phase III	51	Programme de réhabilitation et de mise à niveau du chemin de fer	40	Mise à niveau de l'autoroute A1 entre Hammamet et Msaken	50	1.2. Développement des compétences	169	CAP EMPLOI	69	Transformation et modernisation de l'enseignement supérieur en soutien à la compétitivité	40	Investissement, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois	30	Mécanisme de financement YEIB	30	2. Opérations non souveraines	100	Ligne de crédit - Banque commerciale	50	Transport	50
Indicateur	Référence (2024)	Cible (2029)																																																				
1. Transports : Le coût du transport routier est réduit pour les usagers	2,57 (2018)	3																																																				
L'indice de performance logistique de la Tunisie s'est amélioré	Variation +0	Variation +150 millions UC																																																				
Les investissements dans la réhabilitation de chemins de fer ont progressé																																																						
2. Développement des compétences : L'offre de compétence favorise l'entrepreneuriat et la création d'emploi	7	10																																																				
Le nombre d'universités tunisiennes classées Time Higher Education (THE) a augmenté	34 %	60 %																																																				
La proportion des établissements d'enseignement supérieur et de recherche scientifique certifiés ISO 9001-21001 a augmenté	58 %	100 %																																																				
Le taux d'exécution du programme de développement des services à distance s'est amélioré																																																						
Instrument	Montant indicatif (million UC)																																																					
1. Opérations souveraines	310																																																					
1.1. Transport	141																																																					
Projet de modernisation des infrastructures routières (PMIR) – Phase III	51																																																					
Programme de réhabilitation et de mise à niveau du chemin de fer	40																																																					
Mise à niveau de l'autoroute A1 entre Hammamet et Msaken	50																																																					
1.2. Développement des compétences	169																																																					
CAP EMPLOI	69																																																					
Transformation et modernisation de l'enseignement supérieur en soutien à la compétitivité	40																																																					
Investissement, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois	30																																																					
Mécanisme de financement YEIB	30																																																					
2. Opérations non souveraines	100																																																					
Ligne de crédit - Banque commerciale	50																																																					
Transport	50																																																					

Annexe 1 : Cadre de mesure des résultats du DSP 2024-2029 de la Tunisie
Annexe 1.2. Matrice de performance du DSP 2024-2029 de la Tunisie

Indicateurs de suivi		Référence (2024)	Cible (2029)	Sources de données
Domaine prioritaire I : Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques				
1. La gestion des ressources en eaux est renforcée et optimisée				
Effets	Taux d'accès au service d'eau potable en milieu rural	95 %	97,5 %	Rapports annuels du ministère de l'Agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
	Taux de raccordement au réseau public d'assainissement liquide	64,9 % (2022)	75 %	Rapports d'activité de l'ONAS ; Rapports de supervision et d'achèvement des projets de la banque.
	Taux de réutilisation des eaux usées traitées	<10 %	20 %	
	Taux d'eaux usées traitées conformes aux normes en vigueur	72 %	>80 %	
	Adoption du « Code des Eaux » par le Parlement	Non	Oui	
	Nombre d'emplois directs et indirects créés	-	12 000	
	Proportion d'emplois féminins directs et indirects créés	-	50 %	
Produits	Nombre de stations d'épuration d'eaux usées (STEP) réhabilitées	-	19	Rapports de supervision et d'achèvement des projets de la banque.
	Nombre de stations d'épuration des eaux usées (STEP) munies d'un traitement tertiaire	-	13	
	Nombre de réseau de transfert des eaux usées traitées	-	1	
	Mise en place de systèmes photovoltaïques dans les ouvrages d'assainissement liquide	-	10 MW	
	2. La sécurité alimentaire et les chaînes de valeurs agricoles sont consolidées			
Effets	Stock stratégique du pays en céréales	2 mois	4 mois	Rapports annuels du ministère de l'Agriculture (MARHP) ; Rapports de suivi de l'Office des Céréales (OC) ; INS ; Rapports annuels du ministère de l'Industrie (DG-Industries Agro-alimentaires) ; Rapports de supervision et d'achèvement des projets de la banque.
	Superficies dédiées à la céréaliculture	800.000 ha	1.200.000 ha	
	Rendements moyens du blé dur en surface irrigué	25 q/ha	35 q/ha	
	Taux moyen de collecte des céréales par le circuit formel (OC)	50 %	70 %	
	Production de variétés de céréales résilientes au climat (semences certifiées)	160.000	450.000	
	Augmentation des taux d'utilisation des semences certifiées résilientes	20 %	30 %	
	Nombre d'emplois directs créés	-	36 000	
	Proportion d'emplois féminins créés	-	50 %	



	Indicateurs de suivi	Référence (2024)	Cible (2029)	Sources de données	
Produits	Capacité de stockage des silos (réhabilités et nouvellement construits)	140.000 T	244.000 T	Rapports de supervision et d'achèvement des projets de la banque.	
	Silo de semences certifiées équipé et mis à niveau	-	+30.000 T		
	Convention de financement des intrants agricoles avec la Banque Tunisienne de Solidarité (BTS) signée en soutien aux petits céréaliculteurs	Non	Oui		
	Convention signée entre l'Office des Céréales et l'Institut Supérieur de Biotechnologie de Sidi Thabet (ISBST) et BiotechPôle	Non	Oui		
	OPA additionnels (GDA, SMSA, Coopératives, etc.) leaders formés et opérationnels	-	20		
	Fonds FIDA réalimenté	Non	Oui		
	Domaine prioritaire II : Améliorer la compétitivité et le climat des affaires				
	3. Les performances logistiques de la Tunisie sont améliorées				
Effets	Investissements publics dans la réhabilitation et la mise à niveau de chemins de fer (Millions UC)	+0	+150	INS Rapports annuels de la DGPC, Cadre de référence des études/ Rapport de la BTS ; Rapports de supervision et d'achèvement des projets de la banque.	
	Nombre de personnes ayant bénéficié d'une amélioration d'accès au transport dans les zones du réseau aménagé & entretenu (Millions de personne)	+0	+1,5		
	Pourcentage de femmes parmi les personnes ayant bénéficié d'une amélioration d'accès au transport dans les zones du réseau aménagé & entretenu (Millions de personne)	-	50 %		
	Nombre d'emplois directs créés	-	7 000		
	Proportion d'emplois féminins créés	-	50 %		
	Linéaire de routes réhabilitées ou renforcées (km)	+0	+900	Rapports de supervision et d'achèvement des projets de la banque.	
Produits	Linéaire de routes entretenues (km)	+0	+3 500		
	Linéaire de chemins de fer réhabilités et mises à niveau (km)	+0	+80		
	Linéaire de routes élargies et aménagées en 2x2 voies (km)	+0	+100		
	Nombre de micro-entreprises bénéficiant de marché pour l'entretien routier	+0	+250		
		4. L'offre de compétence répond à la demande du marché du travail et favorise l'entrepreneuriat			
	Effets	Nombre d'emplois directs et indirects créés	-	78 000	Rapport de performance de l'ANETI ; Plan programme de performance 2022 du MESRS
Proportion d'emplois féminins directs et indirects créés		-	50 %		
Nombre de personnes insérées grâce aux formations complémentaires		-	12 000	Plan stratégique de réforme de l'enseignement supérieur et de la recherche	
Proportion de femmes parmi les personnes insérées grâce aux formations complémentaires		-	50 %		

	Indicateurs de suivi	Référence (2024)	Cible (2029)	Sources de données
Produits	Nombre d'unités informelles formalisées par le statut d'Auto-Entrepreneur	-	10 000	Rapports de supervision et d'achèvement des projets de la banque.
	Proportion d'étudiants bénéficiant d'activités extra-académiques favorables à leur insertion socio-professionnelle	25 %	40 %	
	Nombre de start-up et spin-off issus de la valorisation des résultats de recherche scientifique	11	22	
	Taux d'accréditation académique internationale des programmes de formation	10,9 %	15 %	
	Nombre de nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur insérés	0	15 000	
	Proportion de femmes parmi les nouveaux diplômés de l'enseignement supérieur insérés	-	50 %	
	Demande de brevet d'invention à l'échelle internationale	25 %	35 %	
	Taux des formations universitaires basées sur les référentiels métiers	10 %	20 %	
	Nombre de centres de compétences « Industrie 4.0 » sectoriels développés	2	5	
	Nombre de jeunes bénéficiant de formation d'insertion et de reconversion en partenariat avec le secteur privé	5 000	15 000	
	Proportion de femmes parmi jeunes bénéficiant de formation d'insertion et de reconversion en partenariat avec le secteur privé	-	50 %	
	Nombre de parcours co-construits et accrédités en partenariat avec le privé	120	130	
	Nombre de nouvelles conventions de partenariat mis en place avec l'écosystème industriel national et international	0	150	
	Adoption d'une stratégie de formalisation progressives des entreprises informelles	Non	Oui	
	Nombre de centre de formation renforçant les compétences digitales	5	25	
Domaines transversaux				
Transition énergétique et croissance verte				
Emission de CO2 par unité de valeur ajoutée manufacturière	0.7 kg (2022)	0.5 kg	ONUDI-IAP	
Economie numérique et digitalisation				
Nombre de paiements digitaux (e-payment)	13 million	26 million	Rapport d'activité du ministère des Technologies de la Communication.	
Nombre de plateforme digitale en appui à la filière céréalière	0	2		
Etablissement d'un parcours numérique unique au profit des investisseurs et digitalisation des services relatifs au Guide de l'investisseur	Non	Oui		



Indicateurs de suivi	Référence (2024)	Cible (2029)	Sources de données
Appui à la transformation digitale des fonctions de l'Office des Céréales (Plan de Continuité des Activités PCA, Plan de continuité informatique PCI (cybersécurité de l'OC) assuré	Non	Oui	Rapport de suivi de l'OC ; Rapports SE des projets
Reduction des inégalités liées au genre			
Proportion d'opérations classées en catégorie 1 et 2 selon le « système de marqueur genre » dans tous les secteurs	63 %	80 %	Rapport annuel, GMS Performance
Proportion d'opérations ayant des plans d'action sur le genre dans tous les secteurs	70 %	90 %	Rapport annuel, GMS Performance
Autres résultats			
Effet de levier	<ul style="list-style-type: none"> 40 millions USD 	<ul style="list-style-type: none"> 40 millions USD 	
Performance du portefeuille	<ul style="list-style-type: none"> 12,8 % 15 mois (après approbation et 3 mois après signature) -24 mois pour NSO 1 clinique/an 	<ul style="list-style-type: none"> 8 % 15 mois (après approbation et 3 mois après signature) - 24 mois pour NSO 1 clinique/an 	Tableau de bord du portefeuille
Produits de la connaissance	Etude économique et sectorielle (EES) <ul style="list-style-type: none"> Planification, préparation et stratégies de résilience face aux sécheresses Etude de valorisation de la filière des dattes en Tunisie Profil entrepreneurial de la Tunisie Etude sur le potentiel des compétences au niveau régional Budgétisation sensible au genre en Tunisie Diagnostic conjoint BAD-BERD sur la Tunisie 	<ul style="list-style-type: none"> 1 1 1 1 1 0 0 0 0 0 Total des EES : 6	Rapport d'achèvement du DSP 2024-2029
Coordination de l'aide	<ul style="list-style-type: none"> 1 3 	<ul style="list-style-type: none"> 1 3 	PV de réunions des groupes de travail

Annexe 1.3. Matrice de dialogue politique sur les réformes

Réformes/ Activités à appuyer	Objectifs de haut niveau GCI-VII	Objectif stratégique High-5(s)	Département en charge de l'exécution	Echéance indicative	Principaux résultats attendus et échéances	Instrument de support / Coût	EES et/ou AT requis ?	Statut/ progrès et étapes clés atteintes
1. Agriculture								
Promotion des assurances agricoles	GCI-VII Objectifs 1-3	Nourrir l'Afrique	AHAI	Q4 2024	Les résultats de l'évaluation du fonctionnement du Fonds d'indemnisation des catastrophes naturelles (FIDAC) sont disponibles avant fin 2024.	Projet d'investissement : PADIDFIC	Non	Projet approuvé en 2023 dans le cadre de l'AEFPF
Soutien à l'amélioration de l'exploitation des terres agricoles et à la valorisation du foncier agricole.	GCI-VII Objectifs 1-3	Nourrir l'Afrique	AHAI	Q4 2025	(i) Au moins 50 % des terrains attribués de l'Agence Foncière Agricole (AFA) sont régularisés en 2024 ; (ii) La feuille de route/ le Mécanisme de valorisation des terres agricoles est mis en place avant fin 2025.	Projet d'investissement : Projet d'Appui au Développement Inclusif et Durable de la Filière Céréalière (PADIDFIC)	Non	Projet approuvé en 2023 dans le cadre de la « Facilité africaine de production alimentaire d'urgence (AEFPF) »
2. Gouvernance économique et financière								
Soutien à l'amélioration du ciblage des incitations fiscales et financières	GCI-VII Objectifs 1-3	Industrialiser l'Afrique	ECGF/PTD	Q2/ 2025	(i) Publication de la modification du décret 389 et le manuel des procédures d'obtention des primes et incitations ; (ii) Publication de la liste révisée des Secteurs Prioritaires et cibler des niches pour l'octroi des incitations ; (iii) Publication de l'article 21 révisé de la loi d'investissement 2016 étendant le délai de réalisation des projets de 4 à 6 ans et supprimer le délai fixé pour le commencement de l'investissement.	Appui budgétaire Titre : Programme d'Appui aux réformes économiques et à la sécurité alimentaire (Phase I)	Non	Activité en cours d'identification



Réformes/ Activités à appuyer	Objectifs de haut niveau GCI-VII	Objectif stratégique High-5(s)	Département en charge de l'exécution	Echéance indicative	Principaux résultats attendus et échéances	Instrument de support / Coût	EES et/ ou AT requis ?	Statut/ progrès et étapes clés atteintes
Réforme de la loi sur l'investissement	GCI-VII Ob- jectifs 1-3	Industrialiser l'Afrique	ECGF/PTD	Q2 2025	La nouvelle loi d'investissement contiendra : (a) un nouvel instrument d'investissement « Convention spécifique par projet » ; (b) des mesures incitatives liées au soutien et à l'accélération de la digitalisation et au suivi de l'état d'avancement des projets digitaux ; (c) des mesures pour promouvoir les exportations tel que l'abattement fiscal pour les entreprises au titre des revenus à l'export ; (d) la réinjection du mécanisme de réduction ou d'exonération fiscale pour les intrants industriels ; (e) l'harmonisation des avantages pour les entreprises totalement et partiellement exportatrices.	Financement axé sur les résultats Titre : « Investissement, Accélération industrielle, Compétitivité et Emploi » (Invest-ICE).	Non	Activité prévue dans le Pipeline 2025
Révision de la liste des Secteurs Prioritaires et ciblage des niches pour l'octroi des incitations	GCI-VII Ob- jectifs 1-3	Industrialiser l'Afrique	ECGF/PTD	Q2 2025	Mise en place des incitations sectorielles.	Financement axé sur les résultats Titre : Invest-ICE.	Etude pour définir des packages incitatifs pour des segments à haute valeur ajoutée / créneaux porteurs	Activité prévue dans le Pipeline 2025
Développer une plateforme d'open innovation circulaire	GCI-VII Objectifs 1-3	Industrialiser l'Afrique	ECGF/PIT D	Q1 2026	Opérationnalisation d'une plateforme visant à favoriser l'émergence d'innovation au service de l'industrie verte.	Financement axé sur les résultats Titre : Invest-ICE.	Non	Activité prévue dans le Pipeline 2025



Réformes/ Activités à appuyer	Objectifs de haut niveau GCI-VII	Objectif stratégique High-5(s)	Département en charge de l'exécution	Echéance indicative	Principaux résultats attendus et échéances	Instrument de support / Coût	EES et/ ou AT requis ?	Statut/ progrès et étapes clés atteintes
3. Développement des compétences								
Promotion des compétences, de l'emploi et de l'entrepreneuriat	GCI-VII Objectifs 1-3	Améliorer la qualité de vie des africains	AHHD	Q3 2025	(i) Adoption de texte réglementaires pour permettre la réforme des programmes actifs d'emplois ; (ii) Avant-projet d'un « MSME Act » ; (iii) promulgation du statut de l'auto-entrepreneur.	Financement axé sur les résultats Titre : « CAP EMPLOI »	Enquête sur le profil entrepre- neurial Cofinancé par la BAD (EInA), EBRD, UK (FCDO)	Activité en cours de préparation
Mise en place d'un référentiel de développement de compétences	GCI-VII Objectifs 1-3	Améliorer la qualité de vie des africains	AHHD	Q4 2025	Mise en place d'un référentiel de compétences dans les métiers émérgents d'ici 30 juillet 2024.	Assistance Technique Titre : TBD	Non	Activité en préparation



Annexe 2 : Programme indicatif des opérations et contribution aux High 5							
Annexe 2.1.1. Programme indicatif de prêts souverains 2024-2026							
Projet	Année	Montant BAD (Millions UC)	Département	Secteur	High 5	Co-financement	
Domaine prioritaire I : Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques (292 millions UC)							
Projet de promotion de l'agroforesterie et de restauration des paysages forestiers dégradés	2024	12 (Financement FIP)	AHAI	Agriculture	Améliorer la qualité de vie des africains /Nourrir l'Afrique	FIP (100 %)	
Projet de renforcement des infrastructures d'AEP dans les centres urbains	2025	30	AHWS	Eau et assainissement	Améliorer la qualité de vie des africains	UE	
Appui aux réformes économiques et à la sécurité alimentaire – Phase I	2025	40	ECGF / AHAI	Agriculture	Améliorer la qualité de vie des africains /Nourrir l'Afrique	BM/JICA	
Programme d'appui au Développement Inclusif et Durable des Filières Stratégiques	2025	60	AHAI	Agriculture	Nourrir l'Afrique	TBC	
Programme d'amélioration des performances techniques, épuratoires et énergétiques des STEPS – ONAS	2026	60	AHWS	Eau et assainissement	Améliorer la qualité de vie des africains	TBC	
Appui aux réformes économiques et à la sécurité alimentaire – Phase II	2026	60	ECGF/ AHAI	Agriculture	Améliorer la qualité de vie des africains / Nourrir l'Afrique	BM/JICA	
Projet de développement des zones de montagnes du nord-ouest	2026	30	AHAI	Agriculture	Nourrir l'Afrique	TBC	

Nota Bene : Les opérations sont présentées à titre indicatif et susceptibles d'être financées uniquement dans la limite de l'enveloppe allouée à la Tunisie. L'ordre de priorisation des opérations sera décidé en temps opportun en concertation avec le gouvernement, selon le degré de maturité et le coût des projets et la satisfaction des conditions de faisabilité. L'ordre de présentation des opérations et les montants sont donc à titre indicatif et susceptibles de changements.



Projet	Année	Montant BAD (Millions UC)	Département	Secteur	High 5	Co-financement
Domaine prioritaire II : Améliorer la compétitivité et le climat des affaires (310 millions UC)						
Programme de modernisation des routes classées (PMIR II)	2024	51	PICU	Transport	Intégrer l'Afrique	AGTF
RBF- Projet CAP-EMPLOI	2024	69	AHHD	Développement des compétences	Améliorer la qualité de vie des africains	BID
Mécanisme de financement YEIB	2025	30	AHHD/PITD	Développement des compétences	Améliorer la qualité de vie des africains	UE
Programme de réhabilitation et de mise à niveau du chemin de fer	2025	40	PICU	Transport	Intégrer l'Afrique	BEI
Investissement, Accélération Industrielle, Compétitivité et Emplois	2025	30	PITD/ AHHD	Développement des compétences	Améliorer la qualité de vie des africains	TBC
Mise à niveau de l'autoroute A1 entre Hammamet et Msaken	2026	50	PICU	Transport	Intégrer l'Afrique	AGTF
RBF- Projet de transformation et de modernisation de l'enseignement supérieur	2026	40	AHHD	Développement des compétences	Améliorer la qualité de vie des africains	TBC
Annexe 2.1.2. Programme indicatif de prêts non-souverains 2024-2026						
Projet	Année	Montant BAD (Millions UC)	Département		High 5	Co-financement
Ligne de crédit - Banque commerciale	2024	50	PIFD		Industrialiser l'Afrique	TBC



Projet	Année	Montant BAD (Millions UC)	Département	Type	Année	High 5	Co-financement
Ligne de crédit - Banque commerciale	2024	50	PIFD	AT	2024	Industrialiser l'Afrique	TBC
Assainissement	2025	20	AHWS	EES	2024	Améliorer la qualité de vie des africains	IFC / EBRD
Energie renouvelable	2025	50	PESR	EES	2024	Eclairer l'Afrique	TBC
Transports	2025	50	PICU	EES	2024	Intégrer l'Afrique	TBC
Annexe 2.2. Programme indicatif hors prêts 2024-2026							
Projet	Année	Montant BAD (Millions UC)	Département	Type	Année	High 5	Co-financement
Appui à la « Tunisian Investment Authority » pour l'amélioration du climat des affaires	2024	50	PIFD	AT	2024	Industrialiser l'Afrique	TBC
Diagnostic conjoint BAD-BERD sur la Tunisie	2025	20	AHWS	EES	2024	Améliorer la qualité de vie des africains	IFC / EBRD
Planification, préparation et stratégies de résilience face aux sécheresses	2025	50	PESR	EES	2024	Eclairer l'Afrique	TBC
Profil entrepreneurial de la Tunisie (EInA et Task force BAD/EBRD)	2025	50	PICU	EES	2024	Intégrer l'Afrique	TBC
Etude sur le potentiel des compétences au niveau régional	2026	50	PICU	EES	2024	Intégrer l'Afrique	TBC
Appuis à la mise en œuvre de la Stratégie « Eaux 2050 »	2026	50	PICU	TA	2024	Intégrer l'Afrique	TBC
Etude de transfert et de réutilisation des eaux usées épurées du Grand Tunis vers le centre du pays	2027	50	PICU	AT	2025	Intégrer l'Afrique	TBC
Etude de réalisation d'une unité de production d'électricité solaire PV pour décarboner l'ONAS	2028	50	PICU	AT	2025	Intégrer l'Afrique	TBC
Etude pour la mise en place d'une plateforme de digitalisation pour faciliter le financement des PME	2029	50	PICU	AT	2025	Intégrer l'Afrique	TBC
Etude de réalisation en PPP d'un pôle d'épuration à Sfax ouest pour une capacité d'environ de 30 000 M3/j	2030	50	PICU	AT	2025	Intégrer l'Afrique	TBC
Programme d'appui au Développement Inclusif et Durable des Filières Stratégiques (Agriculture)	2031	50	PICU	AT	2025	Intégrer l'Afrique	TBC



Projet	Type	Année	Montant
Appui à la transformation digitale du secteur agricole (ADFI)	AT	2025	1,5 millions \$
Etude de valorisation de la filière des dattes en Tunisie	EES	2025	TBC
Budgétisation sensible au genre en Tunisie : Etat des lieux et voies d'amélioration	EES	2025	TBC
Mise en œuvre des recommandations de l'étude de mise à niveau du secteur routier (Transport)	AT	2025	0,5 million €
Etude d'assistance technique pour développer les axes stratégiques de STA (Station photovoltaïque) (Transport)	AT	2025	0,25 million €
Appui à la mobilisation des ressources domestiques	AT	2026	TBC
Etudes sur la performance de l'industrie de transports	AT	2026	0,250 million €



Annexe 2.3. Contribution de la Stratégie 2024-2028 aux High 5

		Objectif principal du DSP 2024-2029 : « Renforcer la résilience et la compétitivité pour une croissance inclusive et verte »			
		Domaine prioritaire I : « Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques »	Secteurs 2 « Agriculture et chaînes de valeurs agricoles »	Secteurs 3 « Transport »	Secteurs 4 « Développement des compétences »
Défi majeur de développement	Défis sous-jacents de développement	« Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques »	« Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires »		
	Défis	Des barrières persistantes au développement du secteur privé	(2.1) Renforcer les chaînes de valeur agricoles  	(3.1) Améliorer les chaînes de valeur de l'industrie ; (3.2) Soutenir le développement des entreprises 	
Innovet et opérer la transformation structurelle nécessaire pour augmenter la productivité de l'économie et progresser vers la catégorie des pays à revenu élevé.	Défis	Des défis environnementaux et climatiques importants	(2.3) Améliorer la nutrition et la sécurité alimentaire 		
	Défis	Un déficit de capital humain / Un chômage élevé chez les femmes et les jeunes / des disparités régionales	(5.4) Soutenir la gestion intégrée des ressources en eau et développer les services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène 		(5.2) Renforcer les compétences pour l'emploi et élargir les opportunités économiques pour les jeunes 
	Défis	Déficit énergétique chronique	(1.5 via TT1) Conformément à l'Accord de Paris, la Banque soutiendra stratégiquement le secteur du gaz naturel en Afrique, facilitera la transition vers une énergie propre et favorisera l'adaptation et la résilience aux changements climatiques.		
	Dépendance du commerce extérieur à quelques marchés européens	(4.1) Renforcer la connectivité des infrastructures régionales (4.2) Améliorer l'environnement régional pour l'intégration des marchés 			



Objectif principal du DSP 2024-2029 : « Renforcer la résilience et la compétitivité pour une croissance inclusive et verte »		Domaine prioritaire II : « Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires »			
		Secteurs 1 « Eau et assainissement »	Secteurs 2 « Agriculture et chaînes de valeurs agricoles »	Secteurs 3 « Transport »	Secteurs 4 « Développement des compétences »
Défi majeur de développement	Défis sous-jacents de développement	Non couvert par le DSP			
	Des lenteurs dans la mise en œuvre des réformes prioritaires	Thème transversal (TT1) : Croissance verte et la transition énergétique			
		Thème transversal (TT2) : Economie numérique et la digitalisation			
		Thème transversal (TT3) : Développement du secteur privé			
		Thème transversal (TT3) : Développement du secteur privé			



Annexe 3 : Principales leçons tirées dans le Rapport d'achèvement du précédent DSP

Leçons tirées au niveau stratégique

Les orientations stratégiques et opérationnelles du DSP 2017-2023 de la Tunisie convenaient aux défis du moment et ont permis d'atteindre des résultats considérables. Ce DSP s'articulait autour de deux domaines prioritaires : (I) industrialisation et développement des chaînes de valeur locales ; et (II) amélioration de la qualité de vie des populations des régions prioritaires.

Dans le domaine prioritaire I, la Banque a atteint des résultats plutôt stratégiques avec la réalisation d'une étude sur l'identification des créneaux porteurs, et la contribution à la conception et au lancement de la nouvelle stratégie industrielle de la Tunisie. Dans le second domaines prioritaire, les résultats sont davantage concrets avec (i) la mise à niveau de 35 stations d'épuration et de pompage contribuant à augmenter le taux de réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation agricole ; (ii) plus de 900 000 bénéficiaires touchés en matière d'accès à l'eau potable dans les régions rurales défavorisées ; (iii) la construction de 102 Km d'auto-roues et 200 Km de pistes rurales ; (iv) la formation de plus de 230 entrepreneurs dans le cadre du programme Souk AT-TAMNIA, dont 69 % de jeunes de moins de 35 ans et 43 % de femmes ; (v) le renforcement du réseau de transport d'électricité et l'intégration des sources d'énergies renouvelables dans le réseau électrique dans le cadre d'un projet co-financé avec la Banque islamique de développement.

Les aspects liés à la résilience devront davantage être pris en compte dans la formulation des domaines d'interventions prioritaires du prochain DSP. L'exacerbation des déséquilibres macroéconomiques causée par la pandémie de la COVID-19

et l'invasion de l'Ukraine par la Russie⁷ a alimenté les vulnérabilités, notamment l'insécurité alimentaire.

Par ailleurs, la Banque devrait augmenter le volume de ses opérations non souveraines en Tunisie afin d'impacter davantage la croissance économique et la création d'emploi. Pour ce faire, la Banque pourrait : (i) déployer davantage de lignes de crédit ciblant des secteurs porteurs ; (ii) approfondir les discussions avec d'autres partenaires au développement pour identifier des opportunités de cofinancement d'opérations non-souveraines ; (iii) explorer les options de financement du commerce pour le secteur privé ; et (iv) explorer la possibilité de déployer son instrument de garantie (v) appuyer la préparation d'opérations non souveraines.

Leçons tirées au niveau opérationnel

La réactivité et la flexibilité de la Banque ont permis de renforcer l'efficacité des réponses apportés aux urgences économiques et sociales survenues lors de la mise en œuvre du DSP 2017-2023. La mise en place de la « Facilité de réponse rapide à la COVID-19 » a permis d'appuyer les efforts de la Tunisie dans la lutte contre la pandémie de COVID-19. De même, la mise en place rapide de l'AEFPF à la suite de l'invasion de l'Ukraine par la Russie⁸ a ouvert la voie à l'instruction d'opérations visant à renforcer la sécurité alimentaire.

Au niveau de la gestion du portefeuille, il est important de poursuivre le renforcement des capacités nationales en matière de passation de marchés, de pilotage de projets et de suivi-évaluation. De même, la Banque doit maintenir le nombre de missions de supervision de projets et veiller à la

⁷ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». Cependant, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont formulé une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

⁸ Idem



qualité à l'entrée des opérations, incluant les arrangements institutionnels les plus appropriés.

Pour une bonne mise en œuvre de la stratégie 2024-2029, le gouvernement devrait (i) Prendre des mesures anticipées pour satisfaire les conditions préalables au premier décaissement des nouveaux prêts dans un délai de 6 mois pour les nouvelles opérations ; (ii) Initier les actions nécessaires en vue de remédier à la persistance d'une double procédure de validation des acquisitions des projets financés par la Banque malgré le décret-loi 68 ; (iii) Inviter les agences d'exécution à préparer les états financiers à la fin de l'année de l'exercice concerné et veiller à la transmission à la Banque des rapports d'audit des projets dans les délais, tout en accélérant la transmission des audits attendus de 2020, 2021 et 2022; (iv) Organiser trimestriellement des ateliers en coordination avec la Banque sur les opérations non performantes et sur les dons ; (v) Veiller à ce que les UGP préparent et transmettent à la Banque les rapports périodiques E&S (mensuel pour les projets de catégorie 1 et trimestriel pour les projets de catégorie 2) sur la mise en œuvre des mesures E&S; (vi) Participer activement au renforcement de la culture de résultats au niveau des projets.

Actions au niveau de la Banque, il s'agira de : (i) Poursuivre la formation des responsables des agences d'exécution et des Ministères sur les règles et procédures de la Banque (cliniques fiduciaires) en matière d'acquisition, de décaissements, d'audit et de gestion de projets axée sur les résultats ainsi que sur les sauvegardes environnementales et sociales (2024 et annuellement) ; (ii) Veiller à conduire deux supervisions par an pour l'ensemble des opérations du portefeuille et publier les rapports IPR des projets dans le système de la Banque ; (iii) Inclure le département de la Banque en charge des questions liées aux changements climatiques (PECG) dans les missions d'identification/ préparation des opérations ayant un fort potentiel lié aux changements climatiques et/ou pouvant faire l'objet de financement 'vert' additionnel ; (iv) Poursuivre systématiquement les missions de lancement des projets pour toutes les opérations en incluant les représentants des départements en charge des acquisitions, de décaissement et de gestion financière durant les lancements des opérations y compris celles financées par les fonds fiduciaires; (v) Poursuivre l'utilisation systématique des actions d'acquisitions anticipées ; (vi) Utiliser en cas de risque acceptable,

le système national de passation de marchés lors des acquisitions des travaux et biens pour les nouveaux projets et poursuivre les efforts d'harmonisation pour l'acquisition des services de consultants ; (vii) Veiller à la qualité à l'entrée des opérations, incluant les arrangements institutionnels les plus appropriés, l'évaluation correcte des coûts des projets et des différentes composantes, la réalisation préalable des études techniques, de qualité et l'analyse des dispositions d'ordre fiduciaire, environnemental et social et des capacités des organes d'exécution.

Le Plan d'amélioration de la performance du portefeuille 2024 (Annexe 6) souligne l'importance de l'engagement des équipes de la Banque (notamment les départements des acquisitions, de la gestion financière, des décaissements et des sauvegardes E&S). Il s'agit en priorité de : 1/ faire un suivi rapproché conjoint avec le ministère de l'économie et de la planification des plus importants dossiers d'acquisition et, des décaissements qui en découleront et en particulier sur les projets non performants et 2/ poursuivre les sessions de formation des agences d'exécution (cliniques fiduciaires) et l'introduction de réunions sectorielles tripartites trimestrielles (Ministère de l'économie/ Banque/ agence d'exécution) pour la résolution de problèmes de performance des opérations.

Les priorités opérationnelles pour 2024 incluent le relèvement des taux de contractualisation et de décaissements des projets suivants : (1) Projet de Développement et de Promotion des filières agricoles dans le Gouvernorat de Zaghuan, (2) Projet d'Appui à la connectivité routière dans le Nord-Est PACR, (3) le projet d'assainissement des petites communes de moins de 10.000 habitants, (4) Projet d'aménagement et d'équipement du réseau de transport d'électricité (PAERTE) et (5) le Programme d'Appui au développement des compétences techniques. Les projets suivants devront également améliorer nettement leurs taux de décaissements : (1) Projet De développement du réseau de transport et Distribution STEG, (2) l'Appui à la mise en œuvre du Plan National Stratégique (PNS) et (3) le don PRI Delivery Unit MEP. Dans un effort continu d'améliorer la performance du portefeuille et de limiter les engagements non décaissés sur des périodes trop longues, la Banque pourrait identifier et proposer la restructuration et/ou l'annulation de certaines composantes de projets.



Annexe 4 : Observations de CODE sur le Rapport d'achèvement du DSP 2018-2022

Le Comité des opérations et pour l'efficacité du développement (CODE) a tenu une réunion sous format hybride le 25 septembre 2023, à 14 heures 30 minutes. La réunion était présidée par M. Désiré GUEDON, Administrateur et Président du Comité. A cette occasion, le « Rapport combiné – *Rapport d'achèvement du DSP 2017-2021 étendu à fin 2023 et Revue de la performance du portefeuille pays 2023* » a été examiné.

À l'issue des délibérations, le CODE a apprécié la qualité du rapport et de la présentation, ainsi que les éclaircissements qui ont été apportés par la Direction. Le CODE a donc entériné le rapport combiné. Par ailleurs, le CODE a recommandé à la Direction de : (i) prendre en compte les observations et suggestions pertinentes des membres du Comité dans la perspective de l'élaboration du DSP 2024-

2028 ; et de (ii) fournir une note détaillée en réponse aux préoccupations soulevées par les membres du Comité et pour lesquelles elle n'a pas apporté de réponse approfondie durant la séance, notamment les questions relatives aux défis macroéconomiques de la Tunisie au vu de sa situation actuelle, le traitement des questions transversales (transition énergétique, genre et emploi des jeunes), l'évaluation de la résilience et de la fragilité du pays.

L'ensemble des commentaires soulevés ont été traités dans une note intitulée « Note détaillée sur la situation de la Tunisie » qui a été soumise à CODE. La note a été approuvée par CODE, puis distribuée le 27 octobre 2023 sous forme d'addendum au rapport d'achèvement sous la référence « ADF/BD/WP/2023/116/Add.1 ».

Annexe 5 : Conclusions des consultations avec les parties prenantes

Dialogue avec les autorités tunisiennes

Le Rapport d'achèvement du DSP 2017-2023 approuvé par le Comité des Opérations et de l'Efficacité du Développement (CODE) le 25 septembre 2023 proposait que le DSP 2024-2029 se donne comme objectif principal de « **renforcer la résilience et la compétitivité de l'économie pour une croissance inclusive et verte** ». Pour atteindre cet objectif principal, le DSP 2024-2028 s'appuierait sur les deux domaines prioritaires d'intervention suivants : (I) *Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques* ; et (II) *Améliorer la gouvernance économique et financière et la compétitivité*. Conformément aux critères de sélectivité, quatre secteurs d'intervention avaient été retenus : (i) « *l'eau et l'assainissement* », afin d'améliorer la gestion des ressources en eaux et lutter contre le stress hydrique ; (ii) « *l'agriculture et les chaînes de valeurs agricoles* », afin d'améliorer la résilience et la productivité de ce secteur et renforcer la sécurité alimentaire ; (iii) « *les transports* », afin d'améliorer la connectivité entre les régions et les performances logistiques du pays ; et (iv) « *la gouvernance économique et financière* », afin de restaurer les grands équilibres macroéconomiques».

Durant la mission préparatoire du DSP 2024-2029 qui a eu lieu en octobre 2023, une présentation du Plan de développement 2023-2025 a eu lieu au Ministère de l'Economie et de la Planification. Les consultations et les échanges qui ont suivi cette présentation ont permis d'établir qu'un secteur du DSP doit être modifié afin d'en améliorer l'alignement stratégique avec le Plan de développement 2023-2025. L'objectif principal du DSP reste inchangé. Les deux domaines prioritaires retenus pour le DSP sont les suivants : (I) : « *Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques* » et (II) « *Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires* ». Notons que le second domaine prioritaire a été reformulé pour mettre en avant la réorientation du DSP vers le secteur privé.

Le « *développement des compétences* », notamment entrepreneuriales et numériques, a été retenu en appui au second domaine prioritaire en remplacement de la « *gouvernance économique et financière* », avec pour optique de soutenir l'entrepreneuriat et la création d'emploi. Les quatre secteurs prioritaires d'intervention pour le DSP 2024-2029 sont donc les suivants : « *Eau et assainissement* » et « *Agriculture et chaînes de valeur agricoles* » dans le domaine prioritaire I ; et « *Transports* » et « *Développement des compétences* » dans le domaine prioritaire II.

Le DSP 2024-2029 comprendra également trois thèmes transversaux. Il s'agit de : (i) « *la croissance verte et la transition énergétique* », qui permettra à la Banque de soutenir à travers le DSP des initiatives de transport vert, industrie verte, agriculture verte et de promotion des énergies renouvelables ; (ii) « *l'économie numérique et la digitalisation* » qui apparaissent comme des outils d'inclusion, de résilience, de productivité et de compétitivité qui devront être prises en compte dans toutes les sphères de l'économie depuis l'avènement de la pandémie de COVID-19 ; et (iii) « *la réduction des inégalités liées au genre* ».

Dialogue avec le secteur privé

La mission a rencontré les responsables de l'UTICA, qui est le principal représentant du patronat tunisien. L'UTICA (i) Salue la démarche de la Banque consistant à élargir les consultations au patronat durant la mission du DSP ; (ii) Accueille avec enthousiasme que le souci de la Banque de renforcer son soutien au secteur privé ; (iii) Invite la Banque à travailler sur les critères d'éligibilité à ses financements afin d'en faciliter l'accès aux entreprises tunisiennes ; (iv) Invite la Banque à consulter davantage l'UTICA pour la réalisation d'études concernant le secteur privé, comme par exemple, l'étude sur les créneaux porteurs ; (v) Encourage la Banque à poursuivre son engagement pour le développement des énergies renouvelables.



La mission a également rencontré les responsables de l'Instance des Partenariats Public Privés (IGPP). Les responsables de l'IGPP ont évoqué le besoin d'un appui technique à la préparation des projets PPP. L'IGPP a également souhaité que la Banque joue un rôle leader dans l'attraction des autres bailleurs dans les PPP en Tunisie. L'IGPP a souligné l'existence d'opportunités de PPPs au cours des 5 prochaines années dans les secteurs du dessalement, transports, eau et assainissement, énergies renouvelables, ou encore les smart city. Une réunion de l'IGPP avec les experts sectoriels concernés de la BAD pourrait permettre le démarrage de processus d'identification.

La Banque maintiendra un dialogue continue avec le secteur privé tout au long de la mise en œuvre du DSP afin d'identifier les meilleures opportunités de soutien et de partenariat.

Dialogue avec la société civile

Les consultations avec des membres de la société civile lors ont révélé un certain nombre de préoccupations qui pourraient guider les futures interventions de la BAD en Tunisie. Parmi ces préoccupations, figurent l'amélioration du réseau de transport ferroviaire pour faciliter la mobilité et la logistique en milieu rural, l'approvisionnement en eau pour les communautés rurales via la création de forages, la sensibilisation à la gestion efficace de l'eau, le développement de chaînes de valeurs agricoles locales, l'agroforesterie (notamment, le fourrager), l'autonomisation économique des femmes, ou encore le soutien aux jeunes entrepreneurs.

Le besoin de valoriser les chaînes de valeurs agricoles a été également souligné, avec une focalisation sur la transformation locale des produits agricoles afin de créer des emplois localement

et maximiser la valeur ajoutée locale. Dans ce contexte, la promotion de l'agroforesterie et de l'agroécologie a été identifiée comme une solution multifonctionnelle à plusieurs problèmes de développement en Tunisie. Les consultations ont également mis en évidence la nécessité de soutenir les petits éleveurs et les agriculteurs en général, par le biais de subventions pour les semences, de facilitation de l'accès aux équipements agricoles et d'innovation dans les pratiques agricoles. Le soutien au petit élevage aura un fort impact sur la résilience car il constitue un moyen de subsistance des agriculteurs au quotidien.

De même, le soutien à l'innovation et à l'entrepreneuriat des jeunes a été identifié comme un domaine clé d'intervention à privilégier par la Banque. En particulier, il serait important de développer un entrepreneuriat spécifique pour répondre aux besoins des populations rurales (dépannage, fourrage, semences, etc.). La question de la formation des enfants des agriculteurs a été également évoquée. Il est important d'aider les enfants des agriculteurs à accéder à l'éducation formelle à travers la facilitation du transport vers les centres de formation. Par la suite, la formation professionnelle de ces enfants doit être de qualité afin d'assurer la relève des parents dans les fermes.

Enfin, l'importance de l'autonomisation des femmes rurales a été soulignée durant les consultations, en particulier par le biais de programmes de formation adaptés aux besoins spécifiques des femmes en général et rurales en particulier, l'aide pour accéder à la propriété ou encore l'assistance à de petites unités de transformation agroalimentaires. Compte tenu des contraintes sociales et culturelles auxquelles elles font face, il est important d'aider les femmes rurales à entreprendre dans leurs milieux.



Annexe 6 : Revue de la performance du portefeuille

Annexe 6.1 : Portefeuille actif de la Tunisie - Situation à fin décembre 2023

Departement	Date d'approbation	Date de signature	Date de mise en vigueur	Date de clôture	Montant approuvé	Décaissement cumulé	Taux décaissement cumulé	Montant non décaissé
DON PRI : Etude de gestion des risques et de mise en place d'un système d'assurances agricoles et de micro-assurances (P-TN-AA0-008)	02/08/2016	28/09/2016	28/09/2016	30/09/2023	325.000 UC	197.233 UC	60,7 %	127.777 UC
Projet de Développement agricole intégré (PDAI) du Nord de Gafsa (P-TN-AA0-013)	13/02/2013	06/05/2013	14/02/2014	31/12/2023	22.115.000 EUR	18.315.500 EUR	82,8 %	3.799.399 EUR
Projet de Développement agricole intégré (PDAI) du Nord de Gabès II (P-TN-AA0-013)	26/11/2014	28/11/2014	23/06/2015	30/06/2024	20.652.000 EUR	16.382.063 EUR	79,3 %	4.269.936 EUR
Projet de Développement et de Promotion des filières agricoles dans le Gouvernorat de Zaghouan (P-TN-AA0-009)	10/07/2019	06/11/2019	19/09/2020	31/12/2025	25.210.000 EUR	1.967.070 EUR	7,8 %	23.242.929 EUR
DON PRI : Préparation du projet ODESYANO (P-TN-AB0-005)	21/09/2020	02/06/2021	02/06/2021	31/12/2025	122.500 UC	20.375 UC	13,9 %	102.124 UC
Préparation du PDAI de Zaghouan (P-TN-AA0-014)	27/10/2014	28/11/2014	28/11/2014	30/09/2024	390.000 UC	193.014 UC	80,4 %	46.985 UC
Projet de valorisation des PI à travers le développement des chaînes de valeurs agricoles (P-TN-AAB-001) (AGTF)	25/10/2017	09/11/2017	25/05/2018	31/12/2024	10.429.000 EUR	4.671.469 EUR	44,8 %	5.767.530 EUR
Projet de valorisation des PI à travers le développement des chaînes de valeurs agricoles (P-TN-AAB-001) (BAD)	25/10/2017	09/11/2017	25/05/2018	31/12/2024	28.197.000 EUR	12.631.426 EUR	44,8 %	15.565.574 EUR
Projet d'Appui d'Urgence à la Sécurité Alimentaire en Tunisie (PAUSAT) (P-TN-AA0-030)	12/10/2022	03/11/2022	21/02/2023	30/06/2026	80.000.000 USD	33.465.119 USD	41,8 %	46.534.880 USD



Nom du Projet	Date d'approbation	Date de signature	Date de mise en vigueur	Date de clôture	Montant approuvé	Décaissement cumulé	Taux décaissement cumulé	Montant non décaissé
Don PRI : Projet d'Appui technique à la digitalisation et à l'innovation (P-TN-AA0-029)	20/02/2023	07/07/2023	07/07/2023	30/06/2025	300.000 UC	0	0	300.000 UC
PADIDFIC (P-TN-AA0-031)	12/07/2023	19/07/2023	-	30/07/2027	87.100.000 USD	0	0	87.100.000 USD
Enfidha Airport (P-TN-DAO-001)	14/01/2009	27/02/2009	13/03/2009	31/03/2010	67.934.219 EUR	67.934.219 EUR	100 %	0
Modernisation des infrastructures routières (P-TN-DB0-013)	28/10/2015	19/11/2015	25/02/2016	30/04/2025	144.000.000 EUR	137.600.000 EUR	95,6 %	6.400.000 EUR
Modernisation des infrastructures routières (P-TN-DB0-013)	28/10/2015	19/11/2015	25/02/2016	31/04/2025	46.120.000 EUR	44.400.000 EUR	96,3 %	1.720.000 EUR
Modernisation des infrastructures routières (P-TN-DB0-013)	28/10/2015	19/11/2015	25/02/2016	31/10/2013	1.200.000 UC	237.358 EUR	19,8 %	1.202.646 UC
PMIR II (P-TN-BD0-017)	14/12/2021	07/03/2022	04/07/2022	31/12/2026	103.950.000 EUR	12.000.000 EUR	13,7 %	91.950.000 EUR
Projet d'Appui à la connectivité routière dans le Nord-Est (P-TN-DB0-016)	22/11/2017	25/01/2018	19/03/2019	31/12/2025	122.000.000 EUR	5.473.380 EUR	5,3 %	116.526.619 EUR
Projet de développement du réseau de transport et distribution STEG (P-TN-FA0-003)	01/04/2015	23/09/2015	23/09/2015	31/12/2023	49.390.000 EUR	23.575.080 EUR	47,7 %	25.814.920 EUR
Projet d'aménagement et d'équipement du réseau de transport d'électricité (PAERTE) BAD (P-TN-FA0-008)	09/10/2019	17/12/2019	17/12/2019	31/12/2024	108.000.000 EUR	1.270.372 EUR	1,2 %	106.729.627 EUR
Projet d'aménagement et d'équipement du réseau de transport d'électricité (PAERTE)/AGTF (P-TN-FA0-008)	09/10/2019	17/12/2019	17/12/2019	31/12/2024	30.000.000 EUR	354.658 EUR	1,2 %	29.645.341 EUR
Tunisia Chems (P-TN-FF0-003) FAPA	02/02/2022	15/09/2022	15/09/2022	31/12/2024	990.000 USD	0	0	990.000 USD



Nom du Projet	Date d'approbation	Date de signature	Date de mise en vigueur	Date de clôture	Montant approuvé	Décaissement cumulé	Taux décaissement cumulé	Montant non décaissé
Transformation structurelle et appui aux créateurs porteurs (P-TN-BG0-003)	14/08/2015	14/08/2015	19/11/2015	31/12/2023	798.310 UC	436.476 UC	54,7 %	361.834 UC
Projet d'Appui à la mise en place d'une politique industrielle (P-TN-BG0-004)	14/08/2015	19/11/2015	19/11/2015	31/12/2023	791.380 UC	589.003 UC	74,4 %	202.316 UC
Appui à la mise en œuvre du Plan National Stratégique (PNS) (P-TN-G00-003)	08/11/2017	21/12/2017	11/09/2018	31/12/2026	71.560.000 EUR	1.836.401 EUR	2,6 %	69.723.598 EUR
Approvisionnement en eau potable en milieu rural (P-TN-E00-006)	06/09/2016	30/11/2016	29/05/2017	31/12/2025	123.700.000 EUR	69.668.037 EUR	50,7 %	54.031.962 EUR
Approvisionnement en eau potable en milieu rural (P-TN-E00-006) RWSSI	06/09/2016	30/11/2016	01/03/2017	31/12/2025	1.000.000 EUR	516.512 EUR	51,7 %	483.487 EUR
Programme d'assainissement des petites communes de moins de 10 000 habitants – Phase I (PAPC-I) (P-TN-EB0-005)	10/10/2018	08/01/2019	05/08/2019	31/12/2025	75.000.000 EUR	4.959.719 EUR	6,6 %	69.723.598 EUR
Approvisionnement en eau potable en milieu rural (P-TN-E00-006)	06/09/2016	30/11/2016	29/05/2017	31/12/2025	123.700.000 EUR	69.668.037 EUR	50,7 %	54.031.962 EUR
Approvisionnement en eau potable en milieu rural (P-TN-E00-006) RWSSI	06/09/2016	30/11/2016	01/03/2017	31/12/2025	1.000.000 EUR	516.512 EUR	51,7 %	483.487 EUR
Programme d'assainissement des petites communes de moins de 10 000 habitants – Phase I (PAPC-I) (P-TN-EB0-005)	10/10/2018	08/01/2019	05/08/2019	31/12/2025	75.000.000 EUR	4.959.719 EUR	6,6 %	70.040.280 EUR
Programme d'assainissement des petites communes de moins de 10 000 habitants – Phase I (PAPC-I) (P-TN-EB0-004) RWSSI	10/10/2018	08/01/2019	05/08/2019	31/12/2025	1.000.000 EUR	142.063 EUR	14,2 %	857.937 EUR
District Heating Bab Saadoun (P-TN-FA0-010)	04/04/2022	10/01/2023	10/01/2023	30/09/2024	1.000.000 USD	0	0 %	1.000.000 USD



Nom du Projet	Date d'approbation	Date de signature	Date de mise en vigueur	Date de clôture	Montant approuvé	Décaissement cumulé	Taux décaissement cumulé	Montant non décaissé
Programme d'Appui au développement des compétences techniques (P-TN-IA0-004)	04/12/2017	21/12/2017	11/09/2018	30/07/2027	72.000.000 EUR	4.107.663 EUR	5,7 %	67.892.336 EUR
Delivery Unit MEFAI (P-TN-K00-013)	30/04/2019	02/05/2019	02/05/2019	30/06/2024	398.700 UC	61.308 UC	12,4 %	431.437 UC
Kairouan Solar Power (P-TN-FF0-004)	14/12/2022	26/09/2023	10/10/2023	14/10/2025	30.000.000 USD	0 USD	0 %	30.000.000 USD
LoC Amen BANK (P-TN-HAB-009)	20/05/2019	12/12/2019	17/12/2019	11/12/2022	15.000.000 EUR	15.000.000 EUR	100 %	0
LoC Amen BANK (P-TN-HAB-009)	20/05/2019	12/12/2019	17/12/2019	11/12/2022	7.500.000 EUR	7.500.000 EUR	100 %	0
LoC Amen BANK (P-TN-HAB-015)	20/05/2019	12/12/2019	17/12/2019	11/12/2022	35.000.000 EUR	35.000.000 EUR	100 %	0
LoC BH Bank (P-TN-HAB-013)	26/06/2019	26/06/2019	17/12/2019	31/12/2023	100.000.000 EUR	50.000.000 EUR	50 %	50.000.000 EUR

Annexe 6.2. Performance du portefeuille 2020-2023

Indicateur	2020	2021	2022	Mi-2023	Fin 2023
Nombre d'opérations actives dans le portefeuille (*)	36	34	32	31	35
Secteur public	31	29	27	26	30
Secteur privé	5	5	5	5	5
Total des engagements (Milliards d'UC)	1,65	1,57	1,42	1,32	1,35
Taille moyenne des opérations (Milliards d'UC)	86,8	82,4	74,5	69,2	66,4
Age moyen des opérations	4,7	5,2	5,5	5,9	5,5
Taux de décaissement (%)	56,1	49,7 %	49,7 %	50 %	43 %
De l'approbation à la signature (mois)	3,6	3,5	3,7	2,8	2,7
De l'approbation au 1er décaissement (mois)	15,2	12	12,2	11,8	11,2
Projets épinglés (%)	28 %	35 %	40 %	54 %	38 %
Nombre de projets agés (**)	10	11	10	10	9

(*) excluant les opérations financées par certains fonds fiduciaires / (***) incluant les assistances techniques



Annexe 6.3. Plan d'amélioration de la performance du portefeuille 2024

Problèmes	Actions à entreprendre	Résultats Attendus & indicateur de suivi	Responsable	Permanent
1. Satisfaction des conditions préalables au premier décaissement	1.1 Prendre des mesures anticipées pour satisfaire les conditions préalables au premier décaissement.	1.1.1 Le délai moyen de satisfaction des conditions préalables au premier décaissement des nouveaux projets est réduit.	GVT	Permanent
PASSATION DES MARCHES ET GESTION DES CONTRATS				
2. Familiariser les agences d'exécution aux règles et procédures de la Banque	2.1 Poursuivre la formation des responsables des agences d'exécution et des Ministères sur les règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition, de décaissements, d'audit et de gestion de projets axée sur les résultats. 2.2 Formation dans la préparation des états financiers et mise en place d'un bon système de contrôle interne.	2.1.1 Des nouvelles sessions de clinique fiduciaire sont organisées en 2024. 2.1.2 Organisation de cliniques spécifiques pour certaines opérations. 2.2.1 Atelier spécifique.	Banque (RDCN, SNFI.1, SNFI.2, FIFC.3, SNSC, SNOQ) Banque (RDCN, SNFI.1, SNFI.2, FIFC.3) Banque / auditeurs CGF	31/12/2024 2024 2024
3. Décret-loi 68	3.1 Clarifier si l'application des dispositions du décret est effective au niveau des agences d'exécution pour les projets financés par la Banque.	3.1.1 Décret appliqué en matière de passation de marchés (système pays etc) pour les projets financés par la Banque.	MEP	Meilleurs délais
GESTION FINANCIERE ET DECAISSEMENT				
4. Reliquats de comptes spéciaux non justifiés pour des projets achevés	4.1 Inviter le gouvernement à transmettre à la Banque toutes les justifications des avances des comptes spéciaux et procéder au remboursement des soldes le cas échéant.	4.1.1 Toutes les justifications des avances des comptes spéciaux sont transmises à la Banque et les soldes reversés à la Banque le cas échéant.	GVT	Permanent
5. Retard dans la soumission des rapports d'audit	5.1 Inviter les projets à préparer les états financiers avant la fin de l'année et améliorer le dispositif de suivi de la réception des rapports d'audit.	5.1.1 Les rapports d'audit sont soumis dans les six mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné. 5.1.2 La qualité des rapports d'audit est satisfaisante et les rapports soumis sont les versions définitives et complètes.	MDCI/CEP/ Banque	30 juin de chaque année



Problèmes	Actions à entreprendre	Résultats Attendus & indicateur de suivi	Responsable	
GESTION DES PROJETS				
6. Supervision des projets	6.1 Veiller à conduire deux supervisions par an pour l'ensemble des opérations du portefeuille	6.1.1 Les rapports de supervision sont soumis au moins 2 fois par an par projet.	Banque	
7. Démarrage des opérations	7.1 Les équipes des UGPs doivent être nommées sans délai.	7.1.1 Les équipes sont nommées sans retarder le lancement du projet.	Agences d'exécution	
	7.2 Inclure systématiquement les représentants des départements en charge des acquisitions, de décaissement, de gestion financière, environnementale et sociale durant les lancements des opérations y compris celles financées par les fonds fiduciaires.	7.2.1 Toutes les équipes de projet sont initiées aux règles et procédures de la Banque en matière d'acquisition, de décaissements, de gestion financière et environnementale & sociale lors des missions de lancement.	Banque	
8. Suivi de la performance des opérations	8.1 Organiser régulièrement des ateliers en coordination avec la Banque sur les opérations non performantes et sur les dons (flags).	8.1.1 Trimestriellement.	GVT/ BAD	
9. Régularité dans transmission des rapports semestriels d'activités	9.1 Rendre systématique la communication, chaque année de deux (2) rapports semestriels d'activités des projets.	9.1.1 Respect par les agences, d'exécution des échéanciers convenus dans la préparation et la transmission de 100 % des rapports semestriels d'activité à la Banque.	Agences d'exécution/Ministères de tutelle/ MEP	
10. Environnemental & Social Les projets accusent des retards dans : (i) la préparation et soumission des rapports périodiques (mensuel pour les projets de Catégorie 1, et trimestriel pour les projets de Catégorie 2) ; (ii) les audits E&S annuels Indépendent requis sur tous les projets en phase de mise en œuvre	10.1 Veiller que les UGP aient des experts E&S (au moins 2 experts E&S pour les projets de Catégorie 1 et au moins 1 expert E&S pour les projets de catégorie 2) à temps plein pour la bonne performance E&S des projets.	10.1.1 100 % des UGP (catégorie 1 et 2) ont des experts E&S à temps plein.	2024	
	10.2 Veiller que les UGP préparent et transmettent à la banque les rapports périodiques E&S (mensuel pour les projets de catégorie 1 et trimestriel pour les projets de catégorie 2) sur la mise en œuvre des mesures E&S (PGES, PAR, etc).	10.2.1 Nombre des rapports périodique E&S transmis par la UGP à la banque dans les délais	Agences d'exécution	Permanent
	10.3 Veiller que les UGP recrute à temps les consultants indépendants pour la préparation et transmission du rapport d'audit annuel E&S à la banque avant le 15 mars de chaque année.	10.3.1 Nombre des rapports d'audit E&S pour 2023 reçu par la banque avant la 15 mars 2024	Agences d'exécution	15 mars 2024
	10.4 Organiser des réunions techniques mensuelles sur les aspects E&S entre les UGP et la Banque, pour une amélioration continue sur les aspects E&S.	10.4.1 Au moins une (1) réunion est organisée par mois sur les aspects E&S avec chaque projet concerné, au cours de l'année 2024, soit 10 réunions techniques (virtuelles) et 2 durant les 2 mission/an par projet.	Agences d'exécution/ Banque	2024
11. Renforcer la culture de résultats	11.1 Participer activement au renforcement de la culture de résultats au niveau des projets.	11.1.1 Le suivi évaluation des projets permet d'inclure dans le reporting des informations régulières sur les résultats des opérations.	Agences d'exécution et Ministères	Permanent
		11.1.2 Organiser au moins une session de formation des agences d'exécution.	Banque	31/12/2024



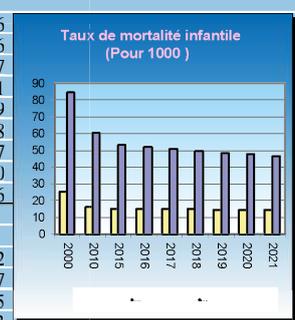
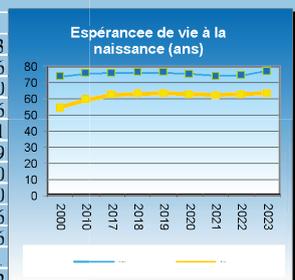
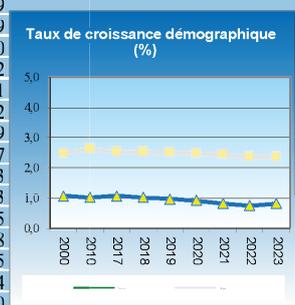
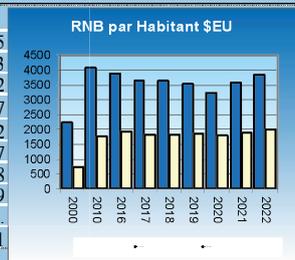
Annexe 7 : Cartographie des bailleurs de fonds

Secteurs d'intervention	Portefeuille actif BAD	Stratégie BAD 2024-2029	Banque mondiale	JICA	ITALIE	BERD	KFW	AFD	GIZ	BEI	BID	UE	FAO	IFAD	USAID	TOTAL
Agriculture / Sécurité alimentaire	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X	X	X	X	13
Eau et assainissement	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X				11
Energie	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	12
Environnement / Changement climatique / Transition énergétique / croissance verte	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X			X	9
Technologies de l'information et de la communication	X	X	X			X	X	X	X	X	X					7
Secteur privé / Industrie	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	11
Secteur financier	X		X		X	X	X	X	X	X	X	X				9
Transport	X	X	X	X			X	X		X		X				7
Formation professionnelle / Compétences / Emploi	X	X	X		X			X	X						X	6
Education / Enseignement supérieur	X		X	X						X						4
Protection sociale			X	X											X	3
Politiques macro-économique / Finances publiques			X												X	2



Annexe 8 : Indicateurs socio-économiques comparatifs

	Année	Tunisie	Afrique du Nord	Afrique	Pays en Développement
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km ²)	2023	164	6 784	30 064	96 105
Population totale (millions)	2023	12.5	220.4	1 458.6	6 678.3
Population urbaine (% of Total)	2023	69.3	55.7	44.6	52.2
Densité de la population (au Km ²)	2022	79.5	32.6	49.6	70.7
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2022	3 840	4 033	2 005	5 682
Participation de la Population Active *- Total (%)	2023	47.4	42.7	62.9	59.7
Participation de la Population Active **- Femmes (%)	2023	26.9	18.1	53.8	45.8
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2023	97.3	102.0	99.8	105.9
Indice de développement humain (rang sur 189 pays)	2021	97
Population vivant en dessous de 1.90 \$ par Jour (%)	2010-19	0.1	1.4	30.2	6.1
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2023	0.8	1.4	2.4	0.9
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2023	1.3	1.9	3.5	1.9
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2023	24.7	30.7	39.9	27.0
Population âgée de 15-24 ans	2023	13.4	16.1	19.3	16.2
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2023	9.3	6.0	3.5	8.1
Taux de dépendance (%)	2023	51.5	57.9	76.7	55.2
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2023	25.2	25.1	24.3	24.9
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2023	76.9	73.2	63.4	69.7
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2023	80.2	75.4	65.4	72.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2023	15.1	20.2	31.8	18.3
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2023	6.0	5.6	8.0	8.5
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2021	14.0	17.0	46.3	30.8
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2021	16.3	19.9	66.6	41.5
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2023	2.0	2.7	4.2	2.4
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2020	37.0	54.5	459.4	232.0
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2023	59.5	61.0	38.9	62.5
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2011-21	126.1	99.1	36.1	134.3
Nombre d'infirmières et sages-femmes (pour 100000 hab)	2011-21	243.3	187.0	136.8	247.6
Naissances assistées par un personnel de santé qualifié (pour 1000 naissances)	2011-21	99.5	92.3	67.6	81.0
Personnes utilisant au moins des ser. de base en eau pot.	2022	97.2	95.4	69.7	89.6
Personnes utilisant au moins des ser. de base d'assainiss	2022	97.4	92.3	43.8	77.1
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SII	2021	0.1	0.1	2.7	0.9
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2021	36.0	38.2	185.7	157.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2022	84.0	96.0	80.3	88.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2022	95.0	91.4	70.9	82.6
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2012-22	1.6	6.2	16.6	13.6
Prévalence de retard de croissance	2012-22	8.4	18.8	31.5	...
Prévalence de la malnutrition (% de pop.)	2021	3.0	5.9	19.2	11.2
Dépenses de santé courantes (en % du PIB)	2020	6.3	5.2	5.0	5.6
Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2013-23	105.0	99.2	96.1	101.6
Primaire - Filles	2013-23	103.9	98.9	95.9	100.6
Secondaire - Total	2013-23	91.2	88.0	51.6	73.7
Secondaire - Filles	2013-23	95.9	87.4	50.7	73.1
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2013-23	68.5	68.6	52.0	64.9
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2012-22	83.6	77.0	69.2	84.8
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2012-22	89.5	83.5	73.2	88.7
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2012-22	77.9	70.8	63.0	81.0
Dépenses publiques d'éducation (% du PIB)	2013-23	6.2	5.0	4.6	3.6
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables (en % de la superficie totale)	2021	18.2	3.4	8.6	11.2
Terres agricoles (% superficie des terres)	2021	62.4	20.7	39.1	37.7
Forêts (en % pourcentage de la superficie totale)	2021	4.5	1.3	21.3	31.5
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2020	2.4	2.4	0.9	3.3



Source : Département de Statistique de la BAD ; Banque Mondiale WDI ; ONUSIDA ; UNSD ; OMS ; UNICEF ; PNUD ; Rapports nationaux.

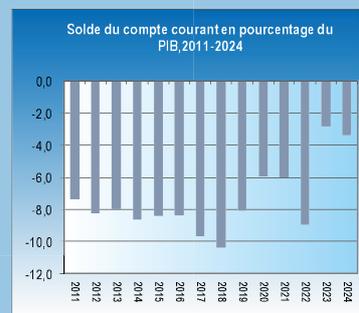
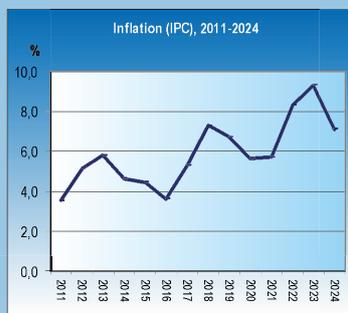
Notes : n.a. : Non applicable ; ... : Non disponibles ; * Participation à la population active, total (% de la population totale âgée de 15+) ; ** Participation à la population active, femmes (% de la population féminine âgée de 15+).

Dernière mise à jour : Avril 2024.



Annexe 9 : Principaux indicateurs macroéconomiques de la Tunisie

Indicateurs	Unité	2010	2019	2020	2021	2022	2023 (e)	2024 (p)
Comptes nationaux								
RNB aux prix courants du marché	Million \$ E.U.	44 561	0	0	0	0
RNB par habitant	\$ E.U.	4 090	3 478	3 498	3 807	3 748
PIB au prix courants	Million \$ E.U.	44 051	41 905	42 493	46 813	44 596	46 257	47 534
PIB aux prix constants de 2015	Million \$ E.U.	44 051	49 269	44 922	46 909	48 082	48 285	49 298
Croissance du PIB en termes réels	%	3,0	1,5	-8,8	4,4	2,5	0,4	2,1
Croissance du PIB par habitant en termes réels	%	1,9	0,5	-9,8	3,6	1,7	-0,4	1,2
Investissement intérieur brut	% du PIB	25,6	19,8	12,7	15,5	16,6	18,1	17,6
Investissement public	% du PIB	16,4	5,1	6,0	6,8	5,8	5,5	5,7
Investissement privé	% du PIB	9,2	14,7	6,7	8,8	10,8	12,6	11,9
Epargne nationale	% du PIB	20,5	11,7	6,4	8,0	6,3	7,0	8,8
Prix et Monnaie								
Inflation (IPC)	%	4,4	6,7	5,6	5,7	8,3	9,3	7,1
Taux de change (moyenne annuelle)	monnaie locale / \$ E.U.	1,4	2,9	2,8	2,8	3,1	3,1	3,3
Masse monétaire, variations annuelles (M2)	%	12,0	10,5	9,6	8,8	9,6
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB / M2)	%	106,6	100,7	113,5	113,3	112,6
Finances publiques								
Recettes totales et dons	% du PIB	23,5	26,1	25,6	25,8	29,8	29,1	29,2
Dépenses totales et prêts nets	% du PIB	24,5	29,2	34,7	33,6	36,7	35,9	35,7
Déficit (-) / Excédent global (+)	% du PIB	-0,9	-3,1	-9,1	-7,8	-6,9	-6,8	-6,5
Secteur extérieur								
Variation en volume des exportations (marchand)	%	6,5	-5,1	-11,0	12,4	4,5	7,0	0,9
Variation en volume des importations (marchand)	%	9,1	-8,6	-15,0	9,5	6,2	4,2	4,6
Variation des termes de l'échange	%	6,4	-2,3	3,6	-4,8	-5,2	1,0	3,7
Solde des comptes courants	Million \$ E.U.	-2 104	0	0	0	0	0	0
Solde des comptes courants	% du PIB	-4,8	-8,1	-6,0	-6,0	-8,9	-2,8	-3,3
Réerves internationales	mois d'importations	4,7	5,0	7,3	5,3	4,0
Dettes et flux financiers								
Service de la dette	% des exportations	11,6	16,8	19,1	19,9	13,2	15,8	17,2
Dettes extérieures totales	% du PIB	46,2	90,9	98,7	87,7	91,1	82,6	79,6
Flux financiers nets totaux	Million \$ E.U.	695	1 636	1 595	1 117
Aide publique au développement nette	Million \$ E.U.	550	979	975	1 094	1 212
Investissements nets directs en prov. de l'étranger	Million \$ E.U.	1 513	845	652	660	713



Source : Département de Statistique de la BAD ; FMI : Perspectives de l'économie mondiale et Statistiques financières internationales (Octobre 2023) ; OCDE, Division des systèmes statistiques.

Note : ... : donnée non disponible ; (e) : estimation ; (p) : projection.

Dernière mise à jour : Avril 2024.

ANNEXE 10 : Vulnérabilités de la Tunisie et mesures de résilience

1. Introduction et contexte

Cette note présente une évaluation des principaux points d'entrée pour renforcer la résilience de la Tunisie à travers les piliers du DSP 2024-2029 de la Tunisie. Après la section introductive et une présentation du contexte de la Tunisie, la note discute les facteurs clés de vulnérabilité. Elle analyse ensuite les opportunités pour renforcer la résilience du pays à travers les piliers du DSP avant de montrer l'alignement des piliers du DSP avec les priorités de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique. La note conclut avec des recommandations à considérer afin de maximiser l'impact de l'intervention de la Banque à travers ce DSP sur les plus vulnérables et sur la résilience de la Tunisie plus généralement.

Situation géographique : La Tunisie est bordée au nord et à l'est par la mer Méditerranée, à l'ouest et au sud-ouest par l'Algérie et au sud sud-est par la Libye. La position géographique du pays le situe en point de jonction entre trois régions : l'Afrique, l'Europe et le Moyen-Orient. Disposant d'une superficie de 163 610 km², la Tunisie est le plus petit pays du Maghreb. Le désert du Sahara occupe entre 30 % et 40 % de la superficie de ce pays qui possède un climat divisé en sept zones bioclimatiques. Le pays compte une population de 12 millions d'habitants qui occupe inégalement le territoire, avec plus de 65 % de la population concentrée au niveau des gouvernorats côtiers.

Contexte politique : La Tunisie a réalisé des progrès sur la voie de la transition démocratique depuis la révolution de 2011. Le pays s'est doté en 2014 d'une nouvelle constitution et d'un nouveau système politique. Cependant, la fragilité des alliances parlementaires et les changements fréquents de gouvernement n'ont pas permis au pays de réaliser la plupart des réformes économiques prioritaires inscrites dans ses plans de développement successifs. Le système politique

mi-présidentiel/mi-parlementaire adopté en 2014, conjugué à un parlement composé de partis politiques fragmentés et sans majorité absolue ont engendré un fonctionnement institutionnel complexe qui a été à la base de fortes instabilités politiques et institutionnelles et de longues tractations entre les coalitions politiques pour la formation des gouvernements successifs. La Tunisie traverse une situation politique d'exception depuis le 25 juillet 2021 à la suite de la dissolution de l'Assemblée des représentants du peuple (ARP) par le Président de la République. Le 25 juillet 2022, les Tunisiens se sont rendus aux urnes pour se prononcer sur une nouvelle constitution proposée par le chef de l'Etat, malgré l'appel au boycott des partis d'opposition. Ce référendum s'est soldé par une victoire écrasante du « OUI » (94,6 %) mais également une forte abstention des électeurs (environ 30 % des électeurs ont participé au scrutin). La nouvelle constitution consacre le passage à une nouvelle république qui sera davantage caractérisée par un régime présidentiel. Les dernières élections législatives dont le premier tour était prévu en décembre 2022 et le deuxième tour en janvier 2023 ont également été marqués par de forts taux d'abstention avec un taux de participation de 11.2 % au premier tour et 11.3 % au deuxième tour.

Contexte économique et social : Le contexte socio-économique en Tunisie est marqué par une détérioration continue au cours de la dernière décennie. La croissance économique a été limitée, portée essentiellement par l'agriculture, les services de marché, l'investissement et les exportations. Le pays est confronté à des déséquilibres financiers significatifs, illustrés par un déficit budgétaire réduit mais persistant, une dette publique estimée à plus de 90 % du PIB en 2022, et des déficits commerciaux accentués par la hausse des prix des importations alimentaires et énergétiques. La crise sanitaire de la COVID-19 a exacerbé une situation déjà vulnérable, marquée par des obstacles structurels non résolus en raison de l'instabilité politique post-révolution. En 2023, la Tunisie traverse une crise céréalière



majeure, exacerbée par une dépendance structurelle aux importations de blé en provenance d'Ukraine et de Russie, une sécheresse extrême qui a conduit à une chute drastique de la récolte nationale et à une pénurie d'eau sans précédent. Les prix internationaux élevés des céréales ont créé des pressions sur la balance des paiements, accentuant les difficultés économiques. L'invasion de l'Ukraine par la Russie⁹ aggrave le défi de sécurité alimentaire, avec plus de la moitié des importations de céréales provenant de ces pays. La situation sociale est donc complexe, combinant des enjeux économiques structurels avec les impacts de crises sanitaires et géopolitiques. Sur le plan social, la Tunisie est confrontée à un chômage relativement élevé particulièrement chez les femmes et les jeunes et à des disparités régionales. En dépit de la volonté politique, les inégalités régionales restent significatives notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base tels que l'éducation, la santé, l'accès à l'eau potable, le transport, l'accès à internet, et aux services financiers.

2. Facteurs clés de vulnérabilité

Vulnérabilité climatique, énergétique et alimentaire : La hausse des denrées alimentaires et celle du prix du pétrole résultant de l'invasion de l'Ukraine par la Russie¹⁰ invitent à une réflexion d'ensemble sur les enjeux liés à la sécurité alimentaire, la gestion de l'eau, la transition énergétique et la protection de l'environnement.

La Tunisie, en dépit de ses richesses naturelles et de son histoire, fait face à une vulnérabilité croissante aux changements climatiques, constituant un défi majeur pour son développement économique et social. Cette vulnérabilité se manifeste par la perte de biodiversité, la dégradation du littoral, la désertification et la raréfaction des ressources en eau. La disponibilité et la gestion de l'eau est un problème pressant, exacerbé par des phénomènes tels que la diminution des précipitations et l'augmentation des températures. Cette situation met en péril la sécurité hydrique du pays, affectant directement le secteur agricole, l'approvisionnement en eau potable et la santé publique. Le secteur

agricole, qui génère 10 % du PIB, 10 % des recettes d'exportations et 600.000 emplois est déjà confrontée à des défis, et devient plus vulnérable au stress hydrique, menaçant la sécurité alimentaire et entraînant des pertes d'emplois dans le secteur. Une étude récente suggère que les effets des changements climatiques pourraient entraîner la perte d'environ 37 000 emplois et 5 % à 10 % de valeur ajoutée dans le secteur agricole à l'horizon 2030. Ces pertes d'emplois contribuent à l'accroissement du chômage, en particulier parmi les jeunes, exacerbant les disparités socio-économiques. Pour pallier le stress hydrique, des actions sont envisagées pour adapter les cultures irriguées ou la polyculture-élevage aux changements climatiques dans les zones vulnérables. De même, l'étude « Eau 2050 » en cours d'implémentation propose plusieurs mesures d'adaptation telles que la mobilisation des eaux non conventionnelles. Une étude concernant la planification, la préparation et les stratégies de résilience face aux sécheresses est également prévue par la Banque afin d'aider à la mise en œuvre de recommandations pertinentes pour faire face à ces défis pressants.

Le secteur touristique, pilier économique crucial pour la Tunisie, est également impacté. Les changements climatiques contribuent à la dégradation du littoral, menaçant les sites touristiques côtiers. La montée du niveau de la mer expose les zones urbaines côtières à la submersion, avec plus de 3 000 hectares de zones côtières urbaines qui sont menacées, posant des risques pour les infrastructures et les emplois liés au tourisme.

Après l'accès universel à l'électricité, la Tunisie est confrontée au défi de la transition énergétique. Près de 97 % de la production d'électricité est issue des énergies fossiles dont plus des deux tiers est importée, ce qui pèse sur les réserves de change. Le déficit énergétique de la Tunisie qui représentait 25 % du déficit commercial en 2017 est passé à 40 % en 2019. La Tunisie pourrait diversifier ses sources d'approvisionnement en énergie, avoir des subventions plus ciblées à l'énergie tout en garantissant l'accessibilité à la population, et assurer la transition énergétique. Avec son Plan Solaire Tunisie, le pays vise à atteindre 30 % d'énergies

⁹ La formulation retenue dans le communiqué des Assemblées annuelles 2022 du Groupe de la Banque qui se sont tenues à Accra, au Ghana est la suivante : « L'invasion de l'Ukraine par la Russie ». Cependant, l'Afrique du Sud, l'Algérie, la Chine, l'Égypte, l'Eswatini, la Namibie et le Nigeria ont formulé une réserve et proposé « conflit entre la Russie et l'Ukraine ».

¹⁰ Idem



renouvelables dans son mix énergétique et réduire son intensité carbone de 41 % entre 2010 et 2030.

Besoin de renforcer la sécurité alimentaire à travers le développement des chaînes de valeur agricoles en Tunisie :

représente un défi majeur pour le pays. Bien que la Tunisie dispose de ressources agricoles abondantes, l'absence de stratégies efficaces de transformation et de valorisation limite le potentiel de croissance économique et de création d'emplois. La plupart des activités agricoles demeurent axées sur des produits de base peu transformés, ce qui entraîne une faible valeur ajoutée et une dépendance économique vis-à-vis des fluctuations des prix mondiaux. La transformation insuffisante des produits agricoles limite également la diversification des sources de revenus pour les agriculteurs et l'essor des industries agroalimentaires. La promotion de la transformation et de la diversification des chaînes de valeur agricoles nécessite des investissements dans des infrastructures adaptées, des technologies modernes et des formations pour les acteurs du secteur. Cela permettrait non seulement de stimuler la compétitivité des produits agricoles tunisiens sur les marchés nationaux et internationaux, mais aussi de créer des opportunités d'emplois dans les zones rurales. En outre, une valorisation accrue des produits agricoles peut contribuer à renforcer la sécurité alimentaire, à réduire les pertes post-récolte et à promouvoir le développement durable. Les politiques et les initiatives visant à encourager la transformation et la valorisation des chaînes de valeur agricoles sont donc essentielles pour libérer le plein potentiel du secteur agricole en Tunisie.

Des défis liés au développement du secteur privé : En Tunisie, le développement du secteur privé fait face à divers obstacles, entravant l'investissement et la croissance économique. Ces défis comprennent une réglementation qui peut parfois être contraignante, des procédures administratives complexes et des quasi-monopoles publics dans certains secteurs qui limitent la concurrence, restreignant ainsi les opportunités d'investissement et entravant l'innovation dans le secteur privé. La réglementation, caractérisée par des formalités administratives lourdes et des délais prolongés, décourage les entrepreneurs et les investisseurs, surtout dans les petites et moyennes entreprises. Les procédures administratives complexes, avec des démarches laborieuses et des exigences documentaires excessives, entravent l'efficacité des transactions et encouragent des pratiques informelles.

Les disparités régionales en matière d'infrastructures :

En Tunisie, la vulnérabilité face aux disparités régionales en matière d'infrastructures constitue un défi majeur, malgré les efforts déployés pour améliorer l'accès à l'éducation, à la santé et aux infrastructures à l'échelle nationale. Certaines régions, en particulier celles de l'intérieur et les zones rurales, n'ont bénéficié que partiellement de ces avancées. Cette situation crée des disparités importantes et rend certaines communautés plus vulnérables que d'autres. De plus, l'accès limité à l'éducation, à la santé et aux infrastructures dans ces régions créent des inégalités d'opportunités et contribue à perpétuer le cycle de la pauvreté. Les régions moins favorisées ont souvent du mal à attirer des investissements, à créer des emplois durables et à offrir des services de qualité à leurs populations. Ces groupes vulnérables doivent donc faire l'objet d'une attention particulière dans la mise en œuvre de ce DSP. La réduction de la pauvreté et des inégalités à travers le développement des infrastructures pour le soutien des secteurs productifs est donc très pertinente dans ce contexte.

3. Opportunités pour renforcer la résilience à travers les piliers du DSP

Le renforcement de la résilience et la compétitivité de l'économie pour une croissance inclusive et verte en Tunisie s'appuiera sur deux piliers du DSP que sont (I) Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques, et (II) Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires. Afin d'atteindre cet objectif, il sera important d'adopter une approche préventive avec les projets du DSP qui devront exercer un effet catalyseur et structurant visant à anticiper les risques de chocs futurs, qu'ils soient d'ordre socioéconomique ou climatique. Il sera donc essentiel de consolider le dialogue politique avec les autorités nationales, et d'autres parties prenantes.

3.1 Opportunités de renforcer la résilience aux changements climatiques à travers l'interconnexion entre l'eau, l'agriculture et l'assainissement

La Tunisie se trouve confrontée à une vulnérabilité croissante aux changements climatiques, marquée par des sécheresses récurrentes, intensifiant la pression sur les ressources hydriques essentielles à l'agriculture. A ces besoins, s'ajoute le défi de la gestion des eaux usées, des disparités d'accès



entre zones urbaines et rurales, et des déficits d'infrastructures. Face aux défis climatiques, des investissements dans des pratiques agricoles durables et économes en eau sont cruciaux, tout comme le développement d'infrastructures d'assainissement modernes pour préserver les ressources hydriques. Cette approche renforce la sécurité alimentaire en optimisant l'utilisation de l'eau dans l'agriculture tout en minimisant l'impact sur les ressources hydriques. Elle permet également de faire face aux conséquences des changements climatiques, comme la variabilité des précipitations. La Tunisie pourra ainsi continuer de créer des opportunités économiques durables, particulièrement dans les zones rurales, favorisant ainsi la résilience des communautés face aux chocs climatiques et contribuant à un développement durable et équilibré.

Garantir un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement est le premier secteur d'intervention prioritaire du DSP : Face aux défis posés par les changements climatiques, la raréfaction des ressources en eau menace la sécurité hydrique du pays, impactant directement l'agriculture, la santé publique et d'autres domaines vitaux. Par ailleurs, un approvisionnement en eau stable soutient le développement durable du secteur, permettant la diversification des activités touristiques et renforçant l'impact économique positif sur les communautés locales. Afin d'atténuer ces risques, des investissements stratégiques dans des infrastructures résilientes pour renforcer les systèmes d'approvisionnement en eau potable garantissent une ressource essentielle pour la population, réduisant les risques sanitaires et améliorant la qualité de vie. De plus, la mise en place de technologies modernes et de pratiques durables contribue à maximiser l'efficacité de l'utilisation de l'eau. Sur le plan agricole, l'irrigation efficiente et la gestion durable de l'eau sont cruciales pour assurer la productivité des terres cultivables. Ces mesures soutiennent non seulement la sécurité alimentaire mais renforcent également la résilience du secteur agricole aux chocs climatiques.

La promotion de l'agriculture et des chaînes de valeurs agricoles en Tunisie est le deuxième secteur d'intervention de ce pilier et représente une opportunité cruciale pour renforcer la résilience économique face aux chocs climatiques et diversifier les sources de revenus. En investissant dans des technologies agricoles modernes, des infrastructures adaptées et des programmes de formation, la Tunisie peut accroître la productivité de son secteur agricole. La diversification des

cultures et le passage à des méthodes agricoles plus durables permettraient de réduire la dépendance aux conditions climatiques changeantes. En adoptant des pratiques agricoles résilientes, telles que la gestion efficace de l'eau et la conservation des sols, le secteur agricole peut mieux faire face aux défis posés par les changements climatiques, notamment la raréfaction des ressources en eau et les variations de température. De plus, la transformation agricole offre des opportunités de création d'emplois dans les zones rurales, contribuant ainsi à la réduction des disparités socio-économiques. Elle permet également de valoriser les produits agricoles locaux, favorisant une économie plus durable et résiliente. En s'engageant dans cette voie, la Tunisie peut construire une économie agricole robuste et adaptative, prête à affronter les défis futurs. La promotion de la transformation agricole ne se limite pas seulement à assurer la sécurité alimentaire, mais constitue également un pilier essentiel pour bâtir un avenir où l'agriculture joue un rôle central dans le développement durable du pays.

3.2 Opportunités de renforcer la résilience en améliorant la compétitivité de l'économie et le climat des affaires

Tous les éléments cités auparavant permettront de renforcer le deuxième pilier du DSP qui vise à améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires. Ce pilier est crucial afin de réduire l'incertitude économique et encourager les investissements. La mise en œuvre de politiques cohérentes visant à améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires peut promouvoir la stabilité macroéconomique, favoriser la confiance des investisseurs et stimuler une croissance inclusive et résiliente. Dans ce domaine prioritaire, les secteurs proposés sont les transports et le développement des compétences.

Renforcer la résilience à travers l'investissement dans des infrastructures de transport modernes et efficaces :

Le développement du sous-secteur routier en Tunisie est confronté à des défis comme le manque de modernisation du réseau, le manque de ressources pour l'entretien et les disparités régionales. Atténuer ces inégalités serait un progrès majeur, améliorant le réseau routier, créant des opportunités économiques et équilibrant les infrastructures dans les zones défavorisées. Cela contribuera au désenclavement des localités défavorisées en améliorant les conditions de déplacements ;



ce qui se traduira par une amélioration de la mobilité pour rechercher de nouvelles opportunités économiques. Cela pourrait réduire la pauvreté en créant des emplois, améliorer l'accès aux soins de santé, réduire la mortalité maternelle et infantile, tout en renforçant la compétitivité et la résilience du pays face aux défis économiques et environnementaux. Ces initiatives, intégrées dans le cadre du développement stratégique façonnent un avenir plus prospère pour la population tunisienne.

Renforcer la résilience à travers le développement des compétences qui permettra à la Tunisie de mieux s'intégrer à l'économie mondiale à travers les exportations : Le développement des compétences en particulier pour les jeunes diplômés, les femmes, les personnes en situation de handicap et les populations éloignées sera un outil puissant pour atteindre une croissance durable et inclusive. Il pourra se faire à travers la promotion de l'excellence, l'entrepreneuriat et l'employabilité des jeunes et des femmes, et un meilleur accès à des formations de qualité qui répondent aux besoins du marché du travail tunisien. Cela sera aussi un moyen de

promouvoir l'intégration à l'économie mondiale à travers le développement des exportations.

4. Alignement du DSP avec les priorités de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique

Le DSP 2024-2029 est aligné sur la Priorité I de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique portant sur le renforcement des capacités institutionnelles. Le DSP est aussi aligné avec la Priorité II de la même stratégie portant sur la construction des sociétés résilientes par des investissements dans les infrastructures sociales et rurales et un meilleur accès aux services publics. Enfin le DSP est aligné avec le pilier III qui vise à catalyser les investissements du secteur privé. Le tableau ci-dessous montre comment le choix des projets, la stratégie et les principaux résultats attendus dans le cadre du DSP sont alignés avec les 3 priorités de la Stratégie.

Contributions du DSP 2024-2029 suivant les 3 axes prioritaires de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience en Afrique

Priorités de la Stratégie 2022-2026 de la Banque pour remédier à la fragilité et renforcer la résilience	Contributions du DSP pour remédier à la fragilité et à améliorer la résilience en Tunisie
Renforcement des capacités institutionnelles	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités nationales en matière de résilience climatique • Intégration des effets du changement climatique dans les politiques et les stratégies de développement • Renforcement de la formation technique et professionnelle pour les femmes et les jeunes • Renforcement des qualifications et des compétences à travers la recherche, le développement et l'innovation et en soutenant les entreprises émergentes.
Renforcement de la résilience des communautés	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la sécurité alimentaire et développer les chaînes de valeurs agricoles • Soutien à l'entrepreneuriat et création d'emplois décents pour les jeunes et les femmes, y compris dans les chaînes de valeur agricoles • Promotion de la résilience climatique à travers la transition énergétique et la croissance verte • Promotion de l'accès à l'eau et à l'assainissement.
Catalyser les investissements privés	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la connectivité régionale et la performance logistique • Renforcer les engagements en faveur du développement des infrastructures de transport • Développement du secteur privé à travers l'amélioration de la productivité des TPMEs et le développement du numérique.



5. Conclusion et recommandations

Les principales recommandations pour renforcer la résilience de la Tunisie pourraient se concentrer sur les objectifs suivants :

(i) Réduire les vulnérabilités économiques : Promouvoir la diversification économique pour atténuer l'impact des chocs; mettre en œuvre une politique de relance des investissements et d'attraction des IDE ; rétablir la soutenabilité des finances publiques ; diversifier les partenaires commerciaux en direction de l'Afrique Subsaharienne pour mieux profiter de la ZLECAf ; insérer d'avantage la Tunisie dans les chaînes de valeur africaines et mondiales ; accélérer la transition énergétique et miser sur l'économie verte ; accélérer la digitalisation.

(ii) Réduire les vulnérabilités sociales : Réduire les disparités régionales en termes d'accès aux opportunités et aux infrastructures sociales de base ; mettre en place une politique de soutien à l'emploi en privilégiant les couches sociales vulnérables et précédemment exclues ; améliorer la couverture et l'efficacité de la protection sociale.

(iii) Renforcer la résilience face aux enjeux climatiques, énergétiques, et alimentaires en misant en priorité sur :

(i) une gestion efficace des ressources en eau, avec des effets bénéfiques sur le secteur agricole ; (ii) une exploitation efficace du potentiel énergétique disponible ; (iii) l'accélération de la transition énergétique ; et (iv) la modernisation du secteur agricole pour plus de résilience face aux enjeux climatiques.

ANNEXE 11 : Evaluation du Risque Fiduciaire

Pays - Tunisie

1. Introduction

La présente évaluation du risque fiduciaire pays de la Tunisie a été réalisée dans le cadre de l'évaluation du Document de Stratégie Pays (DSP) de la Tunisie pour la période 2024-2029. Elle s'inscrit en droite ligne des prescriptions des Politiques et Directives de gestion financière et de passation des marchés des opérations financées par le Groupe de la Banque, et vise : (i) à déterminer le risque fiduciaire lié à l'utilisation, dans le cadre de la mise en œuvre des opérations de la Banque, des composants de la chaîne de la dépense du système national de gestion des finances publiques (GFP), y compris le système de passation des marchés, et (ii) à élaborer pour la période la stratégie fiduciaire. Cette évaluation a tenu compte des résultats de l'évaluation du risque fiduciaire selon la méthodologie PEFA de 2016 publiée en octobre 2023. Elle s'est également nourrie : (i) pour la gestion financière, des rapports annuels de la Banque Centrale de Tunisie, des rapports de la Cour des Comptes, des informations et données recueillies des sites internet du ministère des Finances et de l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP) et (ii) pour la passation de marché, de la Méthodologie d'évaluation des systèmes nationaux de passation des marchés (MAPS).

2. Résumé de l'évaluation du risque fiduciaire pays

L'évaluation GFP a été réalisée dans un contexte particulier pour la Tunisie. La Pandémie COVID-19 démarrée en mars 2020 a stoppé la reprise amorcée après la révolution et ralenti le plan de réforme ambitieux du système des finances publiques articulé autour de la Loi Organique du Budget adoptée le 31 janvier 2019. Sur le plan politique, la suspension du parlement en 2021 et l'adoption d'une nouvelle constitution en 2022 ont modifié le contexte institutionnel et le rôle du gouvernement dans les choix de politiques publiques ; la priorité a été réservée à l'accélération des réformes clés, à la

consolidation et à la planification des activités afin d'obtenir des résultats concrets à court et moyen terme.

Dans ce contexte, la plupart des résultats attendus de la transformation de la GFP ne sont pas encore mesurables et leur impact en termes de performance reste limité. Certes,

le grand chantier de la réforme de la GFP lancé en 2019 avec la réforme budgétaire portée par la LOB, l'opérationnalisation de la budgétisation par objectifs de programme, ainsi que la réforme comptable avec le nouveau code de la comptabilité publique en voie d'adoption, a permis des avancées certaines dans l'alignement du cadre légal, réglementaire et institutionnel national ainsi que l'alignement des systèmes et des procédures nationales avec les standards et pratiques internationaux. En revanche, la déclinaison opérationnelle et effective de ce vaste projet de modernisation, véritable changement de paradigme pour toute l'administration, connaît un retard significatif. Les défis à relever sont nombreux, dont celui de la révision des rôles et responsabilités institutionnelles, la responsabilisation des gestionnaires publics et la conduite cohérente et harmonisée du changement.

Le constat général sur la performance de la GFP en Tunisie fait ressortir toutefois quelques points forts : une préparation

et une exécution efficaces du budget annuel, un dispositif de contrôle interne et de vérification des dépenses en place, une planification budgétaire pluriannuelle et consolidée depuis 2015 à travers l'élaboration d'un plan de développement assorti d'un cadre de dépenses à moyen terme. Les efforts importants réalisés pour améliorer la préparation du budget ont permis en outre, de maintenir la crédibilité du budget malgré le contexte difficile de la période. En général, la gestion des risques est de mieux en mieux encadrée et l'interopérabilité des systèmes de gestion est envisagée.

Cependant, des axes prioritaires d'amélioration subsistent encore, notamment : (i) la rationalisation des organes de contrôle interne, (ii) la modernisation du système comptable



et sa convergence vers les normes internationales, (iii) l'amélioration des délais de reddition des comptes et (iv) le renforcement du contrôle externe juridictionnel. Plusieurs réformes, inscrites dans un calendrier progressif et devant conduire à un système rénové basé sur les normes internationales de bonne performance, ont été retardés : (i) la mise en place de la nouvelle nomenclature budgétaire ; (ii) la simplification du contrôle a priori et le renforcement du contrôle a posteriori ; (iii) la réforme de la comptabilité publique devant aboutir à la mise en place d'une comptabilité à partie double ; (iv) l'élargissement du rôle de la Cour des Comptes à la certification des comptes de l'Etat. **Ce retard a également été relevé au niveau de la réalisation des mesures opérationnelles d'accompagnement, en ce qui concerne notamment :** (i) le système d'information de la gestion financière (GFMIS) devant permettre d'assurer une meilleure intégration des systèmes budgétaires et comptables et un respect du délai légal de production des comptes et (ii) les corps de contrôle interne caractérisés par une grande fragmentation et une approche systémique non basée sur l'approche par les risques et non susceptibles de faire émerger la nouvelle fonction d'audit interne selon les normes internationales. **De cette évaluation le risque fiduciaire pays de gestion financière se situe à un niveau de risque substantiel.**

Quant au système de passation des marchés tunisien, l'évaluation a conclu globalement à la fiabilité et la conformité du système avec les exigences fiduciaires de la Banque.

Des discussions avec les autorités en charge de la commande publique (HAICOP) ont permis de mettre à jour les dispositions de l'étude analytique de la performance du système national de passation des marchés -rapport BPAR de 2017_version Avril 2019 et sur la base de la mise à jour de la dernière évaluation disponible du volet acquisition du risque fiduciaire (faite en avril 2021) et de relever les dernières avancées significatives dont, entre autres : (i) l'adoption de la loi n°2018-46 du 1er août 2018 portant sur la déclaration du patrimoine et des intérêts et la lutte contre l'enrichissement illicite et les conflits d'intérêt créant une obligation de déclaration du patrimoine pour un large nombre de personnes impliquées dans l'achat public ; (ii) l'obligation énoncée par l'article 102 de la loi organique n° : 2018-29 du 09 mai 2018 relative au Code des Collectivités locales de réglementer les marchés publics passés par les collectivités locales par un décret

gouvernemental dans le respect des principes établis par le code ; (iii) l'utilisation obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2018 du système des achats publics en ligne "TUNEPS" (Tunisian e-procurement system) ; et (iv) le début de la professionnalisation de la Fonction Achat public financée par la Banque avec la certification en 2021 de 50 acheteurs publics et 50 auditeurs en passation des marchés. D'autres actions et mesures de réformes détaillées en annexe et visant l'amélioration de la performance du système ont été identifiées et feront l'objet du dialogue avec le Gouvernement durant la période d'extension du DSP. Dans l'ensemble, l'évaluation du système de passation de marché a été jugée conforme aux normes internationales, avec un risque fiduciaire modéré. Les réformes en cours sont sur une bonne trajectoire et visent au renforcement de son efficacité.

3. Evaluation des risques de la GFP

3.1 Evaluation des composants de la chaîne de la dépense publique

(i) Gestion budgétaire (*risque fiduciaire faible*)

L'Elaboration et l'exécution du budget constitue un point fort du système de GFP notamment au regard de l'objectif de discipline budgétaire. Le processus d'élaboration du budget repose sur la documentation budgétaire et la prévision des dépenses à moyen-terme. Les discussions entre le ministère des Finances et les ministères sectoriels permettent de déposer le projet de loi de finances dans des délais garantissant un examen approfondi du Parlement. Le budget présenté est de plus en plus lisible grâce à la présentation par programme, à la production des Plans Annuels de Performance (PAP) et des rapports Annuels de Performance (RAP), et aussi de nouvelles annexes introduites par la LOB. Les conférences budgétaires peuvent s'appuyer sur des prévisions et des plafonds de dépenses à moyen-terme clairs. Les prévisions et la stratégie budgétaire élaborées au moment de la préparation du budget reposent sur des fondements suffisamment détaillés, même si la mesure de l'impact budgétaire des politiques publiques pourrait encore être améliorée. En revanche, certaines insuffisances dans la maîtrise des risques budgétaires, notamment dans la consolidation de la performance financière du secteur public, et le manque de maîtrise dans les dépenses d'invest-



tissement budgétisées, créent des écarts par rapport à la trajectoire initiale fixée. Le reporting en mode programme en cours d'exercice devrait également devenir plus systématique pour permettre un pilotage fin de la stratégie d'exécution du budget.

Une nette amélioration de la qualité des prévisions budgétaires des dépenses a été relevée sur la dernière période notamment à la suite de l'intégration d'une limite à l'enveloppe des dépenses pour imprévus qui a été fixée par la LOB de 2019 à un taux maximal de 3 %.

Une nomenclature cible est toujours en cours de préparation en raison des contraintes techniques du système d'information transitoire actuel. Dans la même logique d'adaptation des GFP à la nouvelle nomenclature, les systèmes d'information ont fait l'objet d'une revue au début de l'année 2022 qui servira à alimenter la définition du nouveau système d'information cible. La date de la migration vers le nouveau SIGFP étant prévue pour 2025.

(ii) Gestion de la trésorerie et flux des fonds (risque fiduciaire modéré)

La trésorerie de l'Etat est centralisée dans un compte central à la Banque Centrale de Tunisie, mouvementé par le Trésorier Général de Tunisie (TGT). Ce compte rassemble une grande partie des fonds de trésorerie de l'Etat et reçoit très rapidement toutes les recettes recouvrées. La gestion efficace de la trésorerie supporte la prévisibilité de l'allocation des ressources alors que les tensions de trésorerie sont fortes, dans un contexte de baisse des recettes, et les plans d'engagement et la consolidation mensuelle des soldes sur le CUT sont effectifs et les rapprochements bancaires sont fréquemment réalisés. La dette garantie, élément également stratégique, est bien connue et suivie.

La consolidation de tous les soldes de trésorerie de tous les comptes courants de la TGT pour l'administration budgétaire centrale à la BCT se fait sur une base hebdomadaire. Cependant, les arriérés de dépenses ne font pas l'objet d'un suivi et consolidation systématique et les données sur leur stock et composition ne sont pas produites à la fin de chaque exercice budgétaire.

(iii) La comptabilité et le reporting (risque fiduciaire substantiel)

Les règles de la comptabilité publique sont définies par le code de la comptabilité publique. Le système de la comptabilité publique, est bâti autour de la notion de séparation des tâches entre ordonnateurs et comptables. Les ordonnateurs tiennent une comptabilité administrative de l'exécution des autorisations budgétaires de leur département, qu'ils font viser régulièrement par le comptable assignataire. Les comptables publics tiennent une comptabilité de gestion. La comptabilité et le reporting sont gérés par la TGT. Les rapports semestriels d'exécution budgétaire sont publiés avec retard sur le site Internet du ministère des Finances.

La comptabilité générale ou des droits constatés constitue le pivot du nouveau système comptable de l'Etat. A travers l'exigence de tenir une comptabilité générale, la LOB a introduit un changement profond dans le dispositif comptable de l'Etat qui impactera non seulement la nature de l'information comptable à produire, mais également l'organisation et le fonctionnement de l'administration publique. La mise en place de ce nouveau système comptable a exigé la définition de nouvelles normes comptables, d'un nouveau plan comptable et d'une nouvelle organisation comptable. Ce corpus des normes s'inspire des normes internationales en particulier des normes comptables et financières, International Public Sector Accounting Standards (IPSAS).

L'élaboration des premiers états financiers, initialement prévu pour 2022, a cependant été reportée à l'année 2028, afin de poursuivre les travaux de révision du code de la comptabilité publique et d'élaboration des textes d'application et de moderniser et intégrer les systèmes d'informations gérant les opérations de comptabilité et de trésorerie. La comptabilité analytique sera mise en place dans une phase ultérieure en s'appuyant sur les axes d'analyse qui s'inspirent de la nouvelle architecture budgétaire par destination.

(iv) Contrôle et audit internes (risque fiduciaire modéré)

Globalement le cadre du contrôle interne est en place même s'il nécessite une rationalisation et un allègement. De même, le suivi des recommandations est formalisé même si son



efficacité peut être amélioré en y intégrant l'approche basée sur les risques. Les pratiques dérogatoires à la dépense sont limitées et autorisées. Les ajustements en cours d'exercice réalisés appliquent les règles prévues par la LOB en vue d'encadrer les mouvements de crédits. La fonction d'audit interne telle que définie par les normes internationales n'est pas encore en place. L'audit interne reste encore centré sur des contrôles de conformité, et pas assez sur la mesure de la performance.

La séparation des fonctions et tâches incompatibles est assurée. Le contrôle financier a priori s'exerce à travers les contrôles des dépenses suivant la procédure normale de l'exécution du budget de l'administration centrale. Il se matérialise par des contrôles de régularité et de validité. Des contrôles efficaces des dépenses salariales et non salariales sont en place. Le contrôle a également migré vers un contrôle hiérarchisé de la dépense en fonction de la nature et des seuils de la dépense avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LOB. Le contrôle interne reste cependant procédural et transactionnel et centré sur les questions de régularité et de conformité. Il gagnerait à être modernisé et structuré en fonction de l'importance des enjeux à la fois au niveau des administrations centrales et des entreprises publiques. Les corps de contrôle manquent également d'outils méthodologiques à jour, de moyens humains, informatiques et logistiques suffisants. Ces corps ne procèdent pas à la préparation ou publication de rapports d'activité annuels. La consolidation sur de nouvelles bases des organes de contrôles centraux interministériels (CGF, CGSP, CGDEP, HCCAF) dans le cadre d'une démarche progressive de transition vers l'audit interne moderne est nécessaire pour éviter la fragmentation observée et mieux accompagner les réformes futures des finances publiques. Le renforcement des missions traditionnelles confiées aux corps de contrôle interministériels supérieurs, déchargés des charges lourdes des contrôles systématiques qui leur sont imposés, tels ceux des projets financés par des ressources externes, est également une question importante à prendre en compte.

Avec l'évolution du contrôle financier résultant de la LOB, une nouvelle répartition des responsabilités devrait se mettre en œuvre : (i) côté contrôle financier : recentrage sur le contrôle budgétaire, contrôle de la dépense allégé et établissement des référentiels du contrôle interne ; (ii) côté gestionnaire : mise en place d'un contrôle de gestion et d'un contrôle

interne au sein de chaque ministère, développement de l'audit interne.

Il est à souligner dans le même sens que pour garantir une bonne qualité comptable, il est primordial de mettre en place, conformément aux standards internationaux, un audit interne comptable, qui s'assurera de la qualité du contrôle interne comptable (CIC) et sur lequel pourrait s'appuyer la Cour des Comptes pour la certification.

(v) Audit externe (*risque fiduciaire substantiel*)

Conformément à la loi organique sur la Cour des Comptes adoptée le 16 avril 2019, la Cour des comptes est l'organe suprême chargé du contrôle des fonds publics, qui exerce ses fonctions en toute indépendance et jouit d'une indépendance administrative et financière dans le cadre du budget de l'Etat et de l'autogestion. La nouvelle loi organique relative à la Cour des comptes consacre l'indépendance de la Cour des Comptes, œuvre dans le sens d'une amélioration du processus de suivi de ses recommandations et promeut la création de quatre (4) nouvelles chambres régionales pour accompagner le processus de décentralisation en cours en Tunisie.

Le budget est donc soumis à un contrôle à posteriori exercé par la Cour des Comptes, laquelle est aussi chargée d'émettre ses observations relatives aux rapports annuels de performance par mission et par programme. Les rapports de la Cour des Comptes annuels couvrent le périmètre de tout le budget de l'Etat, soulèvent les questions essentielles et sont publiés dans les délais, mais ne sont pas examinés par le parlement dans les délais prescrits. En plus, Les travaux de la Cour des Comptes doivent encore s'aligner plus sur la budgétisation programmatique et l'audit de la performance.

L'efficacité de l'audit est affectée négativement par le retard d'élaboration des états financiers annuels et par l'arrêt du travail parlementaire sur la période. L'assemblée des représentants du peuple (ARP) a été dissoute le 30 mars 2022 et son activité suspendue en date du 25 juillet 2021, entraînant une suspension de l'examen des Projets de Loi de Règlement (PLR) préparés et déposés pour 2017 et 2018. Les PLR 2019 et 2020 ont été déposés auprès de la nouvelle ARP à partir de 2023. Les quatre PLR de 2017 à 2020 n'ont finalement été examinés par la commission des finances et du budget de l'ARP qu'en janvier 2024.



Pour ses missions constitutionnelles, la Cour des Comptes devra bénéficier d'un renforcement des moyens financiers et matériels (logiciel d'audit) et disposer des guides de travaux conformes aux ISSAI.

3.2 Evaluation des composants de la passation de marchés

(i) Pilier 1 : Cadre législatif et réglementaire

Forces

Le cadre juridique de passation des marchés publics est largement complet et intègre une bonne partie des principes de la commande publique et les bonnes pratiques internationales. Les procédures de passation pour les différents types d'appel d'offres sont clairement définies dans la réglementation, et les procédures de soumission, de réception et d'ouverture des offres sont clairement décrites dans les dossiers d'appel d'offres. Le système actuel (Décret 2014) mis en œuvre dans le cadre de l'exécution budgétaire exige une large publication de toutes les opportunités d'affaires et des résultats d'appels d'offres et fait de la compétition ouverte le mode par excellence d'accès à la commande publique. Ce décret a également permis l'introduction de nouveaux outils modernes, susceptibles d'accroître le niveau de participation et de transparence, comme la soumission électronique des offres (e-procurement) effective depuis 2014. Le système ne prévoit aucune entrave et prévoit la participation aux Appels d'offres de tout soumissionnaire potentiel qualifié, intéressé, et non inscrit sur la liste d'exclusion pour pratiques interdites. Au niveau des considérations socioéconomiques, le décret de 2014 prévoit la notion de développement durable (articles 6 et 64) et il a été complété par l'adoption d'un calendrier d'exécution (Le Plan National des Achats Publics Durables), dont l'actualisation vient d'être achevée par le ministère chargé de l'environnement.

Faiblesse

- L'évaluation a révélé que l'ouverture des propositions des consultants est abordée de manière ambiguë dans le DMP qui consacre un chapitre entier (Titre IV chapitre premier) aux services de consultants. Ce chapitre fait référence à certains articles importants qu'il a en commun avec les appels d'offres de Biens et Travaux. C'est ainsi

que pour la mise en concurrence, il fait référence à l'article 42 du DMP qui traite du même sujet pour les acquisitions de Biens et Travaux. Il n'en fait pas de même pour l'article 58 qui traite de l'ouverture des plis prévus pour les Biens et Travaux. De plus, la mention à l'article 126 d'une évaluation en deux étapes (technique puis financière) laisse en principe croire à une ouverture non simultanée des propositions technique et financières comme suggéré par tous les standards internationaux. La pratique sur le terrain a plutôt révélé une ouverture simultanée des offres permettant ainsi aux évaluateurs d'accéder aux offres financières avant de procéder à l'évaluation des offres techniques.

- Pour ce qui est de l'évaluation des propositions relatives aux services de consultants, il est noté qu'il n'est pas accordé suffisamment d'importance à la qualité dans le cadre de la sélection de firmes de consultants et le DMP ne réglemente pas formellement comment la sélection des consultant individuels doit être menée. En effet la sélection de firmes de consultants faite selon la méthode de sélection basée sur la pondération entre la qualité et le coût ne prévoit aucune exigence de note technique minimale, ce qui ouvre la voie à la possibilité d'attribution de contrats de consultant à des firmes incapables de conduire les missions avec la qualité requise avec comme corollaire le risque de non atteinte des objectifs visés. De même, il a été observé que le DMP ne prévoit aucune disposition formelle de recrutement de consultant individuel. A date, le recrutement de consultant individuel se fait par une procédure informelle (qui intègre le prix) connue de tous les acteurs.
- A ce jour, l'objectif de rédaction et d'adoption de nouveaux cahiers de charges (compatibles avec le nouveau SPM) devant composer les DNAO types à mettre à la disposition des acteurs n'est toujours pas atteint, obligeant ainsi les acteurs à l'utilisation d'anciens cahiers de charges non compatibles avec le SPM en vigueur et mis à jour de manière ad hoc avec un risque de disparité difficilement maîtrisable. Il a été constaté que les DAO de biens actuellement utilisés ne prévoient pas l'utilisation des termes de commerce international (INCOTERMS) pour les biens à importer ni les modalités de paiement, en adéquation avec l'allocation des risques y associés, qui garantissent l'obtention d'offres moins élevées. Les Cahiers de Clauses Techniques Générales



(CCTG) et les Cahiers de Clauses Administratives Générales (CCAG) ne sont quant à eux pas encore disponibles¹¹. Il existe en ce moment d'anciens CCAG en cours d'utilisation mais ils sont dépassés avec des dispositions non compatibles avec le DMP en vigueur. On note aussi l'absence d'une circulaire d'application des dispositions du décret 2014-1039 du 13 mars 2014 portant réglementation des marchés publics. Il n'existe pas encore de manuel de procédures détaillant les procédures et principes contenus dans le DMP et d'autres textes généraux. Cet important document mis à disposition des acteurs permet une compréhension unique et garanti une bonne mise en œuvre du décret. Sa mise à disposition et sa mise à jour régulière est un gage pour une bonne application des politiques de passation des marchés du pays et un efficace outil de renforcement des capacités.

- Le cadre juridique actuellement en vigueur n'est pas uniformément établi pour toutes les autorités publiques. En effet, les acheteurs publics tels que définis par l'article 3 du DMP ne sont pas tous soumis à la réglementation régissant les marchés publics. En outre, les contrats de concessions, de partenariat public et privé et la délégation de service public locale sont soumis chacun à son propre régime juridique différent de celui des marchés publics.

(ii) Pilier 2 : Cadre institutionnel et capacités de gestion

Forces

Le décret no 2014-1039 a permis la réorganisation du précédent cadre institutionnel. Il définit plus clairement les différentes missions en les confiant à des organes dont les compositions sont rassurantes (incorporation de nouveaux acteurs comme la société civile et le secteur privé) tout en veillant à éviter les conflits d'intérêts et les chevauchements. L'existence d'une Haute instance de la commande publique (HAICOP) complètement opérationnelle et dynamique assurant le secrétariat du Conseil National de la commande publique (CNCP), qui

est l'organe de régulation des marchés publics n'est pas responsable des activités directes de passation de marchés et est à l'abri d'autres conflits éventuels. De même, les autres structures de la Haute Instance de la Commande Publique que sont l'Observatoire National des Marchés publics (ONMP) et le COSEM (organe de règlement des plaintes) qui exercent certaines fonctions de la régulation ne sont pas chargées de mission conflictuelle. Afin de rompre avec une approche de formation ad hoc non pérenne et non globale, la Tunisie a préparé une stratégie nationale de formation et l'a déclinée sous forme d'actions afin d'enfaciliter l'opérationnalisation pour un meilleur impact. Cette stratégie a commencé à se déployer progressivement avec un début de la professionnalisation de fonction Passation des marchés à travers (i) le lancement en début 2020 d'un Master en Passation des marchés à l'Université de Tunis destiné aux fonctionnaires et acteurs publics des marchés publics ; la Banque appuie la mise en place de ce Master en dispensant des cours sur les procédures internationales de passation des marchés et administration des contrats et (ii) l'initiation du processus d'accréditation avec la formation durant la période 2020-2021 de 50 contrôleurs et 50 auditeurs dans les métiers de la commande publique. Une volonté de renforcement de la pratique de production et de renseignement du système d'information des données des marchés publics a été observée depuis l'adoption en date du 28 janvier 2015 de l'arrêté du chef du gouvernement¹² qui oblige tout acheteur public à fournir les données des marchés passés à son niveau selon un format (fiches) défini. Les programmes de passation des marchés pluriannuels sont élaborés pour faciliter le processus de planification et d'élaboration du budget et contribuer à la planification pluriannuelle. De même, les fonds budgétaires sont engagés en temps et couvrent la totalité du montant du marché pendant la période budgétaire.

Faiblesses

- Le système de collecte de données statistiques en place n'est pas exhaustif et est peu performant. Il fonctionne sur la base d'une collecte manuelle des données à travers des fiches en provenance des acheteurs publics qui ne

¹¹ Un financement de la Banque a été accordé pour l'appui à la rédaction des CCAG.

¹² Portant sur les modalités relatives au registre d'information, à la fiche de suivi et à la liste des données demandées dans le cadre du recensement des marchés publics ainsi que les modalités et les délais de collecte.

se conforment pas toujours à cette exigence¹³. De même, une bonne partie des données ne sont pas collectées ce qui pose un problème sur la fiabilité et la représentativité des données statistiques de marchés publics en mesure d'être fournies par l'ONMP. Cette situation empêche la bonne compréhension des tendances pour une prise de décision en vue par exemple d'apporter les actions de correction nécessaires.

- L'efficacité et les performances du système devraient être mesurées. Bien qu'il existe quelques normes en matière de délais de réaction comme : les délais des commissions d'évaluations des offres (entre 20 à 60 jours en fonction des cas), ceux des commissions de contrôle des marchés publics pour les rapports d'évaluation (fixés à 20 jours) ; et ceux des acheteurs publics (fixés à 5 jours) et/ou du COSEM (fixés à 20 jours) en cas de revue des plaintes etc..., il n'existe pas de mécanisme permettant d'apprécier le respect de ces normes préalablement fixées. Ceci s'explique par une absence de culture d'audits opérationnels et de performance qui permettrait d'apprécier régulièrement l'efficacité du système.
- La perception de conflit d'intérêt que pose l'ancrage institutionnel actuel du COSEM au niveau de la HAICOP. En effet, le COSEM se prononce sur les transactions contrôlées par la Commission supérieure de contrôle et d'audit des marchés publics qui dépend de la même hiérarchie (le Président de la Haute instance de la commande publique (HAICOP)).

(iii) Pilier 3 : Opérations de passation des marchés et des pratiques de marché

Forces

Au titre des opérations et des pratiques, on peut signaler le renforcement des capacités de suivi et de la responsabilisation des acheteurs publics avec la suppression de la revue a priori sur les Dossiers de sollicitations d'offres (DAO, DDP). Les CCAG fixent clairement les procédures d'inspection, de contrôle de qualité, de supervision des travaux et de réception définitive des prestations objet des marchés. De même, des

modes d'acquisition spécifiques à la sélection des firmes de consultants ont été introduits. En outre l'utilisation obligatoire depuis le 1^{er} septembre 2018 du système des achats publics en ligne "TUNEPS" (Tunisian e-procurement system), a modifié considérablement les pratiques en termes d'efficacité de l'acquisition puisque le cycle complet du processus d'acquisition est maintenant dématérialisé. Le renforcement de l'efficacité à travers les procédures dématérialisées de passation des marchés se poursuit avec des améliorations de choix technologiques qui sont en cours de réalisation au niveau de la simplification des procédures d'authentification pour les entreprises étrangères à travers la mise en place d'un jeton électronique (confirmation de l'envoi électronique), également, une application de dématérialisation des cautions bancaires est en cours d'élaboration. La concertation entre la sphère publique et la sphère privée est en place avec l'organisation régulière de salons publics de l'achat public en 2019 et 2020. De même le COSEM inclut parmi ses membres un représentant du Secteur privé. Un partenariat avec le secteur privé semble être maintenant établi pour les questions relatives aux marchés publics avec sa représentation aussi dans le CNCP (organe faisant office de régulation). Le secteur privé est plutôt compétitif et participe régulièrement aux Appels d'offres et l'accès des Entreprises privées à l'information pour participer aux MP est garanti à travers la publication obligatoire des plans de passation annuels et prévisionnels des marchés publics ainsi que les avis d'appels d'offres dans les journaux, sur le site web de l'ONMP.

Faiblesses

- Les modèles de contrats publics actuellement utilisés ne comportent pas de dispositions relatives au règlement des différends adéquates et conformes aux standards internationaux. En effet, par exemple, les Clauses Générales de contrat actuellement utilisées ne comportent pas de dispositions pour le règlement amiable (pourtant prévu par le DMP en son article 185) ou l'arbitrage comme moyen de règlement des différends intervenus dans le cadre de l'exécution d'un marché public. En conséquence, tout différend (y compris ceux qui auraient pu être évités) est porté devant les juridictions compétentes avec des délais de traitement non favorables au secteur privé.

¹³ Actuellement l'ONMP ne publie pas sur une base régulière des statistiques de marchés publics.



- La gestion et la conservation des documents des marchés publics représentent un élément important du système puisqu'il détermine la qualité des classements et des archives nécessaires à la facilitation des audits et contrôle à postériori. En Tunisie, il existe une loi (88-95 du 02 1988) qui encadre les archives courantes, intermédiaires et finales. Elle est valable pour tout document public mais pas spécifiques aux marchés publics. En l'absence d'un document pratique opérationnel spécifique aux classements des dossiers de marchés publics et cohérent avec les exigences de ladite loi, il n'y a pas un système de classement et d'archivage des documents des marchés publics standards et partagés et mis en œuvre par tous les Acheteurs publics.
- Les discussions lors des rencontres avec le Secteur privé (salons de l'achat public en 2019 et 2020) font ressortir des difficultés pour l'obtention de prêts au secteur privé. Les différentes entreprises du Secteur privé se plaignent de la difficulté d'accéder au crédit, de la non-application par les acheteurs publics des dispositions contractuelles relatives aux intérêts moratoires en cas de retards dans les paiements, ainsi que la non-libération dans les délais des cautions ce qui entraîne des charges additionnelles pour les compagnies privées et peut éventuellement constituer un blocage pour l'obtention d'une autre caution auprès de la banque commerciale dans le cadre d'un autre appel d'offres. L'absence d'une base de données sur les petites entreprises permettant aux acheteurs publics de déterminer les secteurs à cibler et le taux effectif des marchés réservés aux petites entreprises en dessous du taux exigé par la réglementation ont été relevés. Ces difficultés se combinent avec un manque de capacités et de formation du Secteur privé dans le domaine des marchés publics.
- Absence de références pour la détermination de l'estimation des coûts et l'analyse des prix proposés telle que les séries de prix, les indices de prix, les mercuriales etc.

(iv) Pilier 4 : Intégrité du système de passation des marchés publics :

Forces

Le décret 2014-1039 consacre le Titre VI au sujet "des Sanctions, de l'Intégrité et du Règlement des Litiges". Ce décret renforce

l'intégrité et la transparence du système des marchés publics en donnant un pouvoir de décision à l'organe de gestion des plaintes (COSEM). La composition du COSEM est rassurante du fait de la présence du secteur privé parmi ses membres. Par ailleurs, le COSEM est autonome et indépendant dans le traitement des cas qui lui sont soumis. Le décret renforce également le contrôle en instaurant le contrôle spécialisé en marchés publics réalisé a postériori dont la responsabilité a été confiée à la commission supérieure de contrôle et d'audit des marchés publics (CSCAMP). Les audits internes sont exécutés par le CGF (et dans une moindre mesure par le CGSP et le CGDEAF qui sont les autres structures formant le corps des contrôleurs généraux). Les audits externes sont exécutés par la Cours des comptes. Ces audits sont complétés par des contrôles ex ante réalisés par les contrôleurs de la commande publique de la HAICOP pour les aspects marchés publics, les contrôleurs de dépenses publiques (pour les ministères) ou les contrôleurs d'Etat (pour les établissements publics) pour les aspects contrôle financier. Ainsi, le mécanisme de contrôle interne et externe (aussi bien a priori qu'a posteriori) est clair, efficace et fonctionnel et fournit sur une base régulière des informations actualisées. Par ailleurs, bien que non spécifique à la passation des marchés, l'Article 14 de la nouvelle Constitution tunisienne de 2014 identifie la transparence, l'intégrité, l'efficacité et la reddition de comptes comme étant les règles selon lesquelles fonctionne l'administration publique. L'adoption de la loi organique n° 2016-22 du 24 mars 2016 relative au droit d'accès à l'information permettra de renforcer la participation du public dans l'élaboration, le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. Le système de passation des marchés (SMP) à travers l'article 173 du DMP soumet toute personne ou structure impliquée dans la passation et l'exécution des marchés aux dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre la corruption et les conflits d'intérêt dans les marchés publics. Il exige également le respect des règles d'éthique notamment en évitant l'implication dans des manœuvres frauduleuses, collusoires et coercitives (Article 177 du DMP). Par ailleurs, le décret gouvernemental n°2018-328 du 29 mars 2018 relatif à l'organisation des consultations publiques, consacre l'obligation du recours aux consultations publiques pour certains projets. L'approche par la gestion des risques en passation des marchés publics a été formalisée avec l'édition en 2021 du guide de gestion des risques destiné aux acheteurs publics. Ce guide d'approche par les risques est un gage d'une mise en œuvre uniforme et selon

des normes définies dans le décret des marchés publics. Avec l'installation en janvier 2017 de la Commission d'exclusion des opérateurs économiques de la participation aux marchés publics instituée auprès la HAICOP et l'adoption en 2018 des lois contre l'enrichissement illicite et la déclaration de patrimoine et de conflit d'intérêts, le cadre juridique et réglementaire traite globalement avec satisfaction les questions relatives aux conflits d'intérêts et à la lutte contre la corruption ainsi que les sanctions qui s'y rapportent.

Faiblesses

- Absence dans les Dossiers Nationaux d'Appel d'Offres (DNAO-types) de dispositions relatives aux pratiques interdites (fraude ; corruption ; coercition etc..) et/ou aux références des textes s'y rapportant.
- Inexistence d'un code de conduite et d'éthique pour les agents publics en général et pour ceux impliqués dans la passation et l'exécution des marchés en particulier. En Tunisie, il existe un code de conduite et de déontologie de l'agent public fixé par le décret 2014-4030 du 3 octobre 2014. Ce décret est un code de conduite et de déontologie cadre dont peut se servir des secteurs particuliers (comme les marchés publics) pour rédiger un code de conduite spécifique en relation avec les réalités dudit secteur. Pour l'instant il n'y a pas encore un code spécifique à la passation des marchés.

3.3 Evaluation du risque fiduciaire global

De l'évaluation des composants de la chaîne de dépenses du GFP et des piliers du système national de passation de marchés, il se dégage, d'une part, que la mise en œuvre de la nouvelle LOB, de la loi organique de la Cour des Comptes et du nouveau code de comptabilité publique, et, d'autre part que l'opérationnalisation des actions d'accompagnement comme la réforme des contrôles et audit internes, la publication des rapports d'activité annuels, le raccourcissement des délais du reporting financier et le démarrage d'un nouveau système de gestion financière (GFMS), accuse un retard significatif par rapport au calendrier initial.

Dans ce contexte de transition non encore pleinement aboutie, le risque fiduciaire Pays de la Tunisie a été jugé "substantiel". Il pourrait être atténué et passer progressivement

à un niveau modéré avec la mise en œuvre effective de la nouvelle LOB et des nécessaires réformes du système de gestion des finances publique qui l'accompagnent.

4. Lutte contre la corruption

Les années qui ont suivi la révolution de 2011 ont permis d'entamer des réformes d'envergure en matière de lutte contre la corruption. Ceci s'est notamment traduit par : (i) l'adoption du Décret-loi n° 2011-120 du 14 novembre 2011 relatif à la lutte contre la corruption et de la Circulaire n° 23 du 31 décembre 2011 relative à la déclaration du patrimoine des hauts fonctionnaires du gouvernement ; (ii) l'instauration en 2012 de l'Instance Nationale de Lutte contre la Corruption comme organe constitutionnel indépendant doté de compétences définies dans la recherche et l'investigation de cas de corruption ; (iii) la création d'un portail électronique permettant les dénonciations anonymes de cas de corruption ; (iv) le renforcement de l'accès à l'information et aux documents administratifs des organisations publiques par l'adoption du Décret n° 2011-41 ; (v) la réalisation en 2013 d'un examen de conformité de la législation et des dispositifs tunisiens par rapport à la Convention des Nations Unies Contre la Corruption (CNUCC) ratifiée en 2008 ; (vi) l'élaboration d'un code de conduite et de déontologie de l'agent public approuvé par le Décret n° 2014-4030 du 3 octobre 2014 ; (vii) l'adoption d'une loi en mars 2017 pour la protection des dénonciateurs et (viii) l'adoption de la stratégie nationale de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption et le plan d'action de lutte contre la corruption.

L'indice de perception de la corruption n'a pas évolué positivement. Avec une note de 44/100, en 2021 et un rang de 70^{ème} sur 180, la Tunisie a régressé en 2022 et 2023 à 40/100 occupant successivement le 85^{ème} et le 87^{ème} rangs sur 180. Dans cette perspective et afin de renforcer les efforts de lutte contre la corruption, des mesures ont été prises pour renforcer les institutions chargées de lutter contre la corruption, telles que l'Instance Nationale de Lutte contre la Corruption (INLUCC) et de nouvelles lois et amendements ont été adoptées à l'instar de la loi révisée sur la déclaration du patrimoine des responsables publics. Il faudrait encore réaliser des efforts dans la lutte contre la corruption en complétant l'arsenal existant par les lois sur la protection des lanceurs d'alerte, les conflits d'intérêts et les politiques d'enrichissement illicite.



5. Stratégie fiduciaire

La stratégie fiduciaire de gestion financière durant la période d'extension du DSP 2024-2029 sera articulée autour des axes prioritaires suivants :

- (i) Les opérations d'appui programmatiques et les opérations usant du financement axé sur les résultats seront exécutées à travers le système national de la dépense publique et des mesures cibles et plans d'actions prioritaires visant le renforcement du système de gestion financière seront préconisées dans le cadre de ces opérations.
- (ii) Les opérations d'investissements publics exécutées par les EEP s'exécuteront à travers le système de gestion financières de ces entités, sous réserves de mesures d'atténuation des risques identifiées dans le cadre des évaluations des capacités de gestion financière de ces entités.
- (iii) Les projets et programmes institutionnellement ancrés dans les administrations centrales de l'Etat s'exécuteront suivant le système national d'exécution des dépenses, hormis les audits externes qui seront assurés par le CGF en attendant l'aboutissement du dialogue en vue du transfert de cette responsabilité à la Cour des Comptes.
- (iv) Le renforcement des capacités se poursuivra à travers l'organisation systématique de Cliniques Fiduciaires à chaque revue de portefeuille et d'Atelier de formation sur les thèmes de la gestion financière à chaque lancement de projet et programme.

Quant à la stratégie fiduciaire de passation de marché, elle reposera sur les mesures et actions suivantes :

- (i) Le renforcement des capacités de la HAICOP, des entités et institutions en charge des contrôles à priori et à posteriori, des acheteurs publics et des projets et dans le développement et la mise en œuvre d'un système d'information exhaustif et intégré permettant la collecte des statistiques en marchés publics.

- (ii) L'appui à la mise en place d'un Centre d'Excellence de la Commande Publique en Tunisie dont les études de faisabilités viennent d'être achevées.

- (iii) L'accompagnement de la HAICOP dans le déploiement de l'outil de gestion des risques à travers l'établissement d'une cartographie générale des risques.

- (iv) L'introduction dans le cadre des opérations d'appui programmatiques et les opérations utilisant le financement axé sur les résultats des mesures de renforcement de l'efficience et de l'efficacité de la commande publique pour un développement de l'industrie locale (PMEs/SMEs) et des principes de reddition des comptes pour amplifier les réformes en cours.

- (v) Le renforcement de capacités à travers :

- Les conseils et assistance technique aux agences d'exécution pour la résolution des problèmes de passation des marchés des projets et programmes ;
- L'organisation de cliniques fiduciaires et d'ateliers de lancement répondant aux besoins d'information ou de formation des agences d'exécution des projets ou programmes, des cadres des Ministères ;
- Le développement et la mise en Œuvre d'un système d'information exhaustif et Intégré permettant la collecte des statistiques en Marchés public ;
- Les formations et certifications des contrôleurs et réviseurs des marchés publics en technique d'audit de passation des marchés ;
- L'appui à la formation des acteurs à l'utilisation de la plateforme TUNEPS ;
- L'appui à l'actualisation des cahiers de charges Généraux types (CCAG) qui permettront de renforcer l'utilisation du système national de passation des marchés pour les projets financés par la Banque.
- L'appui à l'opérationnalisation de la stratégie nationale de formation en marchés public qui a été élaborée par le gouvernement et qui offrira une opportunité à la Banque, dès diffusion d'un plan d'actions opérationnel budgétisé associé, d'appuyer le pays pour la mise en œuvre de certaines actions pensées dans un cadre cohérent pour une soutenabilité et un meilleur impact.



6. Evaluation PEFA 2023 (méthodologie 2016)

Le nombre de notes en deçà de la note C correspondant à une performance basique a augmenté depuis la dernière évaluation PEFA réalisée en 2016 à 21 indicateurs.

Libellés	Note PEFA	
	2015	2023
PI-1. Dépenses réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	B	A
PI-2. Composition des dépenses réelles par rapport au budget initialement approuvé	D+	C+
PI-3. Recettes réelles totales par rapport au budget initialement approuvé	D	A
PI-4. Classification du budget	C	C
PI-5. Exhaustivité des informations contenues dans la documentation budgétaire	B	B
PI-6. Importance des opérations non rapportées de l'administration centrale	D+	D
PI-7. Transferts aux administrations infranationales	C	A
PI-8. Utilisation des informations sur la performance pour assurer les prestations de service	C+	C+
PI-9. Accès du public aux principales informations budgétaires	D	D
PI-10. Etablissement de rapports sur les risques budgétaires	C	D
PI-11. Gestion des investissements publics	B	C
PI-12. Gestion des actifs publics	D+	D+
PI-13. Gestion de la dette	B	C+
PI-14. Prévisions macroéconomiques et budgétaires	D	C
PI-15. Stratégie budgétaire	D+	B
PI-16. Perspective à moyen terme de la budgétisation des dépenses	D	C+
PI-17. Processus de préparation du budget	C+	C+
PI-18. Examen de la loi de finances annuelle par le pouvoir législatif	C+	D+
PI-19. Gestion des recettes	B	B
PI-20. Comptabilisation des recettes	D+	A
PI-21. Prévisibilité de l'affectation des ressources en cours d'exercice	B+	B
PI-22. Arriérés de dépenses	A	D
PI-23. Efficacité des contrôles des états de paie	C+	C+
PI-24. Gestion de la Passation des marchés	C+	B
PI-25. Efficacité des contrôles internes des dépenses non salariales	A	A
PI-26. Audit interne	D+	D+
PI-27. Intégrité des données financières	C+	C+
PI-28 Rapports budgétaires en cours d'exercice	C+	D+
PI-29. Rapports financiers annuels	D+	D+
PI-30. Audit externe	D+	C+
PI-31. Examen des rapports d'audit par le pouvoir législatif	D+	D

Source : Evaluation des Finances Publiques de la Tunisie selon la Méthodologie PEFA 2016, Rapport final 2023.



Annexe 12 : Paramètres de financement de la Tunisie

1. Introduction

La présente note porte sur les paramètres de financement applicable à la Tunisie. Elle se base sur le document intitulé « Politique de la Banque en matière de financement de dépenses », approuvé en 2008 (ADB/BD/WP/2007/106/Rev.2, mai 2008) qui statue sur les politiques relatives à l'admissibilité des dépenses liées aux projets supportés par la Banque. Cette politique permet à la Banque de financer les dépenses nécessaires à l'atteinte des objectifs de développement du pays dans le cadre des opérations qu'elle appuie. La note est conçue comme un cadre d'évaluation des risques concernant la viabilité des finances publiques en vue d'assurer que les ressources de la Banque sont utilisées de façon appropriée et conformément aux termes de son mandat.

Partage de coûts. En raison du contexte macro-budgétaire difficile, des vulnérabilités des finances publiques et de la pression des dépenses courantes qui devrait continuer à s'exercer sur le budget de l'Etat à moyen terme, la marge de manœuvre budgétaire ainsi que la capacité du gouvernement tunisien à augmenter ses financements de contrepartie dans le cadre des opérations financées par la Banque devrait demeurer limitée. Dans une optique à la fois prudentielle et pragmatique, la Banque se propose d'appliquer deux (2) proportions pour le financement de ses projets et programmes ; la Banque financera 50 % du coût des projets à rentabilité

immédiate dans le secteur productif (eau, agriculture, industrie, services) et 60 % des projets à dominante sociale (éducation, santé, emploi, femmes, etc.) à rentabilité économique limitée et/ou progressive. Le solde devra être couvert par le gouvernement et/ou d'autres bailleurs de fonds.

Financement des coûts récurrents. La Banque ne financera pas les dépenses récurrentes au niveau des projets financés, ces dépenses devant normalement être prises en charge par le gouvernement. La Banque pourra cependant examiner au cas par cas, la possibilité de les financer.

Financement des coûts en monnaie nationale. La Banque a pour pratique de financer les coûts en devises des projets qu'elle finance et de ce fait l'essentiel des décaissements est effectué en devises. Compte tenu du niveau élevé du déficit des finances publiques et de la présence de grandes entreprises de construction et de l'utilisation des économies au niveau des prêts, le financement des coûts en monnaie nationale ne devrait pas être assujéti à des limites et les montants effectifs devraient être fixés projet par projet.

Taxes et droits. Les projets financés par la Banque ne sont généralement pas assujéti à des taxes particulières. La Banque pourra étudier au cas par cas la possibilité de financer les taxes et droits dans le cadre de ses projets. Les paramètres de financement pour la Tunisie sont décrits ci-après.



Tableau : Paramètres de financement pays

Article	Paramètre	Explication/Remarques
Partage des coûts. Proportion maximum des coûts des projets que la Banque peut financer.	<ul style="list-style-type: none">Secteur productif à rentabilité économique élevée (infrastructures, services publics, industries, agriculture, mines, etc.) : 50 %.Secteur social à rentabilité limitée et progressive (éducation, santé, emploi, femmes et jeunes, etc.) : 60 %.	La part effective du financement par la Banque sera limitée à 60 % de l'ensemble des coûts pour les projets à caractère social et à 50 % de l'ensemble des coûts pour les projets relevant du secteur productif (infrastructures notamment). Le reliquat devra être couvert à travers des co-financements. Le gouvernement devra s'engager à financer un minimum de 10 % du coût total du projet hors coûts salariaux.
Financement des coûts récurrents. Limites le cas échéant concernant le montant global des dépenses récurrentes que la Banque peut financer.	Flexible	La Banque pourra financer certains coûts récurrents au cas par cas
Financement des coûts en monnaie nationale. Les conditions de financement par la Banque des dépenses en monnaie nationale sont remplies, notamment : (i) les besoins de financement du programme de développement du pays dépassent les ressources propres du secteur public (par exemple les recettes fiscales et d'autres recettes) et les emprunts prévus sur le marché intérieur ; (ii) le financement des dépenses en devises seul permettrait à la Banque de contribuer au financement de projets individuels.	Oui	Les conditions de financement des coûts en monnaie nationale sont remplies. La Banque peut financer les coûts en monnaie nationale au besoin pour atteindre les objectifs des projets individuels.
Taxes et droits. Existe-t-il des taxes et des droits que la Banque ne financerait pas ?	Oui	Il n'existe pas de taxes et de droits jugés non raisonnables en soi. La Banque ne financera pas le paiement de taxes et de droits par des emprunts.



Annexe 13 : Egalité des genres et autonomisation économique des femmes en Tunisie

1. Introduction

Malgré les progrès énormes de la Tunisie en matière d'égalité des genres et du statut de la femme, certaines formes d'inégalités de genres persistent dans plusieurs des secteurs.

2. Manifestations de l'égalité des genres en Tunisie

2.1 Genre, emploi et entrepreneuriat

Selon l'Institut national de la Statistique (INS), le taux d'activité a baissé de 47,3 % au quatrième trimestre 2020 à 45,8 % au quatrième trimestre de 2023. Cependant, le taux d'activité des femmes (26,8 % en 2020 contre 27,4 % en 2023) représente moins de la moitié de celui des hommes (68,8 % en 2020 contre 65,1 % en 2023). Le taux de chômage à l'échelle nationale a baissé de 17,4 % au quatrième trimestre 2020 à 16,4 % en 2023 au quatrième trimestre 2023. Cependant, le chômage affecte davantage les femmes (24,9 % en 2020 contre 22,2 % en 2023) que les hommes (14,4 % en 2020 contre 13,8 % en 2023). Cette situation contraste avec le niveau d'éducation supérieure des femmes plus élevé que celui des hommes (67,7 % de femmes parmi les diplômés). Concernant l'accès aux ressources productives, les inégalités de genres existent en ce qui concerne l'accès à la propriété foncière et aux autres biens immobiliers. Dans le domaine de l'entrepreneuriat, les entreprises dirigées par les femmes sont à 15 %. Parmi les causes de l'entrepreneuriat limité chez les femmes on peut citer : les difficultés d'accès au financement bancaire et aux marchés locaux et internationaux, la faible culture entrepreneuriale, les difficultés de conciliation de l'entrepreneuriat et la vie familiale et la faible capacité d'usage des technologies de l'information.

2.2 Genre et agriculture

En Tunisie les femmes représentent 50,4 % de la population rurale totale. Elles sont de ce fait, actrices de développement incontournables et jouent un rôle stratégique dans la sécurité alimentaire des ménages et au niveau national. Comme indiqué dans le profil genre de l'Union Européenne, les femmes assurent à 85 % l'approvisionnement du marché en produits alimentaires. En 2017, le ministère de l'Agriculture évaluait à environ 550 milles le nombre de femmes travaillant dans le secteur agricole, dont 43 milles dirigeant une unité de production et près de 100 milles, salariées temporaires et permanentes. Selon la même étude, les femmes représentent 46 à 51 % de la main d'œuvre agricole familiale, et 38 % de l'ensemble de la force de travail du secteur. Seulement 5 % de femmes sont promotrices de projets agricoles et 8,2 % sont des exploitantes agricoles. Les femmes jouent un rôle particulièrement important dans les activités liées à l'élevage, notamment dans la production laitière dans laquelle 43 % des femmes actives sont impliquées. Selon FIKD, les femmes rurales ne détiennent que 5 % des superficies agricoles globales. Celles-ci interviennent plus comme des « employées agricoles » non rémunérées, considérées comme des aide-familiales. L'enquête réalisée en 2014 par l'Association tunisienne des femmes démocrates (ATFD) sur les conditions de travail des femmes en milieu rural, ciblant des zones rurales ainsi que des zones péri-urbaines à caractère rural, et portant sur les conditions de travail de femmes, il a été observé que 61 % d'entre elles sont des ouvrières agricoles occasionnelles.

2.3 Genre et santé

Selon le rapport de l'Arab Gender Gap report¹⁴ (2020), l'espérance de vie à la naissance pour les femmes est de 82

¹⁴ Economic and Social Commission for Western Asia, the Arab Gender Gap Report 2020, Beirut, 2020.



ans et de 79 ans pour les hommes. Selon les causes de la mort, 39 % des hommes contre 31 % de femmes meurent à cause des maladies non transmissibles. Concernant le tabagisme, 49 % des hommes sur 2 % de femmes fument et 4 % des hommes, ce qui a un impact sur des maladies non transmissibles, observées beaucoup plus chez les hommes. Le taux de consultation prénatale est de 84 % au niveau national, avec 77 % en milieu rural et 89 % en milieu urbain. Le taux de fertilité est de 2 enfants par femme en âge de procréation et 93 % de femmes ont accès aux méthodes de contraception. Le taux de mortalité des enfants âgés de moins de 5ans est de 12/1000 naissances pour les filles contre 14/1000 naissances des garçons. Le taux de mortalité maternelle est de 44,8/100000, en 2019.

2.4 Genre et éducation

Selon l'Arab Gender Gap report 2020, les filles se placent en première position à chaque cycle de l'éducation comparativement aux garçons. Le taux d'achèvement à l'école primaire est de 97 % pour les filles et de 98 % pour les garçons. Le taux d'achèvement du cycle inférieur à l'école secondaire est de 74 % pour les filles et de 65 % pour les garçons. Ce taux va à 51 % pour les filles et 38 % pour les garçons ; dans le cycle supérieur du secondaire. Au niveau de l'enseignement supérieur, 67,7 % des diplômés sont des femmes contre 32,3 % des hommes. Le taux d'alphabétisation des adultes chez les femmes est de 72 % contre 86 % chez les hommes.

3. Contraintes majeures de la promotion de l'égalité des genres

3.1 Le travail des soins non rémunérés

D'après l'étude élaborée par Oxfam en Tunisie en partenariat avec AFTURD¹⁵, les femmes passent entre 8 et 12 heures par jour dans le travail de soin non rémunéré (dépendamment de leur âge, leur situation familiale et économique, et leur lieu de résidence), contre 45 minutes en moyenne pour les hommes (dépendamment de leur situation familiale et économique). En d'autres termes, elles y passent entre 33 % et

50 % de leur journée de 24 heures, contre 3 % pour les hommes. Le travail de soin non rémunéré désigne toutes les activités qualifiées de travaux reproductifs ou domestiques au sein des foyers sur une base non marchande. Bien que ce travail soit essentiel pour l'équilibre de la société et l'épanouissement de la famille, les normes sociales patriarcales d'un côté et les politiques sexistes de l'Etat d'un autre coté rendent ce travail sous-estimé, invisible et non reconnu. Malgré les avancées en matière d'égalité des genres en Tunisie, les inégalités entre les femmes et les hommes persistent encore, notamment en relation avec la répartition des rôles et des responsabilités assumées au sein de la famille. En effet, ces responsabilités sont majoritairement assumées par les femmes, ce qui alourdi leur charge de travail et piétine sur leur progression de carrière. A cause des difficultés de conciliation des charges familiales au travail rémunéré, certaines femmes préfèrent assumer les responsabilités liées aux soins non rémunérés au détriment d'un travail rémunéré.

3.2 Accès aux services sociaux et infrastructures de base

Les femmes, surtout en milieu rural, n'ont pas accès aux infrastructures de base de qualité à moindre cout : services de santé, crèches et garderies d'enfants, les soins aux personnes âgées, eau et assainissement, énergie de cuisson appropriée, etc. Le manque d'infrastructures de base limite considérablement des femmes à s'investir dans les activités génératrices de revenu ou des activités d'emploi salarié afin d'améliorer leur situation financière et leur autonomisation économique.

3.3 Accès aux services financiers pour des femmes entrepreneures

Les femmes n'ont pas accès aux moyens et facteurs de production au même titre que les hommes. Cela est dû principalement à la valeur de l'héritage familial, qui est réduite de moitié pour des filles. En effet, le code successoral tunisien, prévoit que la femme n'hérite que de la moitié de la

¹⁵ OXFAM, Et s'il y avait une grève dans les foyers ? étude sur l'impact du travail des soins non rémunérés sur des femmes vivant en Tunisie (accès au travail, autonomisation économique et bien être), Tunis, 2020.



part de l'homme, du même degré de parenté. De ce fait, les femmes ont un accès réduit de moitié aux biens immobiliers issus de l'héritage, qui pourraient servir d'hypothèque à la banque pour la demande de crédit bancaire. Au manque de capital, s'ajoute le manque de garantie et des connaissances limitées des produits et services bancaires. A cause des normes sociales et culturelles, les femmes n'ont pas développé la confiance en entrepreneuriat et n'ont pas d'expertise avérée dans ce domaine. En outre, des femmes surtout en milieu rural n'ont de connaissance dans la conception de projets bancables et ne maîtrisent pas les procédures bancaires de demande de financement. Il en est de même pour les banques, qui manquent de confiance aux femmes à les prêter de l'argent, même si leurs projets sont bancables.

3.4 Les normes socio culturelles et le processus de socialisation

Les normes socio culturelles restent à la base des inégalités de genres observées en Tunisie et à travers le monde. L'éducation des enfants aux valeurs de la masculinité et féminité positive est essentielle pour changer les normes traditionnelles des genres. Le processus de socialisation des filles et des garçons doit inculquer aux garçons l'implication dans des tâches domestiques, afin d'alléger la charge qui incombe aux filles & femmes. Quant aux filles, elles seraient encouragées à intégrer la sphère publique et politique pour exprimer leurs opinions et se préparer à devenir de futures leaders.

4. Mesures pour réduire les inégalités liées au genre à travers les interventions de la banque durant la période du DSP 2024-2029

La Banque s'est récemment engagée auprès d'autres partenaires au développement pour soutenir l'initiative « Augmenter l'emploi des femmes de 5 % d'ici 2030 » en Afrique du Nord portée par ONU Femmes. Un cadre de partenariat devrait être signé lors de la réunion annuelle de la Banque islamique de développement (BID). D'autres actions pourraient être envisagées durant la période du CSP 2024-2029 pour promouvoir l'égalité des genres à travers :

- Financer des projets d'infrastructure sociales afin d'améliorer les conditions socioéconomiques des femmes (projets d'agriculture, eau et assainissement, énergie, etc.)
- Appuyer des initiatives de promotion de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes par le financement des projets et le renforcement des capacités dans le domaine ;
- Promouvoir la participation de la femme dans la vie politique et le leadership féminin
- Appuyer des initiatives de collecte et d'analyse des données désagrégées selon le genre dans tous les secteurs ;
- Appuyer les activités de sensibilisation de la communauté sur le changement des attitudes et comportements en rapport avec la division sexuelle du travail ;
- Promouvoir l'intégration du genre dans tous les projets de la Banque à initier grâce à l'application du Gender Marker System ;
- Appuyer le plaidoyer pour la révision des lois discriminatoires selon le genre.



Domaine prioritaire du DSP 2024-2029	Mesures de réduction des inégalités économiques liées genre
1. Renforcer la résilience aux effets des changements climatiques	
Eau et Assainissement	Appuyer l'accès à l'eau potable pour les ménages et l'accès et à l'eau d'irrigation pour les entreprises agricoles portées par des femmes.
Agriculture et chaînes de valeur agricoles	Appuyer la structuration des activités de transformation des femmes rurales en coopérative par le renforcement de capacités et le financement.
	Soutenir l'implication des femmes dans le développement de chaînes de valeur agricoles et des filières porteuses.
	Renforcer l'accès des femmes aux équipements et moyens de production agricole en faisant appel aux outils d'accès au financement dédiés aux femmes proposés par « AFAWA ».
2. Améliorer la compétitivité de l'économie et le climat des affaires	
Transport	Soutenir l'entrepreneuriat féminin dans les activités économiques connexes générées par les projets d'infrastructure routières de la Banque en restant sensible aux besoins et défis des entreprises portées par les femmes, notamment le financement et le renforcement des capacités.
Développement des compétences	Soutenir l'employabilité des femmes à travers le renforcement de leurs compétences.
	Accroître l'accès des femmes aux formations et compétences entrepreneuriales.





NOTES

- ⁱ L'analyse du contexte pays est basée sur la Note de diagnostic pays de la Banque approuvée en début 2023 et dont le lien est : <https://www.afdb.org/fr/documents/tunisie-note-de-diagnostic-pays>.
- ⁱⁱ Les données macroéconomiques historiques proviennent de l'Institut Nationale de Statistique (INS) tandis que les estimations et prévisions sont celles du Département de Statistique de la Banque africaine de développement.
- ⁱⁱⁱ La Banque envisagera d'appuyer la Tunisie pour améliorer l'efficacité de mobilisation des ressources domestiques durant le DSP.
- ^{iv} Selon le rapport au titre de l'article IV du Fonds monétaire international (FMI) publié en 2021, la dette publique de la Tunisie pourrait devenir insoutenable à moins qu'un programme de réformes crédibles ne soit adopté rapidement avec un large soutien des partenaires au développement. Le même rapport note qu'une trentaine d'entreprises publiques (EP) tunisiennes cumulaient une dette d'environ 40% du PIB à fin 2019, dont environ 20% du PIB sous forme de dette extérieure et environ 15% du PIB couverts par des garanties gouvernementales.
- ^v Estimation de la Banque mondiale : <https://datacatalog.worldbank.org/dataset/wealth-accounting>.
- ^{vi} Voir le Rapport Pays 2023 (Country Focus Report 2023) de la Tunisie produit par la Banque.
- ^{vii} Voir l'étude « *Paysage de l'emploi en Tunisie 2022* » de la Banque Mondiale, disponible à : <https://www.banquemondiale.org/fr/country/tunisia/publication/tunisia-s-jobs-landscape>
- ^{viii} Voir l'étude « *Changement Structurel, Productivité et Création d'emploi : le cas de la Tunisie* » (janvier 2023), disponible à : <https://includeplatform.net/wp-content/uploads/2022/09/GSYE013f.pdf>
- ^{ix} Le cadre juridique des investissements en Tunisie est régi par : (i) la Loi n°2016-71 du 30 Septembre 2016, portant loi de l'investissement ; (ii) la Loi n°2017-8 du 14 Février 2017, portant refonte du dispositif des avantages fiscaux ; et (iii) le Décret 2017-389 du 9 Mars 2017, relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement.
- ^x Voir : <https://oec.world/en/profile/country/tun>
- ^{xi} Rapport annuel 2022, Banque Centrale de Tunisie. Voir : https://www.bct.gov.tn/bct/siteprod/documents/RA_fr.pdf
- ^{xii} Verdier-Chouchane, Sami Ben Ali, et Karagueuzian (2016). "Trade Diversification and Intra-Regional Trade in North Africa". Disponible à : https://link.springer.com/chapter/10.1057/9781137480668_8
- ^{xiii} Kotchoni et Eggoh (2023) « Tunisie : Avantages comparatifs et développement de chaînes de valeurs africaines » AfDB Working Paper Series No. 373, disponible à : <https://www.afdb.org/en/documents/working-paper-373-tunisie-avantages-comparatifs-et-developpement-de-chaines-de-valeurs-africaines>.
- ^{xiv} Voir : <https://oec.world/en/profile/country/tun>
- ^{xv} Selon les données officielles italiennes, plus de 32000 migrants (dont environ 18000 Tunisiens) sont arrivés illégalement en Italie depuis la Tunisie en 2022. Entre janvier et octobre 2023, l'Italie affirme avoir intercepté plus de 15000 migrants en provenance de Tunisie. Pour lutter contre ce phénomène, un Mémoire d'entente a été signé entre la Tunisie et l'Italie en octobre 2023. Cette entente prévoit la création de 4000 emplois qualifiés pour des travailleurs tunisiens en Italie sur une durée de trois ans.
- ^{xvi} Voir aussi le Rapport IACE 2021 (« Selon une enquête auprès les entreprises, les besoins en compétences sont exprimés surtout au niveau de la formation professionnelle ») ; ou encore le Rapport OCDE 2021 (« Il est essentiel d'améliorer la qualité de l'enseignement et de la formation professionnelle, notamment en renforçant la coopération avec le secteur privé, pour réduire l'inadéquation entre l'offre et la demande de compétences et rehausser la productivité et les exportations. ») : <https://www.oecd-ilibrary.org/sites/62333d90-fr/index.html?itemId=/content/component/62333d90-fr>



^{xvii} Voir : <https://www.eina4jobs.org/fr>

^{xviii} https://www.climatelinks.org/sites/default/files/asset/document/Tunisia_CRP.pdf

^{xix} https://climateknowledgeportal.worldbank.org/sites/default/files/2021-02/15727-WB_Tunisia%20Country%20Profile-WEB.pdf

^{xx} <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/Synth%C3%A8se%20Ang%20Finalis%C3%A9.pdf>

^{xxi} Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF). La phase transitoire a commencé en 2023 et la phase définitive commencera en 2026.

^{xxii} <https://www.weforum.org/publications/global-gender-gap-report-2023/economy-profiles-5932ef6d39/>

^{xxiii} Hatem Kahloun, « La société civile tunisienne à l'épreuve de la participation : mobilisation, pression et compromis autour des projets de développement urbain », *Insaniya*, 90 | 2020, 99-120.

^{xxiv} La résilience est l'aptitude à faire face, à s'adapter et à se remettre des chocs et des tensions, et à réduire la vulnérabilité dans le futur.

^{xxv} Le Dashboard est le « *Monthly Portfolio Flashlight Report* » qui indique les opérations flaggées et les motifs.

^{xxvi} Les quatre projets potentiellement problématiques sont : (i) Projet d'appui à la connectivité routière dans le nord-est ; (ii) Projet d'aménagement et d'équipement du réseau de transport ; (iii) Projet d'assainissement des petites communes de moins de 10 000 habit ; (iv) Projet d'appui à la mise en œuvre du plan national stratégique (PNS).

^{xxvii} L'échelle de l'évaluation E&S va de « très satisfaisant », « satisfaisant », « insatisfaisant », à très « insatisfaisant ».

^{xxviii} Les opérations présentées dans l'Annexe 2 sont à titre indicatif et susceptibles d'être financées uniquement dans la limite de l'enveloppe allouée à la Tunisie. L'ordre de priorisation exact de ces opérations sera décidé en temps opportun en concertation avec le gouvernement, selon le degré de maturité et le coût des projet et la satisfaction des conditions de faisabilité. L'ordre de présentation des opérations est donc à titre indicatif et susceptible de changements.

^{xxix} Voir les Rapports IDEV: "Do Lines of Credit Attain their Development Objectives? An Evaluation Synthesis 2010-2017" (November 2018) et "Evaluation of the AfDB's Role in Increasing Access to Finance in Africa" (July 2020).



www.afdb.org